

ANNEXES

1. ARTICLES DE PRESSE

Le Télégramme - février 2024

Une consultation pour l'incinérateur de Plouharnel



● « Nous voulons jouer la totale transparence ». Pour associer les habitants au projet de transformation de l'incinérateur de Plouharnel en unité de valorisation énergétique (UVE), Aqta met en place une concertation préalable entre le 1er mars et le 19 avril.

Réduire l'enfouissement des déchets résiduels, maîtriser le traitement et son coût, moderniser l'équipement... Tous les usagers, pourront s'informer, accéder à un site internet dédié pour prendre connaissance du projet d'UVE et contribuer à la réflexion du territoire.

Une série de rendez-vous sont également prévus : permanences, réunions publiques, atelier technique, etc. Un bilan sera publié à l'issue de la concertation.

Site internet : www.concertation-uve-aqta.fr

Le Télégramme

Transformation de l'incinérateur : « On va concerter »

Au menu des élus d'Auray Quiberon terre atlantique réunis vendredi, les orientations budgétaires. Parmi les projets, une unité de valorisation énergétique en place de l'incinérateur de Plouharnel.

Il s'agit d'une concertation « volontaire, supplémentaire », précise Philippe Le Roy, président de la communauté de communes Auray Quiberon terre atlantique (Aqta). Une concertation des habitants sur le projet de transformation de l'incinérateur de Plouharnel en unité de valorisation énergétique va débiter. Volée hier à l'unanimité lors du conseil communautaire, qui s'est tenu à Carnac, elle se tiendra du 1^{er} mars au 19 avril.

Cette concertation préalable ne remplace pas les enquêtes publiques et autres phases réglementaires qui auront lieu ensuite. La réalisation d'une unité de valorisation énergétique est un des projets majeurs d'Aqta, qui présentera vendredi ses orientations budgétaires pour 2024. Le début des travaux pourrait intervenir en 2027-2028. L'incinérateur en place date de 1971. Dix ans, pour son maintien aux normes, il nécessiterait 2,5 millions d'investissement en 2024 et 1,8 million en 2025.

« Jouer la totale transparence »

La construction d'une unité de valorisation énergétique, un investissement de 70 millions d'euros, vise « à



Une concertation des habitants sur le projet de transformation de l'incinérateur en unité de valorisation énergétique va débiter.

la fois à répondre aux objectifs à venir », avec « de moins en moins d'emboussement toléré », et « à assurer l'indépendance du territoire en matière de traitement des déchets », rappelle Claire Mason, vice-présidente déléguée à la gestion des déchets. Cela en « valorisant leur incinération

par une production énergétique, dans un contexte d'envolée des prix de l'électricité et du gaz ».

La concertation préalable, non obligatoire mais « souhaitée par Acta », a pour but de « permettre à chacun de s'informer, de contribuer à la réflexion sur ce projet structurant ». Philippe Le Roy résumera : « On veut jouer la totale transparence, associer tous les publics, le plus grand nombre » avec, dans cette même volonté, « un équipement qui soit le plus pédagogique, visitable » par tous. Une réunion publique se déroulera à Plouharnel mardi 12 mars, et une seconde à Auray, au centre culturel Athena, vendredi 19 avril. Une autre réunion avec les associations est attendue jeudi 7 mars.

Quatre permanences d'information en maires sont programmées : à Plouharnel, à Auray, à Belz et à Pluvigner. Des visites de l'usine de Plouharnel et d'autres sites sont mises en place.

Début mars, un site internet sera ouvert (www.concertation-ure-aqta.fr). Un bilan viendra faire la synthèse des contributions du public.

Virginie JAMIN.

Gare : comment mieux gérer le stationnement ?



La question du stationnement autour de la gare d'Auray a été abordée par les élus d'Auray Quiberon terre atlantique, lors du conseil communautaire.

Le constat : les parkings autour de la gare d'Auray sont « fréquemment occupés par des stationnements atavifs longue durée », voitures verticales « qui empêchent les usagers journaliers de trouver une place proche de la gare », pointe Dominique Rigaudet, vice-président d'Auray Quiberon terre atlantique (Aqta) en charge du développement économique.

Dans une délibération, les élus de l'intercommunalité ont voté en faveur du principe d'une délégation de compétence pour la gestion de ces parcs dits hors voirie, d'Auray et de Brech. « Il faut avancer » L'option d'une délégation de service public et celle d'une gestion en régie seront étudiées pour ces parcs « d'intérêt communautaire ». Pour cette gestion en délégation de compétence, « en commençant par ceux dans le périmètre du Pôle d'échanges multimodal (Pfm) », indique Fabrice Robelet, maire et vice-président d'Acta aux mobilités. « Un gros sujet » sur lequel « il faut avancer », abonde Philippe Le Roy, président d'Acta. « Quand on a fait le Plan, on n'était pas dans un doublement des TER », une bonne nouvelle

« Enjeu crucial »

Car « un dépôt » est attendu « demain » dans les quartiers concernés, avec la fréquence accrue du flux de TER. Cette gestion communautaire représente un « enjeu crucial », souligne Claire Mason, maire d'Auray, sachant que « d'autres parkings pourront intégrer ensuite » le dispositif : ceux des gares situées sur la ligne Lorient-Vannes et celles desservies par le Tire-Bouchon, train estival entre Auray et Quiberon.

« On a Brech », dit-il. Fabrice Robelet, certaines voitures sont garées « depuis plusieurs semaines ou mois », bien au-delà des sept jours autorisés. « On a procédé hier (jeudi) aux premières évacuations en fourrière », dit-il.

« En à Pluvigner, François Porrecois s'occupent de l'existence de « projets de faire d'autres parkings, car il en manque ». Fabrice Robelet indique que, côté Brech, « on avait dimensionné » le parking avec « possibilité de construire un étage supplémentaire, non couvert ». Cela « doublerait la capacité côté nord ».

Logement : l'intercommunalité Aqta accentue l'effort

Foncier, logement, traitement des déchets... La volonté de maîtrise publique est soulignée à plusieurs reprises dans les orientations budgétaires. Elles s'inscrivent « dans la continuité » du pacte financier et fiscal de solidarité conçu par les élus d'Acta, « outil de référence pour mener à bien le projet de territoire », rappelle Dominique Rigaudet, vice-président délégué aux finances et maire d'Éclévent.

Le futur budget de la collectivité, laquelle fêtera ses dix ans cette année, sera de nouveau marqué par un « contexte d'inflation », même si « un recul » et « de hausse des prix de l'énergie ». Versant impôts, les taux appliqués par l'intercommunalité ne bougeront pas. L'an dernier, le taux intercommunal pour la taxe d'habitation des résidences secondaires avait doublé. Ce qui génère 10 millions d'euros pour le budget de cette année, orientés en direction du logement.

Nouvelle aide

Sujet brûlant, le logement. « Pour répondre aux besoins », Acta accentue son effort, dans le cadre du Plan local de l'habitat 2023-2026. Face à une réflexion du foncier, il comprend un volet important de maîtrise de celui-ci et le soutien à la création



Le conseil communautaire d'Auray Quiberon terre atlantique (Aqta) s'est tenu vendredi, salle du Ménez à Carnac.

de logements sociaux. Premier élément, afin de développer le Bail réel solidaire (BRS), un office foncier solidaire va être créé.

Les outils de portage foncier seront mobilisés. Ainsi Acta Foncier, créé l'an dernier pour soutenir le logement à partir de l'acquisition de foncier privé. Cela représente pour l'heure « six projets dans six communes pour un montant d'achat de 4,8 millions d'euros », indique Hervé Clagnand, vice-président à l'urbanisme.

En outre, en complément d'Acta Foncier (les deux ne seront pas cumulables), Acta a voté vendredi la création d'une subvention prenant en charge « le déficit foncier », elle sera versée aux communes pour les opérations publiques d'habitat ayant au moins 50 % de logements sociaux. De fait, ces opérations « présentent souvent un bilan financier déséquilibré », rombié par les communes jusqu'ici, ce qui peut peser lourd. L'objectif est d'aider à « débloquer » des projets de constructions.

Une autre innovation sera mise en œuvre. Cette fois dans le foncier pour les entreprises : la commercialisation via le bail à construction (Acta reste

propriétaire du terrain). La future zone d'activités de Brévert, à Pluvigner, sera son premier lieu d'application.

Vers un second plan Marshall de l'eau

En matière d'investissements de long terme, le plan Marshall pour la qualité de l'eau se finisse (14,5 millions d'euros cette année), pour atteindre « 80 millions d'euros sur le mandat » en faveur de l'assainissement, souligne Philippe Le Roy. Les autres agglomérations voisines qui n'auraient pas encore commencé à se retrouver aujourd'hui contractées à la situation d'Acta par le passé. La réflexion pour un second plan Marshall, après 2024, est en cours.

Autre point d'actualité, la gestion des déchets (lire aussi ci-dessus). Après que le prestataire Veolia Public a « en difficulté, a abandonné », Acta « va reprendre la distribution » de nouveaux containers, indique Claire Mason, vice-présidente déléguée. « Tout d'abord dans » la zone rétro-littorale, puis les collectifs des premières zones et on finira la zone 2 « en bord de mer » cet été, quand les résidents secondaires seront là ». Cela « va bien se passer, mais cela prend plus de temps ».

V. J.

Filette agressée : un sexagénaire interpellé

Pana R

Saint-Cado

Le maire de Belz, Bruno Goasmat, applaudit, a invité les élus « à se joindre nombreux », dans « une totale solidarité », à ses côtés, « avec vos écharpes », à la mobilisation organisée par la municipalité samedi 17 février, à 10 h 30, au port de Saint-Cado (lire en Belz). Les participants marcheront jusqu'à l'axe de stationnement aménagée, ouverte en 2015. La commune vient de faire appel d'une décision de justice lui enjoignant de la démolir et remettre le terrain à nu, après recours d'une Société civile immobilière (SCI) riveraine et d'une association.

Philippe Le Ray, Claire Masson, Olivier Catalogne, et des responsables du bureau d'études étaient présents pour la réunion publique d'ouverture organisée dans le cadre de la concertation sur le projet UVE.



À Plouharnel, les opposants à l'incinérateur mobilisés

La transformation de l'incinérateur de Plouharnel en Unité de valorisation énergétique des déchets intéresse, mais suscite aussi des oppositions. Mardi, à Plouharnel, plus de 200 personnes ont assisté à la réunion publique organisée par Aqta dans le cadre de la concertation préalable.

● Philippe Le Ray, président d'Aqta (Auray Terre Atlantique), Claire Masson, vice-présidente déléguée à la gestion des déchets et la valorisation des ressources, et Olivier Catalogne, directeur général environnement et ingénierie technique, ont répondu aux nombreuses questions, mardi 12 mars, lors de la réunion publique concernant le devenir de l'incinérateur de Plouharnel.

« On fait quoi de nos déchets ? » La première : « 80 % des déchets aujourd'hui incinérés pourraient être recyclés. Alors pourquoi une

UVE ? » Le ton était donné. Chaque question remettant en cause le projet suscitant ensuite des applaudissements. Autre invective : « Vous allez contribuer au drame de la production des gaz à effet de serre. Nous avons une responsabilité vis-à-vis des générations à venir ». Les élus ont eu à argumenter. « On pourrait ne rien faire. Mais on fait quoi de nos déchets ? », a insisté Philippe Le Ray. Claire Masson a expliqué avoir également été opposée à l'incinérateur, mais s'être ravisée du fait de l'absence d'autre solution et au vu de l'amélioration des techniques sur les

rejets polluants : « L'UVE va valoriser par la création d'énergie, les déchets qui n'ont pu être évités, recyclés ou compostés. Nous continuons de travailler en parallèle pour faire diminuer le tonnage de ces ordures ménagères résiduelles ».

Investissement de Lorient Agglo et BBO Communauté

Le président a également expliqué comment la capacité de l'UVE avait été calculée pour répondre à l'augmentation de la population, à la fréquentation touristique, mais aussi du fait de l'interdiction prochaine de l'enfouissement et de l'obligation de gérer les boues des stations d'épuration. Avec cet équipement, la coopération avec Blavet Bellevue Océan communauté va perdurer et se renforcer avec Lorient Agglomération. Ces deux entités participant à l'investissement.

50 ans de nuisances

Le choix de Plouharnel a également été contesté : « Cela fait déjà 50 ans

« Nous sommes pris par les délais et aucun site n'a été trouvé pour se rapprocher d'une zone urbaine »

PHILIPPE LE RAY,
PRÉSIDENT D'AQTA

que l'on subit les nuisances de l'usine. Vous nous proposez 50 ans de plus, soit un siècle à accepter les déchets du territoire ! » En réponse, les règles d'urbanismes ont été avancées par les élus, notamment la loi ZAN (zéro artificialisation nette). Autre argument avancé par le président : « Nous sommes pris par les délais et aucun site n'a été trouvé pour se rapprocher d'une zone urbaine, généralement priorisée pour profiter de l'électricité d'une UVE ». Consolation avancée, une redevance sera perçue par la commune et la voirie sera classée d'inté-

rêt communautaire.

Des alternatives ?

Outre le projet, c'est également la méthode qui a subi les critiques : « Pourquoi ce simulacre de concertation alors que tout semble déjà décidé ? » a-t-on lancé dans la salle. Philippe Le Ray a répondu en avançant son « envie de sincérité et de transparence ». Puis il a proposé de « se retrouver d'ici une semaine ou deux, dans cette même salle, pour une présentation de vos solutions alternatives ». Un nouveau rendez-vous devrait donc être fixé.

Pratique

La concertation préalable a lieu jusqu'au 19 avril. La réunion publique de clôture aura lieu à Auray le 19 avril. Le dossier est consultable en ligne sur www.concertation-uve-aqta.fr

 Sur letelegramme.fr
Incinérateur, une histoire de 50 ans

Incinérateur de Plouharnel : un projet, des questions

Environ 200 personnes ont participé, mardi, à la première réunion publique sur la transformation de l'incinérateur de Plouharnel en unité de valorisation énergétique. Le projet fait débat.



Philippe Le Ray, président d'Aqta, et Claire Masson, vice-présidente déléguée à la gestion des déchets, ont lancé la réunion. (Photo: Ouest-France)

Le projet

Le rendez-vous a connu un franc succès, réunissant mardi environ 200 personnes à Plouharnel, à la salle socioculturelle. Il a fallu rajouter des chaises pour accueillir tout le monde, habitants et membres d'associations. Porté par l'intercommunalité Auray Quiberon terre atlantique (Aqta), le projet de transformer l'incinérateur de Plouharnel en Unité de valorisation énergétique (UVE) a fortement suscité le débat lors de cette réunion publique d'ouverture de la concertation préalable.

Objectif de la soirée, qui a duré deux heures : « **Échanger le plus librement possible** », souligne Philippe Le Ray, président d'Aqta. Objectif atteint, au point qu'une seconde réunion sera finalement organisée « **dans une ou deux semaines** » dans la commune, afin de « **continuer à échanger, répondre à tous** » les questionnements. « **Il est important qu'on discute** », appuie Claire Masson, vice-présidente déléguée à la gestion des déchets.

« Trouver des solutions »

Les élus ont donné les grandes lignes ayant amené à envisager une transformation de l'incinérateur construit en 1971 (il était initialement prévu de le fermer). Les discussions entre collectivités pour un projet ailleurs à

l'échelle départementale « **n'ont pas abouti** », relate Philippe Le Ray. **Cela m'a navré** ». Ensuite, contexte réglementaire, « **l'enfouissement va s'arrêter ou être fortement réduit** ». Il « **faut trouver des solutions, gérer nos déchets** ».

L'UVE constitue « **un projet nécessaire et vertueux** », analyse Charital Le Plouff-Le Bihan, maire de Plouharnel. C'est « **une brique** » de la politique d'Aqta en matière des déchets. « **après les volets prévention et réduction** », décrit Olivier Catalogne, directeur général adjoint au service environnement.

« D'abord réduire les déchets »

En amont de la réunion, devant la salle, un collectif d'associations (La Vigie, Alors on s'bouge, Zero Waste, Eaux et rivières de Bretagne, Les lucioles) a distribué des tracts pour « **une alternative** » au projet, estimé « **une fausse bonne idée** ». Plutôt « **d'abord réduire nos déchets** ». Pour cela, « **on demande qu'Aqta mette les moyens pour trier** », résume Stéphane Courtel, membre du collectif, premier intervenant du public à s'exprimer lors de la soirée.

Philippe Le Ray en convient, « **on a un gros travail d'éducation** » à mener.

Mais aussi une autre donnée à prendre en compte : « **Ce n'est pas si simple quand on a une population très touristique** », constate Claire Masson. Souvent applaudies, les remarques s'enchaînent. « **Que se passe-t-il s'il n'y a plus assez de déchets pour le dimensionnement ?** » s'enquiert une femme. Si les déchets diminuent, en même temps « **la population d'Aqta augmente tous les ans** », observe Claire Masson.

« Pourquoi à Plouharnel ? »

D'autres élargissent la réflexion : « **S'il y avait moins d'emballages dans l'industrie, on n'aurait pas ces problèmes d'incinération** ». Saisissent l'opportunité pour parler des nouvelles poubelles. Le passage à venir à

une redevance incitative est abordé. « **On travaille dessus** », relate Claire Masson.

La « **localisation de l'incinérateur** » interpelle. « **Pourquoi nous échoit-il d'être la poubelle du territoire ?** », pointe Philippe Delhaye, élu de la minorité à Plouharnel, commune « **excentrée, avec une voirie inadaptée** ». Il s'interroge sur la « **prise en compte des remarques et propositions** » dans la concertation. « **On est juste témoins d'un projet qui se met en place** », pense un habitant.

« En reprendre pour cinquante ans ? »

Le dossier est « **compliqué** », note Bernard Ravary, pour l'association La Vigie, mais « **je n'ai pas envie qu'on nous embarque dans cinquante d'émissions de CO₂, gaz à effet de serre** ». Jacques Moisan, pour l'Association de sauvegarde des chemins de Plouharnel, rebondit : « **Cela fait cinquante ans que les Plouharnelais subissent les conséquences de cette usine. En reprendre pour cinquante ans, soit un siècle au total ? Non.** »

Propriétaire depuis quatre ans, une riveraine de l'usine abonde : « **Faut-il qu'on revende ?** » Elle décrit « **des déchets débordants** », s'envolant des bennes qui arrivent. « **Scandaleux** », réagit Philippe Le Ray. Par ailleurs, il précise que la voirie « **vient d'être classée d'intérêt communautaire** », avec un entretien à la charge d'Aqta. Plus largement, en faveur de Plouharnel, commune accueillant l'incinérateur, « **on trait sur une logique de redevance** ».

« On n'est pas imperméables »

Sur le choix de rebâtir sur le même site, continue le président d'Aqta, le projet doit respecter le Schéma régional d'aménagement, développement durable et d'égalité des territoires (Sradet Bretagne) et la loi Zéro artificialisation nette (Zan) : « **On reconstruit, on n'utilise pas de nouvel espace** ». Sur la méthode (organiser une concertation préalable), « **on aurait**



Mardi avait eu lieu la première réunion publique sur le projet de transformation de l'incinérateur de Plouharnel en unité de valorisation énergétique. (Photo: Ouest-France)

pu ne rien faire, mais ce n'est pas notre choix, croyez en notre envie de sincérité et transparence, reprend-il. On est élus, en responsabilité. On

souhaite une usine exemplaire ». Cette question de l'incinérateur, « **depuis trois ans on l'a triturée dans tous les sens, termine-t-il. Vos remar-**

ques, on les entend, on n'est pas imperméables ».

Virginie JAMIN avec notre correspondante.

Des permanences d'information seront prévues en mairies

Concertation

Commencée le 1^{er} mars, cette étape de concertation préalable volontaire se poursuit jusqu'au 19 avril. Le prochain rendez-vous se tient ce samedi, à Plouharnel également : une permanence d'information dans le hall de la salle socioculturelle. Trois autres permanences sont programmées en mairies : à Auray, samedi 23 ; Belz, mercredi 27 ; Pluvigner, mercredi 3 avril. La réunion publique de clôture aura lieu vendredi 19 avril, Espace Athéna, à Auray. Rens. : www.concertation-uve-aqta.fr

Enquête publique

Mise en place par l'intercommunalité Auray Quiberon terre atlantique (Aqta), la concertation préalable en

cours n'est pas obligatoire réglementairement : démarche volontaire, elle ne remplace pas la phase habituelle d'enquête publique. Celle-ci interviendra plus tard, en 2026-2027.

Capacité

D'une capacité de 45 000 tonnes, l'Unité de valorisation énergétique (UVE) est prévue pour accueillir les déchets résiduels du territoire, qui n'ont pu être évités en amont ou recyclés, explique Aqta : ordures ménagères résiduelles (déjà brûlées à Plouharnel), tout-venant incinérable (aujourd'hui enfouie), refus de tri (enfouis pour l'instant), boues de stations d'épuration proches (épandues pour le moment). À horizon 2035, elle valoriserait ainsi « plus de 15 000 ton-

nes de refus de tri et de tout-venant incinérable actuellement enfouis ». Sans solution locale, il faudrait « exporter » les déchets résiduels ailleurs, en camion.

Investissement

L'investissement est estimé à 70 millions d'euros, démolition de l'incinérateur actuel comprise. L'équipement serait capable de produire 30 000 MWh d'électricité, injectés dans le réseau, soit l'équivalent de la consommation de 6 680 foyers (environ 15 000 habitants), indique Aqta. Le lancement de l'appel d'offres est prévu en juin, après le bilan de la concertation actuelle. La mise en service de l'UVE pourrait intervenir en 2029.

Réunion publique sur l'incinérateur : précision

Dans notre compte-rendu de la réunion publique sur la transformation de l'incinérateur de Plouharnel (Ouest-France d'hier jeudi 14 mars), Jacques Moisan s'exprimait à titre

personnel, en tant qu'habitant de la commune, et non au nom de l'association qu'il préside, comme indiqué par erreur.

Ouest France

Incinerateur : « Une alternative est possible »

Le projet d'usine de valorisation énergétique des déchets à Plouharnel, « une fausse bonne idée » ? Un collectif estime qu'un moratoire de deux ans s'impose.

Environnement

Une « usine à gaz » ? Mardi, une réunion publique a eu lieu à Plouharnel, là où un projet d'usine de valorisation énergétique est porté en lieu et place de l'actuel incinérateur. Par la voix de son président, Philippe Le Ray, Auray Quiberon terre atlantique (Aqta) a développé son argumentaire amenant à cette solution impliquant un investissement public de 70 millions d'euros.

Un collectif d'associations (Eaux et Rivières de Bretagne, La Vigie, Zéro Waste pays d'Auray et La Vigie) a pu déjà s'exprimer. Il aura davantage voix au chapitre sur une seconde réunion publique pour présenter « une alternative ».

Ce collectif ne veut pas que ce projet, engageant sur cinquante ans, soit aux « seules mains des techniciens » : « Nous n'avons pas vu 1/10^e des élus communautaires lors de la réunion publique », s'étonne Bertrand Ravary, vice-président de la Vigie.

« Faut piquer des idées partout »

Voilà vingt ans, estiment ces acteurs, qu'une mobilisation citoyenne demande une politique de réduction des déchets. En rappelant que l'un des prescriptions du plan régional, validé en 2020, résidait dans le fait « que l'incinérateur de Plouharnel devait fermer ». C'est une décision préfectorale qui a octroyé un sursis



« Une alternative est possible » au projet d'usine de valorisation énergétique. C'est l'avis exprimé par un collectif d'associations, qui l'a réaffirmé jeudi devant l'incinérateur de Plouharnel.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

jusqu'en 2029.

Selon leurs données, le taux de tri intercommunal est de « 41 % ». Bien en deçà de certains territoires : « Faut piquer des idées partout », disent-ils collégialement, estimant qu'il est urgent d'attendre. Car pour eux, ce tri important à la source, appuyé par une redevance incitative, est l'alternative à une usine de 45 000 tonnes.

Cela demande du temps et de la pédagogie, voilà pourquoi le collectif associatif demande « un moratoire de deux ans ».

Autre point d'achoppement : le collectif regrette un « simulacre de con-

certation préalable ». Leurs membres réfutent que le dossier soit déjà plié et ne veulent pas croire que les contributions citoyennes serviront seulement « d'axe d'amélioration. Il s'agit ici de débattre de l'opportunité d'un projet sérieux pour notre avenir ».

Ils sont perplexes : « Nous sommes tellement peu confiants dans la procédure qu'on interroge la sincérité et la transparence ». Et souhaitent un « respect de la démocratie participative », amenant les habitants « à l'élaboration des décisions ».

Loïc TISSOT.

Ouest France

PLOUHARNEL

Incinérateur : « Aucune implication de la part des élus »

Après la réunion publique organisée par Aqta sur l'avenir de l'incinérateur de Plouharnel, mardi, le collectif d'associations opposantes a des choses à dire, hier. On fait le point.

Lucie Diat

● Leur mobilisation est loin d'être terminée. La Vigie, Zéro Waste pays d'Auray, Eaux et rivières de Bretagne. Alors on se bouge : les quatre principales associations opposées à la transformation de l'incinérateur de Plouharnel en Unité de valorisation énergétique, menée par Auray Quiberon Terre Atlantique (Aqta).

Manque d'investissements des élus d'Aqta

« Est-ce que ce n'est pas un sujet suffisamment important pour que les élus se déplacent ? », lance Bertrand Ravary, de La Vigie.

L'ensemble du collectif pointe l'absence d'élus et des maires faisant partie d'Aqta à la réunion organisée par la communauté d'agglomération, mardi 12 mars. « On ne voit



Claire Le Tutour, Jean-Pierre Le Lan, Bertrand Savary et Anne Le Galles, représentant les différentes associations contre l'UVE se sont retrouvés devant l'incinérateur de Plouharnel, ce jeudi 14 mars. Le Télégramme/Lucie Diat.

aucune implication de la part des élus locaux. C'est un sujet politique qui touche toutes les communes d'Aqta, ajoute-t-il. Ce sont eux qui vont voter pour ce projet à la fin ».

La concertation

en ligne faussée ?

Autre point de crispation pour le collectif : la concertation en ligne mise en œuvre par Aqta. Une fausse bonne idée selon eux. « Chaque citoyen peut déposer une contribution sur le site. Pourtant, nous

avons écrit et elles n'apparaissent pas. Une seule est visible. On ne connaît pas le nombre de messages envoyés. Ça motiverait les gens à écrire si on le savait, avance Anne Le Galles, de Zéro Waste pays d'Auray. On se pose des questions sur la sin-

cérité et la transparence affichées par la procédure ».

« Chaque citoyen peut déposer une contribution sur le site. Pourtant, nous en avons écrit et elles n'apparaissent pas. »

BERTRAND RAVARY

LA VIGIE

Quelles alternatives à l'UVE ?

Boosté par l'opposition populaire lors de la réunion de ce mardi, le collectif renouvelle ses revendications : la mise en place de la redevance incitative (payer en fonction du nombre de poubelles mises sur le trottoir par foyer) ; la généralisation des bacs biodéchets ; un règlement strict dans les déchetteries ; la demande d'un moratoire de deux ans pour dresser un premier bilan de la quantité de déchets présente sur Aqta. Le collectif d'associations assure « avoir eu l'accord pour présenter nos idées alternatives à l'UVE à l'occasion d'une prochaine réunion organisée par Aqta ». La date n'est pas encore confirmée.

Pratique

Infos sur le collectif : dechetsauray.org

À Plouharnel

Visite au cœur de l'incinérateur

Les portes de l'incinérateur de Plouharnel sont ouvertes à des visiteurs, dans le cadre de la concertation sur le projet de sa transformation en Unité de valorisation énergétique.

Stéphanie Le Bail

● Auray Quiberon Terre Atlantique, en charge communautaire de la collecte et du traitement des déchets, avec Paprec Énergie, exploitant le site, propose des créneaux de visite de l'incinérateur de Plouharnel à des groupes de dix personnes. L'occasion, notamment pour les riverains, de suivre le cheminement des déchets et de comprendre comment fonctionne l'usine qui brûle, 24 h/24, 3 000 tonnes d'ordures résiduelles par heure, tous les jours.



● Chaque jour, une vingtaine de camions qui collectent les ordures ménagères viennent déposer leur chargement à l'incinérateur de Plouharnel. Les déchets d'Auray Quiberon Terre Atlantique (26 500 tonnes en 2023) et ceux de Blavet Bellevue Océan communauté (2 000 tonnes).



● « Toutes les 10 ou 15 minutes, le grappin saisit 800 kg des poubelles déchargées par les camions dans la fosse de 4 m de hauteur. Il les dépose dans un conduit qui les mène jusqu'au four où elles sont brûlées », explique Eric Bouilly, responsable maintenance.



● Marie-Jeanne Brulé, responsable d'exploitation, près du four qui fonctionne à 1 000 °. Le circuit passe ensuite par deux tours de refroidissement, passant de 320 ° à 190 °, sous l'effet des 8 m³ d'eau injectée toutes les heures, en provenance de la station d'épuration.



● À la sortie du four, les mâchefers (résidus de la combustion) sont stockés avant d'être également traités. Les matériaux ferreux sont récupérés, puis après un temps de maturation, le résiduel sert à la réalisation de pistes et de matériaux pour les routes.



● À la sortie du four, une fois abaissées en température, les fumées sont traitées à la chaux et au charbon actif. Elles passent ensuite par « un filtre à manches » avant de sortir par la cheminée. Un contrôle continu est effectué et deux contrôles externes par an.



● Soumis à une forte variation des quantités de déchets, liée aux saisons touristiques, le site stocke, en balles, les ordures qui arrivent en trop grand nombre l'été. Des « réserves » utilisées le reste de l'année, qui permettent d'équilibrer l'activité du site.



● Sous un hangar extérieur, les emballages des poubelles jaunes sont rassemblés pour être chargés en camions et rejoindre le centre de tri du Sysem à Vannes où ils seront valorisés. Le verre est également en transit sur le site de Plouharnel d'où il part pour Saint-Gobain.

Le Télégramme

Philippe Le Ray et Claire Masson ont répondu aux nombreuses questions du public. Le Télégramme/Télégramme Le Bagousse



Incinérateur : « On va devoir réfléchir au niveau régional »

Un mois après le lancement de la consultation sur l'Unité de valorisation énergétique, la conclusion n'est pas celle que l'on attendait. Aqta souhaite se laisser du temps. Une décision qui apaise et fait consensus.

Véronique Le Bagousse

1 Il est urgent d'attendre !

C'est peu ou prou ce qui ressort de la dernière réunion publique organisée ce vendredi 19 avril à Athéna, à Auray. Une soirée en forme de conclusion qui laisse pour le moment la porte grande ouverte sur un avenir que l'on pensait déjà bien dessiné et qui pourrait prendre un virage inattendu dans quelques mois. En une quinzaine de jours les choses ont évolué. Dans la salle on sent, à l'issue de la soirée, un certain apaisement, après quelques échanges un peu

vifs. Le président d'Aqta laisse la porte ouverte : « Si vous avez d'autres solutions je suis preneur » il poursuit « nous savons qu'aujourd'hui, et comme je le réclame depuis plusieurs années, nous allons devoir nous mettre tous autour de la table et réfléchir très sérieusement à une politique des déchets avec une planification au niveau régional. Multiplier les unités de valorisation n'est pas forcément la solution, il faut une vision d'ensemble », estime Philippe Le Ray. À Gueltas, Suez envisage de créer une UVE de plus de 100 000 tonnes. Ce que l'on craint, c'est « l'appel d'air » que pourrait créer ce

nouveau site au niveau régional, déséquilibrant les structures existantes et les projets en cours. La décision finale sera de toute manière politique et concertée. Au niveau d'Aqta rien ne sera décidé cette année.

2 Une bonne participation

Trois réunions publiques ont été organisées. Elles ont rassemblé environ 350 participants. Les quatre permanences d'information ont attiré une vingtaine de personnes. 834 visiteurs et 100 téléchargements du dossier de la concertation et de la synthèse ont été enregistrés. 135 questions et contributions ont été déposées sur le site web dédié. Les thématiques qui ressortent la maîtrise des impacts, le projet au sein de la politique des déchets, valorisation énergétique, coûts et financements...

3 Un tonnage en très forte baisse

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et étonnent même par leur intensité. Avec une baisse de 14 % du volume sur 2023 depuis la mise en place des bacs. Un phénomène qui à l'évidence implique de repenser la politique des déchets non seulement sur notre territoire mais aussi sur toute la Bretagne qui enregistre les mêmes tendances.

4 Réduire les déchets : une priorité (*)

Une idée qui fait consensus. Ce n'est pas une nouveauté. Aqta insiste sur tout ce qui a été fait depuis déjà plusieurs années. La communauté de communes travaille sur la réduction des déchets. L'intervention de Marie Baniel, responsable service prévention et valorisation des déchets chez Auray Quiberon terre atlantique souligne toutes les démarches de prévention auprès des différents publics y compris les touristes. 3 000 à 4 000 personnes sensibilisées chaque année. « Ce n'est pas suffisant » lancent plu-

sieurs interlocuteurs dans le public. « C'est là-dessus qu'on doit investir... » « On y travaille », répond Philippe Le Ray. Parmi les mesures phares la mise en place de badges d'accès aux déchetteries courant 2024.

5 Quels dangers pour l'environnement ?

La concertation a permis de renforcer les échanges avec les riverains qui se sont constitués en associations pour pérenniser le dialogue. De plus les études d'impacts sur environnement sont encourageantes. Aucune pollution n'a été décelée dans les sols. Les fumées sont traitées en sortie de cheminée.

(*) l'association Les Mains dans le Sable par communiqué propose aux élus d'Aqta de renoncer au projet d'UVE et d'engager une politique incitative de réduction des déchets inscrite dans une gestion en régie, à l'écart des intérêts financiers des acteurs privés et en harmonie avec l'élan citoyen local.

Le Télégramme

Incinérateur : une décision attendue pour la fin d'année

Une centaine de personnes a assisté, vendredi, à la troisième et dernière réunion publique de concertation préalable au projet de transformation de l'incinérateur en Unité de valorisation énergétique.

Le projet

« Les réunions précédentes à propos de l'Unité de valorisation énergétique (UVE) ont été un peu toniques mais se sont toujours passées dans le respect », remarque Philippe Le Ray, président d'Auray Quiberon terre atlantique (Aqta) vendredi, lors de la dernière rencontre de concertation au centre Athéna.

Après un rappel historique sur l'incinérateur de Plouharnel, l'élu annonce que la synthèse des contributions du public sera validée lors du conseil communautaire en juin. « Les engagements pris par la collectivité y seront retranscrits. On pourra les consulter sur internet. »

834 visites sur le site des contributions

En un mois et demi, il y a eu un atelier de concertation avec des associations, deux réunions publiques, quatre permanences d'informations, une visite de l'Unité d'incinération des ordures ménagères de Plouharnel et un atelier avec les riverains qui se sont constitués en collectif.

834 personnes ont visité le site www.concertation-uve-aqta.fr où 186 questions ont été posées : interrogations sur la prévention, problèmes spécifiques aux riverains, état environnemental et sanitaire, coût et financement de l'Uve, valorisation énergétique, compatibilité du projet avec la politique de réduction des déchets à la source...

Suivi environnemental

Médecin chercheur en biologie médicale et environnementale, gérant d'Air Lichens, et chargé du suivi environnemental du site, Philippe Giraudeau a fait part de résultats d'analyses de sols, lait, poussières sur le dolmen du Cosquer et lichens.

« 44 points d'évaluation de qualité de l'air sur les lichens ont été effectués. La qualité de l'air y est optimale



Un collectif d'associations demande un moratoire de trois ans face à la construction d'une UVE.

Photo : Ouest-France

sur une zone de 4,5 km de rayon. Il y a eu aussi des analyses de fumées au sein de l'incinérateur et sur onze points autour du site qui ne dépassent pas les normes », rassure Philippe Giraudeau.

Demande d'un moratoire de trois ans

Le rendez-vous est donné en fin d'année pour proposer une décision. « On veut prendre le temps de voir comment évoluera la baisse des tonnages de déchets que l'on a déjà enregistrée », indique Claire Masson, vice-présidente déléguée à la gestion des déchets.

« Et aussi pour trouver une bonne solution pour tous. Une coopération au niveau régional est en prévision après la mise en place du Plan régional de prévention et de gestion des déchets. Je souhaite dialoguer avec les intercommunalités bretonnes », annonce Philippe Le Ray.

Mais des membres d'associations demandent un moratoire plus long pour la construction de cette UVE.

« Trois ans sont indispensables », estime un membre d'Alors on se bouge de Crac'h.

Ils plaident pour la réduction des déchets

Depuis dix ans, l'association Les Mains dans le sable organise des actions de sensibilisation à la problématique des déchets littoraux dans le littoral du Morbihan. Elle s'exprime sur le projet de transformer l'incinérateur de Plouharnel. « En tant qu'acteur local de la gestion des déchets, le projet d'un nouvel incinérateur dans la commune de Plouharnel nous interpelle », exprime l'association dans sa contribution à la concertation proposée par l'intercommunalité Aqta.

« Nous craignons que cette valorisation (qui alimentera 5,7 % des foyers du territoire) soit un argument qui encourage les citoyens à maintenir une surconsommation d'emballages

et de produits à usage unique », analyse-t-elle. Cela - alors que le premier objectif du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est la réduction des déchets ». La mise en place d'une « tarification incitative » a permis à l'intercommunalité voisine Blavet Bellevue Océan de réduire son tonnage de déchets de moitié en un an.

L'association propose « aux élus d'Aqta de renoncer au projet d'UVE et d'engager une politique incitative de réduction des déchets inscrite dans une gestion en régie, à l'écart des intérêts financiers des acteurs privés et en harmonie avec l'élan citoyen local ».

« Nous allons à la rencontre des habitants et des touristes »

Pour discuter de façon apaisée sur le sujet de la réduction des emballages, Philippe Le Ray, président d'Aqta, compte aller à la rencontre des patrons de grandes surfaces. « Par ailleurs, il y aura, pour les emballages et les verres, une révision des quais de transferts car ils ne sont pas toujours très logiques », précise Claire Masson. Le sujet de rédevance incitative a aussi été évoqué.

Le Service prévention des déchets d'Aqta est passé de deux animateurs il y a trois ans à sept personnes.

« Nous allons à la rencontre de la population, notamment des touristes dans les campings pour des animations. 17 composteurs y ont été installés et une dizaine de boîtes de dons réalisés par des personnes en réinsertion », présente Marie Baniel, responsable service prévention et valorisation des déchets.

Des ateliers défi jardin zéro déchet ont concerné 80 familles sur deux ans. « Tout cela va dans le bon sens mais cela reste très insuffisant », estime une membre du collectif

d'associations.

Aqta rencontre des collectivités pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage dans les restaurants des écoles et des Ehpad. « On forme des brigades vertes pour les organisateurs d'événements et une charte éco-événement est en cours de rédaction », et rencontre aussi des entrepreneurs lors d'opérations Territoire circulaire pour créer des bourses d'échange. « On accompagne les restaurateurs pour la mise en place du tri des biodé-

chets. » Les actions pédagogiques auprès des jeunes se poursuivent en partenariat avec Les Mains dans le sable et Aux goûts du jour.

Aqta soutient Cap ressourcerie pour le réemploi et a installé des caissons de réemploi dans cinq déchetteries, dans lesquelles il faudra un badge d'accès pour limiter les passages. « Nous allons aussi faire une proposition d'augmentation de la tarification pour les dépôts des professionnels et renforcer les possibilités de broyage. »

2. DECLARATION D'INTENTION



DÉCLARATION D'INTENTION

Concertation préalable volontaire relative au projet de transformation de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères de Plouharnel.

2024

SOMMAIRE

Projet de transformation de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères de Plouharnel...	3
1- MOTIVATION ET RAISON D'ÊTRE DU PROJET.....	4
1.1 Le dimensionnement envisagé.....	4
1.2 Les grandes lignes des travaux envisagées	5
2- PLANS ET PROGRAMME DUQUEL DÉCOULE LE PROJET.....	5
3- PÉRIMÈTRE SUSCEPTIBLE D'ÊTRE IMPACTÉ PAR LE PROJET DE TRANSFORMATION DE L'UIOM EN UVE.....	5
4- IMPACTS POTENTIELS.....	5
5- SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVISAGÉES	7
6- MODALITÉS DE CONCERTATION PRÉALABLE ENVISAGÉES	8
7- PUBLICITÉ DE LA DÉCLARATION D'INTENTION.....	10

Projet de transformation de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères de Plouharnel.

La Communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique exerce la compétence de gestion des déchets produits sur le territoire des 24 communes qui la composent.

La collectivité a entrepris depuis plusieurs mois une réflexion et des études sur le devenir de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) située à Plouharnel.

En effet, l'UIOM mise en service en 1971, bien que remise à niveau régulièrement, nécessite une nouvelle mise aux normes. Par ailleurs, le contrat d'exploitation actuel de l'installation arrive à son terme au 31 juillet 2027.

Suite à une première phase d'étude, la collectivité formule aujourd'hui le projet de remplacer l'actuelle usine d'incinération des déchets de Plouharnel par une nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE) des déchets. Cette dernière est envisagée sur le site de Plouharnel accueillant actuellement l'UIOM, le transfert des emballages et du verre ménagers, ainsi qu'une zone de stockage. Elle permettra de traiter les déchets résiduels du territoire tout en produisant de l'électricité.

L'investissement global de ce nouvel équipement (y compris la déconstruction de l'ancienne UIOM) est estimé à un montant de l'ordre de 70 millions d'euros.

Une UVE étant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ce projet est soumis à autorisation environnementale.

L'article L 121-17 du code de l'environnement prévoit un droit d'initiative du public lui permettant de demander au préfet l'organisation d'une concertation préalable concernant notamment les projets réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique dont le montant prévisionnel des dépenses est supérieur à un seuil fixé par décret en Conseil d'État et ne pouvant être supérieur à 5 millions d'euros, ou lorsque le montant total des subventions publiques à l'investissement accordées sous forme d'aide financière nette au maître d'ouvrage d'un projet privé est supérieur à ce seuil.

Afin de permettre l'exercice de ce droit d'initiative, il incombe à la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique de publier la présente déclaration d'intention.

1- MOTIVATION ET RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Ce projet est en premier lieu motivé par la nécessité de mise aux normes de l'installation existante précédemment citée.

Il se veut plus globalement une réponse apportée à l'évolution des enjeux du traitement des déchets résiduels sur le territoire.

Ce projet d'UVE s'inscrit en effet dans un contexte marqué par la nécessité de réduire la part des déchets actuellement enfouis et par un déficit des capacités de traitement des déchets résiduels à l'échelle départementale et régionale. Il traduit ainsi la volonté de la Communauté de communes de préserver une solution locale et maîtrisée pour le traitement de ses propres déchets résiduels.

De plus, ce projet vise à valoriser des déchets actuellement éliminés comme le tout-venant incinérable (actuellement enfoui), ou encore des déchets comme les boues de stations d'épurations pour lesquelles les solutions de valorisation (épandages) sont amenées à se réduire drastiquement à court terme pour des raisons réglementaires.

À la marge, le projet d'UVE conçu par Auray Quiberon Terre Atlantique permettra de tirer parti de synergies avec la collectivité voisine de Lorient Agglomération pour contribuer à optimiser le traitement des déchets du Morbihan.

L'ensemble de ces redirections de flux de déchets éliminés et synergies territoriales permettra de conjuguer sur la durée l'ambition de produire de l'électricité à partir des déchets résiduels, avec l'ambition de poursuivre les actions de prévention pour réduire significativement la part de ces déchets résiduels produits sur le territoire de la communauté de communes.

1.1 Le dimensionnement envisagé

L'UVE ne valorisera que les déchets dits « résiduels », c'est-à-dire ceux qui n'ont pu être préalablement recyclés ou valorisés sous forme de matière :

- Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr), aujourd'hui brûlées dans l'UIOM ;
- Le tout-venant incinérable issu des déchetteries, aujourd'hui enfoui ;
- Les refus de tri, aujourd'hui enfouis ;
- Les boues des stations d'épuration situées à proximité (Plouharnel, Quiberon, Carnac), aujourd'hui épandues.

Le projet envisagé portera une capacité de traitement de 45 000 tonnes de déchets par an, permettant la prise en compte des enjeux précités et les prévisions de croissance de la population pour les décennies à venir.

Il permettra de valoriser énergétiquement 10 500 tonnes de tout-venant incinérable et 5 200 tonnes de refus de tri aujourd'hui enfouies et produira 30 000 MWh d'électricité chaque année, soit l'équivalent de la consommation de 6 681 foyers.

Déclaration d'intention / concertation préalable volontaire relative au projet de transformation de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères de Plouharnel

1.2 Les grandes lignes des travaux envisagés

La mise en œuvre de ce projet implique un réaménagement et une réorganisation d'ensemble du site actuel de l'incinérateur de Plouharnel.

En effet, il est envisagé de déconstruire certains éléments de l'installation actuelle d'une part et de construire et réaliser l'extension de certains bâtiments d'autre part.

Dans une logique de modernisation d'ensemble, les équipements clefs de l'installation seront remplacés.

Une chaudière équipée d'une turbine (groupe turbo-alternateur) permettant la production d'électricité à partir de la chaleur de l'incinération sera installée.

Les activités de stockage des emballages issus du tri et du verre, avant leur transfert vers des plateformes de recyclage seront maintenues sur le site, mais devront être réorganisées à l'intérieur de la parcelle. Les circulations des personnes et flux logistiques à l'intérieur du site seront également améliorés.

2- PLANS ET PROGRAMME DUQUEL DÉCOULE LE PROJET

Le projet de transformation de l'UIOM en UVE est compatible avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Bretagne entré en vigueur en 2020 et fixant des orientations et objectifs à l'horizon 2020 et 2032.

Le projet concerne la parcelle actuellement occupée par l'UIOM, dont le zonage dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Plouharnel est compatible avec la construction d'une UVE. La modification du PLU de la commune de Plouharnel sera néanmoins nécessaire pour autoriser la construction d'un bâtiment adapté aux nouvelles installations.

3- PÉRIMÈTRE SUSCEPTIBLE D'ÊTRE IMPACTÉ PAR LE PROJET DE TRANSFORMATION DE L'UIOM EN UVE

Le projet concerne en premier lieu la commune de Plouharnel mais également l'ensemble des communes de la communauté Auray Quiberon Terre Atlantique dont les ordures ménagères seront traitées sur ce site à savoir : Auray, Belz, Brech, Camors, Carnac, Crach, Erdeven, Étel, Hœdic, Houat, Landaul, Landévant, La Trinité-sur-Mer, Locmariaquer, Locoal-Mendon, Ploëmel, Plouharnel, Plumergat, Pluneret, Pluvigner, Quiberon, Saint-Philibert, Saint-Pierre-Quiberon, Sainte-Anne-d'Auray.

4- IMPACTS POTENTIELS

L'UVE s'inscrira dans la rubrique 2771 de la nomenclature des ICPE. À ce titre, elle devra notamment respecter :

Déclaration d'intention / concertation préalable volontaire relative au projet de transformation de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères de Plouharnel

- L'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et régulièrement mis à jour depuis.
- L'arrêté ministériel du 12 janvier 2021 relatif aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD) applicables aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets.

Ces textes fixent des règles strictes à respecter en ce qui concerne les conditions d'exploitation, de surveillance et de contrôle de cet équipement. Ils comprennent notamment des seuils à respecter pour les rejets en sortie de cheminée.

Globalement, les impacts de l'UVE concernent les mêmes enjeux que celui de l'UIOM.

Dans le cadre de la demande d'autorisation, le projet d'UVE dans sa version finalisée fera l'objet d'une étude d'impact permettant d'anticiper les éventuels impacts, et de détailler les mesures qui seront mises en œuvre pour les maîtriser au maximum.

- La qualité de l'air et les poussières
 Dans le cadre de la directive européenne IED, l'UVE sera soumis à l'arrêté ministériel du 12 janvier 2021 relatif aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD) applicables aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets. Cette transcription française d'un travail mené à l'échelle européenne régit l'activité de traitement de déchets, et décrit notamment les prescriptions applicables aux nouvelles installations.
 Les émissions atmosphériques feront ainsi l'objet de prescriptions réglementaires, avec des seuils limites définis pour chaque type de polluants dans l'arrêté préfectoral d'autorisation, au moins aussi stricts que les seuils mentionnés dans les arrêtés ministériels. Une surveillance stricte sera mise en place pour contrôler ces émissions, afin de garantir la qualité de l'air à proximité du site.
- Les odeurs
 Les déchets susceptibles de dégager des odeurs continueront à être transportés dans des véhicules adaptés, afin d'éviter la propagation des odeurs. Ils seront stockés dans des cuves et des fosses étanches, conçues pour limiter les nuisances olfactives, qui se concentreront essentiellement sur le site. L'inspection des installations classées peut demander la réalisation d'une campagne d'évaluation de l'impact olfactif de l'installation afin de permettre une meilleure prévention des nuisances. Le cas échéant, des moyens de lutte contre les nuisances olfactives complémentaires peuvent être prescrits par l'arrêté préfectoral d'autorisation.
- Le bruit
 Une étude acoustique sera menée pour évaluer les postes d'émission de bruit et leur propagation. Le cas échéant, des mesures de réduction seront prises pour les limiter et garantir le respect des émergences sonores maximum fixées par la réglementation et précisées par l'arrêté préfectoral d'autorisation.

- La circulation et les enjeux d'accessibilité
Une modélisation fine de l'évolution du trafic induite par le projet sera réalisée dans le cadre de l'étude d'impact. La mise en œuvre du principe de « double-fret » est toutefois d'ores et déjà envisagée, afin de limiter l'empreinte carbone de ces trajets. Il s'agit d'éviter les trajets à vide. Par ailleurs, la route desservant le site a été déclarée d'intérêt communautaire lors du conseil communautaire du 13 décembre 2023 : c'est désormais AQTA qui assurera son entretien et sa réfection. La rénovation complète de l'enrobé existant est prévue en 2024.
- La prévention des dangers
Une étude de dangers sera menée. Elle précisera les risques auxquels l'installation peut exposer. Elle évaluera leur probabilité de survenue, l'intensité et les dégâts collatéraux induits ainsi que la gravité des conséquences des accidents potentiels. Elle déterminera des mesures de sécurité adaptées pour s'en prémunir, réduire la probabilité et les effets de ceux-ci. Il est à noter que l'UVE ne sera pas classée Seveso.
- Le paysage
Une étude sera menée pour étudier l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments.
- La consommation d'eau
Les consommations d'eau seront réduites au strict nécessaire pour le fonctionnement de l'installation. La réutilisation des eaux usées traitées de la STEP voisine sera intégrée au projet pour couvrir ces besoins (eaux de refroidissement par exemple).
- Les enjeux écologiques
Les enjeux de biodiversité (faune, flore, milieu naturel) du site seront identifiés par une étude réalisée sur un cycle biologique complet. Elle répertoriera à la fois les espèces et les habitats susceptibles d'être affectés par le projet, afin d'appliquer la logique ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

5- SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVISAGÉES

Plusieurs grandes alternatives ont été envisagées lors de cette première phase d'étude :

- La fermeture de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères et son non-remplacement par un site d'élimination des déchets résiduels sur le territoire de l'agglomération.
Cette option était initialement prévue. Elle est cependant jugée non optimale car le choix de se départir d'un outil de traitement des déchets résiduels pour s'en remettre au marché et aux capacités de traitement à l'extérieur du territoire du Morbihan présente des risques budgétaires importants. De plus, cela ne permettrait pas à la Communauté de communes de contribuer aux objectifs du plan régional sur la

réduction de l'enfouissement et la limitation de transport sur de longues distances des déchets, qui est très émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES).

- La rénovation « simple » de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM). Cette solution n'a pas été retenue car elle implique, comme l'UVE, des investissements importants sans permettre de diminuer la part des déchets éliminés c'est-à-dire ne faisant l'objet d'aucune valorisation.
- Le remplacement de l'UIOM par une UVE (cf. point 1- Motivation et raison d'être du projet).

La première phase des réflexions et des études a conduit à privilégier la création d'une UVE, pour laquelle plusieurs dimensions et scénarios ont à leur tour été étudiés :

- **Localisation**

Le contexte de mise en œuvre de l'objectif Zéro artificialisation nette couplé à un foncier très contraint au sein de l'agglomération ont conduit le porteur de projet à acter dès une phase très amont le site actuel de l'UIOM. Ce site présente également l'avantage d'être contigu à celui de la station d'épuration des eaux usées (STEP), créant ainsi une synergie de fonctionnement pour la valorisation énergétique par l'UVE des boues de la STEP.

- **Dimensionnement**

- Une capacité de 30 000 tonnes par an. Ce scénario n'est pas privilégié car il ne permet pas de traiter l'ensemble des déchets résiduels du seul périmètre d'AQTA.
- Une capacité de 60 000 tonnes par an. Bien qu'il soit le plus avantageux sur le strict plan financier, ce scénario nécessiterait l'apport d'une trop grande quantité de déchets issus des territoires voisins pour éviter les « vides de four ».
- **C'est le scénario médian de 45 000 tonnes qui a été privilégié, car il est le plus adapté aux besoins de traitement du territoire.**

- **Type de valorisation énergétique**

Une analyse de la demande de chaleur à proximité de l'installation a conduit à privilégier l'option consistant à produire uniquement de l'électricité à réinjecter sur le réseau plutôt qu'une production de chaleur par cogénération. La question de l'utilisation de la chaleur fatale de l'installation reste ouverte et est à traiter dans la suite des études et du dialogue locale sur le projet.

6- MODALITÉS DE CONCERTATION PRÉALABLE ENVISAGÉES

Compte tenu de l'aspect structurant de ce projet pour la politique de prévention et de gestion des déchets et de l'énergie de l'agglomération, le maître d'ouvrage Auray Quiberon Terre Atlantique a choisi de prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable (article L.121-16 et suivants du code de l'environnement).

La concertation préalable se déroulera du 1er mars au 19 avril 2024 inclus.

Déclaration d'intention / concertation préalable volontaire relative au projet de transformation de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères de Plouharnel

Le périmètre de la concertation englobe l'ensemble des communes membres d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

Cette concertation a pour objectif d'informer le public sur les enjeux de ce projet. Elle vise également à lui permettre de se prononcer sur l'opportunité et les caractéristiques de ce projet :

- Quelles conditions en matière de suivi et de gestion des impacts de ce projet ?
- Plus globalement, quelles conditions pour faire de cette nouvelle installation un maillon d'une politique de prévention et de gestion des déchets répondant à l'évolution de la population, des modes de vie et des attentes des habitants et usagers du territoire ?

Cette concertation ne se substitue pas à l'enquête publique dans le cadre de l'autorisation environnementale à laquelle sera soumis le projet dans un second temps.

L'ensemble des éléments des documents et informations pratiques sur la concertation sont disponibles à compter du 1er mars sur le site www.concertation-uve-aqta.fr

Modalités d'information du public :

- Un site internet dédié à démarche de concertation sera mis à la disposition du public à l'adresse suivante : www.concertation-uve-aqta.fr
- Un dossier de la concertation présentant le projet, ses enjeux et son contexte
- Une synthèse du dossier de la concertation
- Des annonces dans la presse locale

Modalités de participation du public

- Une réunion publique d'ouverture
- Des ateliers et visites de sites
- Des permanences d'informations dans 4 mairies du territoire pour découvrir le projet, avec la présence de l'équipe projet
- Une réunion publique de clôture
- La possibilité de contribuer en ligne sur le site www.concertation-uve-aqta.fr

Bilan de la concertation préalable

À l'issue de la concertation préalable, le maître d'ouvrage établit et publie dans un délai de 3 mois un bilan de la concertation. Ce bilan synthétise les contributions du public et dresse les enseignements de cette participation. Le document liste en réponse les mesures retenues par le maître d'ouvrage pour tenir compte de ces enseignements dans son projet.

Déclaration d'intention / concertation préalable volontaire relative au projet de transformation de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères de Plouharnel

7- PUBLICITÉ DE LA DÉCLARATION D'INTENTION

Cette déclaration d'intention sera publiée sur le site internet de la Communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique à l'adresse suivante : www.auray-quiberon.fr

La déclaration d'intention sera simultanément mise en ligne sur le site internet de la Préfecture du Morbihan à l'adresse suivante : www.morbihan.gouv.fr

La déclaration d'intention sera également affichée dans les locaux de la communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique situés Porte Océane- 40 rue du Danemark CS 70447 – 56404 AURAY cedex.

Le Président,

Philippe LE RAY



3. CONTRIBUTIONS PAPIERS

Réunion publique du 12 mars



Concertation préalable volontaire

Projet de transformation de
l'incinérateur de Plouharnel en Unité
de Valorisation Énergétique

Nous vous remercions de remplir les champs suivis d'une astérisque

Nom, prénom* : Mercier Soline

Commune* : Quiberon

Mail / téléphone* : [REDACTED]

Je souhaite : Poser une question Contribuer

Pourriez vous m'expliquer
comment réaliser un tel
projet déjà périmé?

La Terre a besoin qu'il y
ait moins de déchets et vous
voulez les valoriser! C'est
cette productif, déjà dépassé,

Les contributions et questions seront intégrées au bilan de la
concertation, à la fin de la période de concertation.

J'ai l'impression que vous ne connaissez

Réunion publique du 12 mars



Concertation
préalable volontaire

Projet de transformation de
l'incinérateur de Plouharnel en Unité
de Valorisation Énergétique

Nous vous remercions de remplir les champs suivis d'une astérisque

Nom, prénom* : RATIER Stéphanie

Commune* : Plouharnel

Mail / téléphone* : [REDACTED]

Je souhaite : Poser une question Contribuer

Une fois l'usine recalibrée pour un certain tonnage, c'est parti pour 50 ans ! Comment s'assurer que ce tonnage ne devienne pas un frein à la politique de réduction des déchets ? J'ai entendu durant ~~la~~ la réunion publique que si le volume de déchets baisse, la solution serait la création d'un "fond de feu", mais si la voisine ont aussi baissé leur tonnage et que personne n'est intéressé par ce fond de feu, que se passe-t-il concrètement ? L'usine peut-elle encore fonctionner ? Qui paye ?

Les contributions et questions seront intégrées au bilan de la concertation, à la fin de la période de concertation.



Concertation préalable volontaire

Projet de transformation de
l'incinérateur de Plouharnel en Unité
de Valorisation Énergétique

Nous vous remercions de remplir les champs suivis d'une astérisque

Nom, prénom* : JACOB M. Justine

Commune* : Plouharnel

Mail / téléphone* : [REDACTED]

Je souhaite : Poser une question Contribuer

Tout ce qui se passe au
projet de la terre est
une bonne solution,
Certainement D'AD
le risque :
les décharges sauvages :
le travail d'éducation
est essentiel au niveau
individuel
collectif.

Les contributions et questions seront intégrées au bilan de la concertation, à la fin de la période de concertation.



Concertation préalable volontaire

Projet de transformation de
l'incinérateur de Plouharnel en Unité
de Valorisation Énergétique

Nous vous remercions de remplir les champs suivis d'une astérisque

Nom, prénom* : COURANT Hugues

Commune* : Plouharnel

Mail / téléphone* : [REDACTED]

Je souhaite : Poser une question Contribuer yahoo.fr

* Où les résultats des prélèvements
de polluants et toxiques seront-ils
consultables par la population ?
(prélèvements faits de l'environnement du
site actuel) . Merci

* Quel est le niveau de pollution de l'air
dans un rayon de plusieurs km.
Des analyses ont-elles été faites ou vont
elles être faites ??

Les contributions et questions seront intégrées au bilan de la
concertation, à la fin de la période de concertation.

3. CONTRIBUTIONS PAPIERS

Permanence de Plouharnel



Concertation préalable volontaire

Projet de transformation de
l'incinérateur de Plouharnel en Unité
de Valorisation Énergétique

Nous vous remercions de remplir les champs suivis d'une astérisque

Nom, prénom* : RUAOCT YANNICK

Commune* : PLOUHARNEL

Mail / téléphone* : _____

Je souhaite : Poser une question Contribuer

Routes → il faut également regarder
les questions de vitesse / sécurité
Aujourd'hui, en partant de Saint-Antoine
les pers roulent à gauche tellement
c'est abîmé.

question sécurité sur la priorité
(flèches à inverser?)

La avoir discussion / concertation
sur le sujet.

Pour ça on peut indiquer l'usine

Les contributions et questions seront intégrées au bilan de la
concertation, à la fin de la période de concertation.



Concertation préalable volontaire

Projet de transformation de
l'incinérateur de Plouharnel en Unité
de Valorisation Énergétique

Nous vous remercions de remplir les champs suivis d'une astérisque

Nom, prénom* : GEORGET JACKY.

Commune* : CMRNAC

Mail / téléphone* : [REDACTED]

Je souhaite : Poser une question Contribuer

Est-ce que la route du Mahon
sera concernée par la réfection ?
la route y est aussi en très
mauvais état.

Les contributions et questions seront intégrées au bilan de la
concertation, à la fin de la période de concertation.



Concertation préalable volontaire

Projet de transformation de
l'incinérateur de Plouharnel en Unité
de Valorisation Énergétique

Nous vous remercions de remplir les champs suivis d'une astérisque

Nom, prénom* :

Commune* :

Mail / téléphone* :

Je souhaite : Poser une question Contribuer

faire aussi des réparations
d'urgence de la route, et pas
seulement des gros travaux

(routes autour du site)

les usagers de la route font tous
des pb différents : camions → envies
usagers → vitesse

possibilité de dévier les transports
de camions

Les contributions et questions seront intégrées au bilan de la
concertation, à la fin de la période de concertation.



Concertation préalable volontaire

Projet de transformation de
l'incinérateur de Plouharnel en Unité
de Valorisation Énergétique

Nous vous remercions de remplir les champs suivis d'une astérisque

Nom, prénom* : BANCOEN Aurice

Commune* : CABNAC

Mail / téléphone* : [REDACTED]

Je souhaite : Poser une question Contribuer

diffusion étude d'impact (ex: Bredon
Bogles) sur les riverains (strato riverains)

↳ @ communiqué aux riverains

CO2

échantillonnage sur la terre → analyses réalisées
→ diffusion des résultats (avant)

quelle est la capacité à intégrer
les touristes?

capacité journalière de l'installation?

quelle mode de gestion de l'UVE?

fiscalité par les habitants cas taxe sur
les polluants?

camion Véolia sécurité ! comment pris
en compte par l'UVE?

Les contributions et questions seront intégrées au bilan de la
concertation, à la fin de la période de concertation.

besoin de transparence pour avoir confiance dans
les administrations



Concertation préalable volontaire

Projet de transformation de
l'incinérateur de Plouharnel en Unité
de Valorisation Énergétique

Nous vous remercions de remplir les champs suivis d'une astérisque

Nom, prénom* :

Commune* :

Mail / téléphone* :

Je souhaite : Poser une question Contribuer

étude p 31 + 37, merci de
répondre

Les contributions et questions seront intégrées au bilan de la
concertation, à la fin de la période de concertation.



Concertation préalable volontaire

Projet de transformation de
l'incinérateur de Plouharnel en Unité
de Valorisation Énergétique

Nous vous remercions de remplir les champs suivis d'une astérisque

Nom, prénom* : SAUJAC Christian

Commune* : Kemmerlé

Mail / téléphone* : [REDACTED]

Je souhaite : Poser une question Contribuer

→ augmentation des camions
(+ 80%), qu'est ce qui est
prévu pour concevoir une
route adaptée à cet usage ?

→ aides une quinzaine de jours
par an (en été), qu'est ce qui
sera prévu ?
(portes ouvertes de l'usine)

Les contributions et questions seront intégrées au bilan de la
concertation, à la fin de la période de concertation.

Permanence de Plouharnel



Concertation préalable volontaire

Projet de transformation de
l'incinérateur de Plouharnel en Unité
de Valorisation Énergétique

Nous vous remercions de remplir les champs suivis d'une astérisque

Nom, prénom* : BEUGGO Solen + collectif Casquer St Antoine

Commune* : PLOUHARNEL

Mail / téléphone* : [REDACTED]

Je souhaite : Poser une question Contribuer

Nous avons l'intention de nous
constituer en collectif de riverains
afin d'alerter sur les conditions
déplorables existantes depuis plusieurs
années concernant la circulation,
l'état de la voirie, les déchets
qui s'entassent régulièrement sur
les bas-côtés. Toutes ces nuisances
vont s'amplifier avec la Nouvelle
UVE.

A cela s'ajoutent les émissions de
fumées (respectant-elles les normes?)
et d'odeurs (l'été).

Est-il possible d'accorder une réunion
spéciale pour les riverains?

Les contributions et questions seront intégrées au bilan de la
concertation, à la fin de la période de concertation.



Concertation préalable volontaire

Projet de transformation de
l'incinérateur de Plouharnel en Unité
de Valorisation Énergétique

Nous vous remercions de remplir les champs suivis d'une astérisque

Nom, prénom* : DURET Jean - Michel

Commune* :

Mail / téléphone* :

Je souhaite : Poser une question Contribuer

Anciennes études, diffusion

dangereuse route!

Le élargissement sortie des
Coques pour cheminement
piéton et possibilité de
rejoindre le Harnet

Les contributions et questions seront intégrées au bilan de la
concertation, à la fin de la période de concertation.

3. CONTRIBUTIONS PAPIERS

Permanence de Belz



Concertation préalable volontaire

Projet de transformation de
l'incinérateur de Plouharnel en Unité
de Valorisation Énergétique

Nous vous remercions de remplir les champs suivis d'une astérisque

Nom, prénom* : DEFFOSSE G.

Commune* : _____

Mail / téléphone* : _____

Je souhaite : Poser une question Contribuer

Connaître la composition des boues
de stations d'épuration qui vont
être injectées dans l'UVE ?

Si la composition est bonne
pourrait-elle mener un autre
débouché de valorisation
locale ?

valorisation énergétique : rechargement
des batteries pour la tige-bâches
ou production d'hydrogène

Pourquoi en accord avec CCBI
s'il est possible ?

Les contributions et questions seront intégrées au bilan de la
concertation, à la fin de la période de concertation.



Concertation préalable volontaire

Projet de transformation de
l'incinérateur de Plouharnel en Unité
de Valorisation Énergétique

Nous vous remercions de remplir les champs suivis d'une astérisque

Nom, prénom* : Deffosse Gérard

Commune* : Auray

Mail / téléphone* :

Je souhaite : Poser une question Contribuer

PAV pour les biodéchets

Poulaillers collectifs pour le compost

Les contributions et questions seront intégrées au bilan de la concertation, à la fin de la période de concertation.

3. CONTRIBUTIONS PAPIERS

Permanence de Pluvigner



Concertation préalable volontaire

Projet de transformation de l'incinérateur de Plouharnel en Unité de Valorisation Énergétique

Nous vous remercions de remplir les champs suivis d'une astérisque

Nom, prénom* : LE CAM JEAN-MICHEL

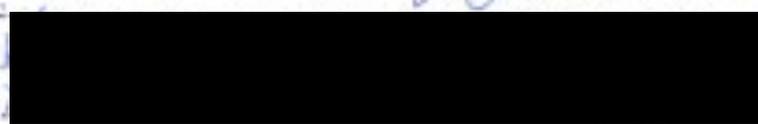
Commune* : PLUVIGNER

Mail / téléphone* : 

Je souhaite : Poser une question Contribuer

Idée :

- s'appuyer sur les connaissances de type "jardins partagés" pour le choix de végétaux
- Proposer d'autres essences que la Pluie, l'aurieu l'olive
- V. la norme 933



Les contributions et questions seront intégrées au bilan de la concertation, à la fin de la période de concertation.

Visite de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères



Concertation préalable volontaire

Projet de transformation de
l'incinérateur de Plouharnel en Unité
de Valorisation Énergétique

Nous vous remercions de remplir les champs suivis d'une astérisque

Nom, prénom* : Corrent Hugues

Commune* : Plouharnel

Mail / téléphone* : [REDACTED]

Je souhaite : Poser une question Contribuer

Le projet si il aboutit va faire perdre
de la valeur à nos biens immobiliers
(riverains de l'incinérateur), voire les
rendre invendables.
Question : Comment AQIA et la
commune vont régler ce problème ???

Merci

Les contributions et questions seront intégrées au bilan de la
concertation, à la fin de la période de concertation.

4. CONTRIBUTIONS VIA LE SITE INTERNET DE LA CONCERTATION

Questions et contributions individuelles

Date	Auteur	Contributions et questions
01/03/2024	Jacky Georget	Habitants du lieu-dit Kermabo (Carnac), nous n'en pouvons plus du trafic des camions vers l'incinérateur ! La route entre Saint Antoine et Le Cosquer est complètement détruite, les bernes et les fossés sont jonchés de détritrus. Par les volumes considérablement augmentés, ce projet ne va-t-il pas détériorer encore plus notre cadre de vie ?
01/03/2024	Philippe Richard	<p>Bonjour</p> <p>Pourquoi n'avoir pas étudié une autre solution technique que de brûler des déchets ?</p> <p>La France est l'un des pays européens qui incinèrent le plus les déchets avec la pollution que cela engendre c à d un cocktail toxique: CO₂, dioxyde de soufre (SO₂), monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NOx), ammoniac (NH₃)..</p> <p>C'est très bien de produire de l'électricité mais quid de la chaleur que vous allez produire</p> <p>Je vous suggère de vous intéresser à la Pyrogazéification qui est une technologie en devenir en EUROPE avec des avantages indéniables sur une solution UVE de + en + contestée.</p> <p>Energie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une production d'un gaz riche en méthane, directement injectable dans les réseaux de gaz ; Une production non intermittente d'une énergie stockable et disponible ; Des rendements énergétiques élevés (de 65 à 85 %) ; <p>Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une solution locale de valorisation de déchets peu ou pas recyclés, au plus près des gisements : réduction de l'impact environnemental du transport massif des déchets solides et de leur enfouissement ou incinération ; <p>Environnement et sanitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une réduction drastique de l'empreinte carbone (peu ou pas de polluants atmosphériques, particules, poussières, ...) <p>Socio-économie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une économie circulaire à l'échelle des territoires et des collectivités (production locale, consommation locale, création d'emplois non délocalisables) ; Une souveraineté énergétique des territoires. <p>De nombreux documents ont été publiés sur cette solution technique</p>
01/03/2024	Laurent Desmarests	<p>Bonjour,</p> <p>le plan régional d'élimination des déchets sensé être le guide des politiques locales concernant les déchets a été partiellement retoqué en septembre dernier et aucune mention au public n'est faite à ce sujet dans votre site.?</p>
01/03/2024	sicnarF Thomasson	<p>Le chauffage par la vapeur d'eau fournie par combustion revient très chère du fait entre autre, de la difficulté de maintenance du réseau.</p> <p>Comment sera valorisée l'énergie récupérée et sur quel secteur. À Carnac ?</p>
01/03/2024	Jacques Cenzi	<p>Bonjour</p> <p>Ce projet d'incinération des déchets par combustion ne va-t-il pas augmenter la pollution de l'air ?</p> <p>Cet aspect a-t-il été pris en compte et par quel procédé ?</p> <p>Merci</p> <p>Cordialement.</p>

02/03/2024	MARTIN Daniel	Quels seront les types de polluants rejetés dans l'air, dans l'eau? Quels volumes ? Quels seront les résidus solides (et volumes) ? Que deviendront-ils?
03/03/2024	Maëva TUAL DECATOIRE	Qu'en est-il des polluants notamment tous leur impact sur le système hormonal ? Toute la zone géographique (vents d'ouest jusqu'à vannes ?) Va être impactée ! Que prévoyez vous en terme d'élimination des déchets à la source auprès notamment des fabricants les industriels et distributeurs ? Il faut que nos élus locaux exigent une loi auprès des députés Au lieu d'augmenter sans fin les capacités d'élimination des déchets il faut éviter d'en produire non ?
04/04/2024	Jean Marc DUBRUEL	Bonjour, Merci pour votre action, mais serait-il possible de connaître les changements pour les usagers tant dans leurs pratiques quotidiennes que dans les avantages et inconvénients qu'ils auront dans la réalisation de ce projet. Cordialement
04/03/2024	Jean-Charles GILBERT	1ère Contribution au projet de modernisation du centre incinérateur de Plouharnel Nous, les électeurs, sommes parfaitement incompetents pour juger d'un tel projet et ceci, même avec les informations que vous nous communiquez. Le vote par le peuple anglais pour le Brexit est un exemple parfait. Le Brexit a été voté par IDEOLOGIE et le bonheur promis hors de l'Europe n'est pas là... Il en est de même aujourd'hui pour le traitement des déchets et tous les projets publiques où l'Ecologie, la Planète gouvernent tout sans souci financier. Est ce pour financer cette future UVE que la taxe d'habitation a été augmentée en 2023 de plus de 68%? Augmentation appliquée sans aucune explication ce qui montre le total dédain de nos élus pour leurs électeurs. Et qui reste un parfait scandale. Nous vivons, nos gestionnaires publiques, l'Etat, nous vont vivre depuis des décennies totalement au dessus de nos moyens, ce qui démontre que les prévisions à long terme d'économies sont toujours relevées fausses. C'est pourquoi les seuls critères prioritaires pour faire un choix sont le coût immédiat de la modernisation. La technologie évolue tellement vite que l'avenir d'aujourd'hui ne se réalisera jamais. Merci d'être à l'écoute.
04/03/2024	Gwenaëlle Delsaut	Je n'aurais pas la chance de me déplacer à la réunion du 12 mars étant hospitalisé pour un cancer... alors je souhaite avoir les études faites sur la qualité de l'air autour de l'usine. Et bien sûr quand elle est en activité. Et de enfin connaître la fréquence des camions comme vous allez augmenter la circulation qui vont passer dans le village du Cosquer et connaître votre intention sur l'état pitoyable de la route.
05/03/2024	Jacques Gérard	Bonjour, Page 37 du dossier au paragraphe 2-5 il est fait état d'études attentives au regard de 6 questions..... Page 31 des études prospectives de projection de volumes ont été réalisées Pouvez vous mettre ces études sur le site ? (ou me les adresser) Elles sont pour moi essentielles à la compréhension du dossier. En vous remerciant par avance
05/03/2024	Thierry Ezanno	Quelle quantité d'énergie électrique pourrait être produite par cette UVE?

06/03/2024	Sybille Courcel	<p>Bonjour,</p> <p>La transformation de l'unité d'incinération en UVE, une fois en fonctionnement, engendrera t elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - beaucoup de bruit ? - de mauvaises odeurs ? <p>En vous remerciant pour vos réponses. Cordialement</p>
10/03/2024	Claire Le Tutour	<p>Qu'est-ce qui est prévu pour la circulation de tous ces camions supplémentaire, si Plouharnel doit se charger des ordures de Lorient ?</p>
10/03/2024	Claire Le Tutour	<p>Avant de décider d'installer cet UVE, ou en est-on du tri ? Tout le monde a-t- il reçu ses 3 poubelles ?</p>
11/03/2024	Sybille Courcel	<p>Bonjour,</p> <p>Un incinérateur libère des composés toxiques dans l'air , qui tueront à petit feu les personnes habitant autour . Habitant à Crucuno , je suis contre la mise en place de cet incinérateur.</p> <p>Pourriez vous répondre s'il vous plait à chacun des dangers exprimés dans chacun des paragraphes de ce site web : [Pourquoi l'incinération de déchets ménagers et assimilés, y compris pour les boues urbaines , devrait être expressément interdite - Contre l'incinérateur Corse](https://contrelincinerateurcorseozi.com/Pourquoi-l-incineration-de-dechets-menagers-et-assimiles-y-compris-pour)</p> <p>S'il vous plait , ne vous laissez pas influencer dans de mauvaises directions par des bureaux d'études ou autres qui ne souhaitent rien d'autre que s'en mettre plein les poches .</p> <p>En souhaitant que vous ne regrettiez pas vos choix à l'avenir.</p>

12/03/2024	Jean-Pierre Le Lan	<p>En admettant, ce qui reste à prouver, que l'incinération est incontournable, la hiérarchie de traitement des déchets est claire :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) En priorité évitement : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas 2) Réemploi, recyclage : tri à la source 3) Valorisation matière 4) Valorisation énergétique si pas d'autre solution 5) Élimination <p>Rappelons que, l'orientation des réglementations européennes traduites en droit français consiste avant tout à inciter à la réduction des déchets non valorisables, par des interdictions d'élimination de ceux-ci et une fiscalité incitative (entre autre TGAP en France)</p> <p>Selon le Décret n° 2021-1199 du 16 septembre 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets :</p> <p>Les interdictions de stockage de déchets valorisables entrent progressivement en vigueur, du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2030. Les obligations de justification du tri des déchets avant élimination entrent en vigueur le 1er janvier 2022.</p> <p>« L'interdiction d'élimination dans les installations de stockage de déchets non dangereux non inertes (ISDNDNI) des déchets valorisables s'applique, pour les ordures ménagères résiduelles qui ne sont ni des encombrants ni des déchets collectés en déchetterie »</p> <p>"A compter du 1er janvier 2030, au chargement des bennes ou des autres contenants concernés comportant plus de 60 %, en masse, de biodéchets et de déchets soumis au principe de responsabilité élargie du producteur "</p> <p>" Les producteurs des déchets non dangereux qui ne sont pas pris en charge par le service public local de gestion des déchets ne peuvent faire procéder à leur élimination dans des installations de stockage et d'incinération de déchets non dangereux non inertes que s'ils justifient respecter les obligations de tri "</p> <p>L'enfouissement n'est donc pas interdit en 2030, contrairement à ce qu'on lit parfois. Il y aura longtemps encore des déchets ultimes et/ou non combustibles qu'il faudra bien continuer à enfouir, avec les meilleures techniques disponibles.</p> <p>AQTA, depuis 2020, date de la validation du PRPGD où il était prévu la fermeture de l'incinérateur de Plouharnel, aurait du anticiper la recherche d'une part des moyens de réduction de déchets et d'autre part la recherche des possibilités d'enfouissement des déchets non valorisables, à l'horizon 2030.</p>
12/03/2024	Jean-Pierre Le Lan	<p>La charrue avant les bœufs</p> <p>Les OMR sont constituées actuellement de plus de la moitié de déchets qui n'ont pas été préalablement triés sélectivement, dont les déchets organiques. Les bilans de la mise en œuvre de la collecte de ces biodéchets et des mesures de tri sélectif en déchetterie sont à faire préalablement pour évaluer la part des déchets réellement ultimes qu'il s'agit d'éliminer. Toute décision d'investissement sur long terme doit évidemment se faire ensuite.</p> <p>Il faut mesurer avant de décider. On achète un vêtement après avoir mesuré sa propre taille !</p> <p>Une étude avant décision !</p> <p>Lorsque qu'il a été envisagé puis acté d'arrêter l'incinérateur, j'imagine qu'il a été immédiatement diligenté une étude pour savoir ce que l'on allait faire des déchets. Il semble que non. Pourtant fermer un incinérateur ne fait pas disparaître les déchets.</p> <p>Lorsqu'une structure publique ou privée, responsable d'un budget d'importance s'apprête à prendre une décision à fort impact économique, il est évident qu'il faut faire précéder la décision d'une étude technico-économique (de faisabilité/rentabilité). C'est le cas dans la sphère privée, mais c'est encore plus pertinent pour un service public qui met en œuvre l'argent des contribuables.</p> <p>Décision</p> <p>Si la décision de construire une UVE est déjà prise, le contribuable ne le sais pas, et si OUI, par qui et sur la base de quelle étude. Normalement, l'annonce de la décision faite dans la presse le 24 février 2024 aurait du s'appuyer sur un vote du conseil communautaire.</p> <p>Lire ; « La concertation doit permettre à chacun de s'informer et de contribuer aux réflexions ». et « Mais, pour Aqta, ce n'est pas remettre en question la pertinence de l'UVE », constitue un déni de démocratie.</p>

12/03/2024	Jean-Pierre Le Lan	<p>Réduire ou incinérer il faut choisir</p> <p>Il est avéré que les politiques de prévention / recyclage concurrencent l'exploitation d'une usine d'incinération et sont donc réduites à la portion congrue dans tous les territoires proches d'une telle usine</p> <p>L'incinération détourne de la réutilisation trop de matières, et pas seulement organiques.</p> <p>Cette technologie apparaît avant tout comme le symbole d'une politique d'investissement massive et continue dans l'incinération, et démontre avec éclat la concurrence permanente entre incinération et réduction des déchets.</p> <p>Pour être efficace d'un point de vue énergétique, et économiquement « rentable » dans un contexte où certains frais sont fixes, un incinérateur doit fonctionner au plus près de sa capacité technique autorisée, d'où la chasse aux « vides de four ». La vieille notion d'aspirateur à déchets prend alors tout son sens.</p> <p>Ces considérations technico-économiques amènent régulièrement des collectivités à remiser des politiques de prévention / recyclage qui concurrenceraient trop l'exploitation de l'usine d'incinération locale, dont la zone de chalandise s'étend en général aux agglomérations ou Métropoles, mais parfois à tout un département voire au-delà.</p> <p>Dans la mesure où les déchets incinérés sont très majoritairement des déchets ménagers, les collectivités sont donc un acteur majeur pour réduire les tonnages. Il appartient également aux Régions, dans le cadre de la planification des déchets, de s'assurer que leur territoire n'est à tout le moins pas en surcapacité sur ce point, ce que l'ADEME avait émis l'avis qu'il n'y avait globalement pas de besoin en nouvelles capacités sur le territoire français (2017).</p> <p>Il n'y aucune raison pour que cette situation ait changé, à plus forte raison si le tri à la source des biodéchets est mis en œuvre, ce qui est le cas en Pays d'Auray.</p> <p>De grosses réserves sont à apporter au choix de l'incinération, voir le bannir, non seulement en raison de ses émissions de CO2 (et d'autres polluants dont l'innocuité n'est pas garantie), mais également de son absence de flexibilité dans le temps, qui empêche la mise en œuvre de politiques volontaristes de réduction à la source des déchets et de développement du recyclage.</p>
12/03/2024	Sybille Courcel	<p>Merci pour cette première réunion publique du 12 mars.</p> <p>Vous nous avez expliqué ce soir là qu'il y a actuellement trop d'incinérateurs en Bretagne qui ont été surdimensionnés et qui n'ont pas assez de déchets pour leurs capacités réelles.</p> <p>Pourquoi ne pas leur envoyer nos déchets, plutôt que de construire un nouvel incinérateur, qui sera sans doute à nouveau surdimensionné ?</p>

13/03/2024	Jean-Pierre Le Lan	<p>Sur la méthode et la démocratie</p> <p>La méthode de concertation préalable adoptée, à marche forcée, ne prend pas en compte les principes de démocratie participative précisées dans la charte de l'environnement, à valeur constitutionnelle dont l'article 7 précise :</p> <p>-"Toute personne a le droit, de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement." -il y est aussi écrit : "Un projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions faites par le public"</p> <p>Or :</p> <p>1)plusieurs articles de la presse locale (Le Télégramme des 22 et 24 février, Ouest-France du 27 février) indiquent que la pertinence de l'UVE ne peut être remise en cause. Par exemple (OF) : pour Aqta, la concertation « ce n'est pas remettre en question la pertinence de l'UVE ». Jusqu'à preuve du contraire, le conseil communautaire n'a pas voté la construction de cet installation.</p> <p>2)D'autre part, contrairement à la lettre qui a été envoyée le 15 janvier, la concertation publique qualifiée de Préalable a démarré le 1er mars avant la réunion du 7.</p> <p>3)La concertation est « volontaire » mais la déclaration d'intention est obligatoire On peut lire en effet, sur le site de la préfecture : que « les projets réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique dont le montant des dépenses prévisionnelles est supérieure à 5 millions d'euros HT, doivent faire l'objet d'une déclaration d'intention publiée sur le site internet du maître d'ouvrage » AQTA a donc fait, comme il se doit, une déclaration d'intention ou il est écrit : « La concertation préalable ... peut être mise en place pour autoriser le projet suite à un droit d'initiative citoyenne validé par le préfet ... » la concertation « vise également à lui permettre de se prononcer sur l'opportunité et les caractéristiques de ce projet » Nulle part il est écrit que la décision est prise bien au contraire. Cette ambiguïté entretenue sur « UVE décidé ou pas ? » est de nature à dissuader les citoyens à s'impliquer dans la concertation. Certains citoyens ne sont pas dupes de ces méthodes de manipulation.</p> <p>4)L'annonce 15 jours au préalable de la déclaration d'intention, est obligatoire, ce qui n'a pas, sauf preuve du contraire, été fait.</p> <p>5)Comme le prévoit la réglementation : -avez vous demandé à la CNDP de désigner un garant ? Pourquoi seulement 7 semaines et pas trois mois ?</p>
------------	--------------------	--

13/03/2024	Pierre Deval	<p>Bonjour,</p> <p>Riverain de l'incinérateur de Plouharnel, je suis très inquiet de l'aggravation significative des nuisances (sonores, olfactives, déchets tombés des camions) que le doublement du volume incinéré pourrait générer. A titre personnel, j'ai acquis ma résidence en 2020 sur la base de la décision exprimée à l'époque par Aqta de fermer l'incinérateur en 2024.</p> <p>Aujourd'hui, le ballet incessant des camions bennes circulant à vive allure auquel s'ajoute la circulation très importante des véhicules particuliers qui utilisent cette route communale comme itinéraire de délestage (ou d'accès aux plages en été) est déjà difficilement supportable. Qu'en sera-t-il demain avec 2x plus de camions et un enrobé refait qui permettra de circuler encore plus vite ?</p> <p>Pourriez-vous nous indiquer les mesures envisagées par Aqta et la commune de Plouharnel pour compenser le préjudice lié au revirement politique et l'augmentation des nuisances pour les riverains ?</p> <p>Comme pistes de réflexions cumulatives, je peux suggérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réduction de la circulation sur la route Cosquer/Saint Antoine, très fréquentée par ailleurs, pour la réserver aux riverains et à la desserte de l'usine (par ex solution retenue route de Kernaud à Ploemel pour empêcher le trafic venant la gare SNCF à destination des communes littorales). Cela permettrait d'éviter une explosion du trafic et des nuisances associées pour les riverains. - des horaires de passage des camions encadrés de façon à protéger les soirées et les week-ends. - un ramassage hebdomadaire des ordures tombées des camions qui jonchent la route et les terrains avoisinants par l'attributaire de la concession ou les services communaux. - une indemnisation des riverains pour l'augmentation inévitable des nuisances. <p>Merci d'avance pour votre réponse.</p>
13/03/2024	Anne Le Galles	<p>Alors que la diminution qui se veut drastique des déchets OMR n'est qu' au début sur AQTA (janvier 2024), alors que déjà beaucoup de retard a été pris dans la pédagogie (retrait de l'entreprise conventionnée pour le faire début janvier 2024) alors que la redevance incitative grand outil facilitant cette diminution n'est pas encore mise en place, alors que le règlement intérieur du contrôle en déchetterie et la redevance spéciale gros producteurs sont encore en chantier, alors que tous les foyers n'ont pas encore leurs bacs de tri biodéchets on voudrait prendre la décision dès 2024 sur la construction d'un nouvel incinérateur UVE d'une capacité de 45 000 tonnes !!</p> <p>Qu'en sera-t-il si la baisse des déchets OMR soit telle au moment de sa mise en service que la capacité de l'incinérateur soit trop grande pour AQTA ? AQTA deviendra-t-elle l'aspirateur à déchets des autres agglomérations du Sud Morbihan ? ATTENDONS de voir le résultat de la baisse des déchets déjà amorcée pour décider de quoi que cela soit : un moratoire de 2 ans minimum semble très sage avant d'engager 70 millions d'euro.</p>
13/03/2024	Anne Le Galles	<p>On nous avance l'argument de la non maîtrise du flux des déchets lié au tourisme ! Pourquoi les efforts ne sont pas orientés vers la diminution de ce flux. La mise en place d'une redevance incitative professionnelle devrait être mise en place</p> <p>Les habitant.e.s d'AQTA vont devoir supporter la pollution CO2 liée à l'UVE (fonctionnement et transport routier du flux inter agglo) parce que nous n'arrivons pas à convaincre les professionnels du tourisme à réduire leurs OMR !</p> <p>La commission tourisme devrait être invitée à réfléchir avec la commission déchets au plus vite.</p>

13/03/2024	Gérard Delfosse	<p>Bonjour.</p> <p>Concernant l'implantation, l'argumentaire présenté en page 28 du dossier de concertation m'apparaît faillible : la contrainte issue de la loi climat et résilience (ZAN) pourrait être appliquée en délocalisant l'usine, soit réserve de renaturer la plate forme actuelle. La situation actuelle (Le Cosquer à Plouharnel) est loin d'être optimale. Non située le long d'une route importante, elle nécessite la traversée de villages avec le cortège de désagréments qui l'accompagne. Le classement de la voirie dans la voirie communautaire ne répond que très partiellement (sur juste l'aspect entretien de la voirie), Par exemple, une localisation au sud immédiat de la zone de Pluvigner (en face de la déchetterie) permettrait une desserte ferroviaire (Tire bouchon + Auray - Pontivy) permettant une économie très importante sur le bilan carbone du transport (réalisé aujourd'hui par camions) (train à programmer hors circulation des voyageurs) . Un embranchement ferroviaire spécifique permettrait de libérer la voie pour les opérations de chargement-déchargement. Elle permettrait d'économiser de la surface de plate forme, avec le rapatriement de la déchetterie de Pluvigner sur le même site, optimisant les transferts (autre surface à renaturer) . Enfin, le raccordement à la production électrique pourrait se réaliser en mutualisant la ligne de transport nouvelle issue du parc éolien de Bretagne sud. Merci de considérer cette hypothèse.</p>
14/03/2024	Jacques Gérard	<p>Bonjour,</p> <p>Pourriez vous mettre sur le site (ou m'adresser par mail) :</p> <p>1) l'étude prospective indiquée page 31 2) les études indiquées au point 2-5 p 37</p> <p>→ Quel coût d'investissement et quels coûts de fonctionnement pour les 50 prochaines années ? → Quelle cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux pour la réduction des déchets et l'optimisation de leur gestion ? → Quelles solutions de traitement pour les déchets produits sur le territoire ? → Quelles implications en matière de maîtrise des impacts ? → Quelles implications quant à la politique Zéro Artificialisation Nette des sols ? → Quelles évolutions au regard des impacts par rapport à l'installation actuelle ?</p>
14/03/2024	Francois Billet	<p>Bonjour,</p> <p>Ce projet d'UVE est incompréhensible, inacceptable. Ok on paye l'irresponsabilité des élu.es précédent.es qui se sont bien gardés de ne rien faire tout en connaissant les problèmes techniques et surtout environnementaux de l'actuel incinérateur de Plouharnel.</p> <p>Vous NOUS engagez dans la réalisation d'un UVE surdimensionné par rapport aux besoins actuels (40kt/27kt), un coût de 60M€, une production de 45 000teqCO/an, ce qui est contraire à l'objectif de diviser par 4 les émissions de CO².</p> <p>Il y a d'autres solutions : politique du zéro déchet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actions à la source sur l'utilisation des emballages : aides envers les générateurs de ces emballages, information, sensibilisation - mise en place de la redevance incitative - collecte des biodéchets (c'est prévu)

14/03/2024	Christian Gaujac	<p>L'installation existante a aujourd'hui largement dépassé la durée de vie pour laquelle elle a été conçue et malgré diverses améliorations apportées elle ne répond plus aux normes environnementales pour ce qui concerne:</p> <ul style="list-style-type: none"> -les rejets de fumées dans l'atmosphère -les odeurs pestilentielles qui pendant les mois d'été s'étendent sur un périmètre de plusieurs kilomètres à la ronde <p>J'aimerais savoir quels engagements sont pris par AQTA pour garantir que la nouvelle installation sera:</p> <ul style="list-style-type: none"> -conforme aux normes environnementales, particulièrement en ce qui concerne les fumées -éliminera les odeurs pestilentielles de l'été <p>Sur ce dernier point je dois reconnaître que j'ai un vrai doute si comme vous le dites le site continuera à être utilisé comme site de stockage intermédiaire de certains déchets "en attente" de transfert vers un autre site.</p> <p>En vous remerciant</p>
15/03/2024	Nicolas Chatal	<p>Bonjour,</p> <p>La politique déchets (prévention, réduction et gestion) est peu connue.</p> <p>Le site https://je-vis-ici.fr/ recense beaucoup d'initiatives pour la réduction des déchets et des énergies. C'est très bien, il gagne à être connu de la population et des gens de passage (tourisme).</p> <p>En amont de la concertation, pouvez-vous indiquer quelques chiffres/montants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quel budget est alloué à la prévention et à la réduction des déchets ? - Quel budget est alloué au traitement des déchets ? - Combien coûte l'organisation et la réalisation de cette concertation préalable ? - Quel est le calendrier de déploiement d'une redevance incitative ? <p>Au sujet de la formation sur le sujet déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existe-t-il de la sensibilisation et de la formation des acteurs économiques ? Même question pour les élus, les conseillers communautaires et conseillers municipaux ? - Des formations de ce type sont-elles prévues à l'avenir ? Si oui, comment ? <p>Au sujet du projet d'incinérateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'incinérateur sera à énergie négative, il consommera plus qu'il ne récupérera d'énergie. Quel pourcentage correspond la récupération d'énergie par rapport à l'énergie consommée estimée ? - Les documents de mesures des fumées autour de l'incinérateur sont-elles disponibles ? Où le public peut-il les consulter ? - Le rapport de service de l'incinérateur est-il lui aussi accessible en ligne ? <p>Merci par avance pour les réponses à ces questions.</p> <p>Les possibilités de réduction sont importantes, faisons le nécessaire pour rendre le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique exemplaire.</p>
16/03/2024	Cyrille Le Terrien	<p>Bonjour,</p> <p>Outre les aspects environnementaux (bruits, odeurs, pollutions, trafic, fumées,) potentiellement impactant sur la santé publique et notre cadre de vie, qu'en est-il de l'aspect financier? Le chiffre de 70 millions d'euros a été avancé pour la démolition de l'UIOM et la construction de l'UVE mais quel sont les coûts cachés: coût d'exploitation, coût des maintenances préventives et curatives annuelles? Coûts prévisionnels de remise aux normes (car elles vont aussi évoluer dans le temps), ...? Et qui sera mis à contribution pour les payer: habitants d'AQTA via de nouvelles taxes? Quid des 30'000 MWH réinjectés dans le réseau électrique: serviront-ils à l'exploitation de l'UVE où bénéficieront-ils aux habitants? Merci</p>

16/03/2024	Sybille Courcel	<p>La seule solution pour que ceux qui ne trient pas fassent un effort, c'est de les identifier en ouvrant leurs poubelles avant de les jeter dans le camion, et de les laisser sur place si ce n'est pas trié.</p> <p>Avec une amende à payer si le tas de poubelles s'accumule devant chez eux.</p> <p>Ce n'est qu'en voyant le dépotoir devant chez eux qu'ils pourra y avoir une prise de conscience. Tant que ces personnes ne seront pas impactées dans leur propre vie, il n'y aura aucun changement dans leur comportement.</p> <p>Construire un nouvel incinérateur, c'est autoriser ces personnes à continuer d'être irresponsables.</p> <p>Construire un nouvel incinérateur, c'est nous extorquer de l'argent de force via nos impôts pour nous intoxiquer à petit feu et continuer de détruire la planète.</p>
17/03/2024	Martin Laudet	<p>Dans le cadre de la réfection des routes aux alentours de l'incinérateur (notamment les routes du hahon et du cosquer) et contenu de l'augmentation du trafic des camions en direction de l'UVE il serait pertinent d'intégrer des pistes cyclables et moduler la vitesse du trafic afin de permettre aux habitants des hameaux environnants de pouvoir se déplacer en toute sécurité. A l'heure actuelle, les camions vont déjà très vite et il est impossible d'envisager un déplacement en vélo.</p>
17/03/2024	Pierre Martail	<p>Bonjour, Je voulais savoir qu'est ce qui est prévu pour éviter l'impact sur l'espace naturel environnant ? En effet un périmètre important autour de l'actuel incinérateur est très fortement pollué de déchets. Voici quelques photos montrant des exemples en bordure de route mais c'est également le cas dans la végétation environnante. Malgré les nombreux appels la situation ne change pas donc qu'en sera-t-il avec une capacité de traitement doublée ?</p>
17/03/2024	Pierre Martail	<p>Bonjour, La capacité de traitement de l'incinérateur ayant pour vocation à doubler, comment sont prévus les flux de transport routier sachant que la route desservant l'incinérateur est une « petite route de campagne ». Quels sont donc les trajets de circulation prévus et quels sont leur fréquence. Merci .</p>
19/03/2024	Marie-Thérèse Gallizia	<p>Bonjour, Lors de la réunion à Plouharnel, vous avez tenté de répondre aux inquiétudes concernant la pollution en donnant des indications très imprécises. Vous avez notamment affirmé que les substances toxiques retrouvées dans le lait maternel étaient en diminution. Mais où exactement, Tout à côté de l'incinérateur, ou beaucoup plus loin, quelles substances et dans quelles proportions ?</p>

22/03/2024	Pierre Deval	<p>Bonjour, sachant que la valorisation de l'énergie produite par le futur incinérateur uniquement sous forme d'électricité entraîne une perte de 70% de l'énergie produite par l'incinération vs cogénération chaleur/électricité, comment Aqta justifie-t-elle ce choix qui va entraîner un surcoût important pour les contribuables locaux et des nuisances difficilement évitables pour les riverains ?</p> <p>Dans un monde où l'énergie se raréfie il aurait été vertueux à tous point de vue d'envisager une implantation de l'UVE proche d'un bassin de vie où la chaleur aurait pu être valorisée et la circulation liée à l'usine canalisée sur des routes sans riverains.</p> <p>Les arguments mis en avant par Mme Masson et Mr Le Ray pour justifier l'absence de tout scénario d'implantation alternative lors de la réunion introductive à Plouharnel (durée des autorisations et loi ZAN) ne résistent pas à une analyse sérieuse des motifs avancés. Ne s'agit-il donc pas plutôt d'un manque de courage politique ?</p>
22/03/2024	Anne Barbichon	AQTA prévoit-elle d'établir un bilan des tonnages collectés après un an de fonctionnement du tri et ce, après fourniture effective des 3 bacs à l'ensemble des habitants du territoire ?
22/03/2024	Anne Barbichon	Bonjour, AQTA envisage-t-elle de mettre en place une redevance incitative et si oui, à quelle échéance ?
22/03/2024	Anne Barbichon	Bonjour, Un moratoire de 2 ans serait judicieux, période durant laquelle un état des lieux du tri avec 3 bacs pourrait être effectué afin de décider de l'opportunité de l'UVE.
23/03/2024	Marie-Thérèse Gallizia	<p>Bonjour,</p> <p>Dans le cadre de ce projet vous nous parlez beaucoup de tri et de traitement mais en comparaison la réduction des déchets est peu évoquée.</p> <p>Vous avez d'ailleurs envoyé un signal contradictoire et très mal perçu par la population en supprimant des poubelles en état pour les remplacer par d'autres, ayant dit-on, un couvercle pucé.</p> <p>Elles ne sont d'ailleurs pas encore toutes remplacées.</p> <p>Présentement, à quoi sert cette puce et dans combien de temps sera-t-elle activée ?</p> <p>Avec mes remerciements, Marie-Thérèse Gallizia</p>
23/03/2024	Claire Le Tutour	<p>ma contribution:</p> <p>le fait de faire une concertation par internet est une preuve flagrante de l'absence de démocratie du process.</p> <p>Beaucoup de gens sont très mal à l'aise avec le numérique, voire en sont carrément exclus.</p>
23/03/2024	Claire Le Tutour	<p>ma contribution</p> <p>Le fait de faire des réunions d'information pourrait être qualifié de fonctionnement démocratique, si elles n'étaient pas aussi réduites (il est vrai qu'il y en a une supplémentaire sous la pression des associations et du public), si les moyens étaient mis pour annoncer publiquement la date et le lieu.</p> <p>Je n'ai pu que constater qu'un grand nombre de gens, la veille même de la 1ère réunion, ignoraient complètement qu'elle allait avoir lieu.</p>

23/03/2024	Stéphane Courtel	<p>Bonjour, En 2023, le tout-venant d'AQTA représentait 11 500 tonnes. Pour le projet UVE, comment pouvez-vous dire que la partie "incinérable" du tout-venant représentera 6300 tonnes ? Quelles sont vos bases de calcul ? Actuellement, il n'y a aucun distingo dans la benne tout-venant entre ce qui est "incinérable" et ce qui ne l'est pas. Comment allez-vous procéder ? Existe-t-il une caractérisation du tout-venant d'AQTA ? Dans l'affirmative, est-il possible d'en avoir copie ? Cordialement</p>
23/03/2024	Stéphane Courtel	<p>Les Ordures Ménagères Résiduelles d'AQTA Bonjour, Page 31 du dossier, le dimensionnement est basé sur un volume de 21500 tonnes d'OMR d'AQTA. Or, en 2023, les OMR ont représenté 19720 tonnes ! Sur cette même page, vous annoncez que le volume va continuer à baisser de -2%/an jusqu'en 2027, puis de -1%/an. A ce rythme, le tonnage devrait donc atteindre 17830 tonnes en 2029, année de mise en service de l'UVE. Soit une erreur d'appréciation de près de 4000 tonnes ! Confirmez-vous cette erreur ? Cordialement</p>
25/03/2024	Jean-Michel Cadou	<p>Le dossier de concertation insiste sur les actions que mène et mènera AQTA pour réduire le flux des déchets. Si c'était vraiment le cas, on devrait trouver dans ce dossier une estimation du volume de réduction des déchets consécutif à telle ou telle action projetée. Or, que constate-t-on ? En 2035, 21 500 T d'OMR (19 739 incinérées en 2023). Où est la réduction ? Il n'est même pas fait mention de la mise en place d'une redevance incitative, alors que toutes les études montrent que c'est le premier levier pour réduire les OMR (non loin de nous l'exemple du SMICTOM du Pays de Vilaine : OMR < 80 kg/hab). Une telle action demande du temps, ce que laisse pas le calendrier prévu. De même, le tout venant en déchetterie représente un flux de 100 kg/hab/an. Si comme cela a été annoncé en réunion publique les échanges avec Lorient Agglo se feront sur la base du 50/50, je ne vois pas où est la réduction envisagée (sur la base du graphique page 31 du dossier papier). Commençons par une caractérisation des flux déposés en tout venant avant de déterminer ce qui est incinérable. Il n'est pas douteux que ce travail permettrait de multiplier les boxes en déchetterie et d'accroître significativement la partie valorisable. Les objectifs affichés de réduction des flux contredisent une réelle volonté de les réduire significativement et c'est la principale raison du projet d'une telle ampleur. La seule mise place des mesures énoncées ci-dessus justifierait un moratoire d'au moins 2 ans pour en apprécier les résultats .</p>

26/03/2024	Nicolas Chatal	<p>Bonjour,</p> <p>.</p> <p>.</p> <p>Je participe pour la 2e fois à cette concertation préalable. Les réponses aux questions posées n'ont pas été apportées, renvoyant à des documents de plusieurs pages où les réponses attendues ne sont pas clairement explicitées. C'est fort dommage.</p> <p>.</p> <p>.</p> <p>Je repose alors les questions ici :</p> <p>- Quel budget AQTA utilise pour la Prévention et à la Réduction des Déchets ?</p> <p>- Quel budget AQTA utilise pour le Traitement des déchets du territoire ?</p> <p>Les réponses sont attendues en Euros, et si possible par postes d'utilisation.</p> <p>.</p> <p>.</p> <p>Autre remarque : Sur la forme, les contributions sont illisibles, sans mise en page, tandis que les réponses le sont.</p> <p>.</p> <p>.</p> <p>Respectueusement.</p>
26/03/2024	Florence Elie	<p>Bonjour ,</p> <p>Qu'en est-il de la sécurité des riverains des villages du Cosquer et de St Antoine ? Qu'avez-vous prévu pour renforcer la sécurité de nous tous, riverains qui avons achetés il y a quelques années, rénovés et réhabilités ce beau village du Cosquer ? Sommes nous les sacrifiés de ce projet d'UVE ? Ou avez vous déjà prévu une déviation des camions ou la création d'une autre voie d'accès ?</p> <p>Quid des nombreux passages de camion ? Car même si vous faites en sorte qu'ils ne roulent qu'à pleine charge, il est indéniable qu'ils seront plus nombreux. Nuisances sonores et bilan carbonique pour nos poumons amplement augmenté.</p> <p>AQTA a-t-il prévu de prendre en charge la dévalorisation de nos biens immobiliers si nous souhaitons vendre ? MERCI DES REPONSES que vous apporterez</p>
27/03/2024	Jean-Michel Cadou	<p>Dans le dossier de concertation, rien n'est dit sur le cycle de l'eau.</p> <p>Pour créer de la vapeur, il faut de l'eau, d'où vient-elle ? De la station d'épuration voisine ? Faites-vous appel au service d'eau potable ?</p> <p>La turbine a besoin d'être refroidie. Même question, d'où vient cette eau ? Où est-elle rejetée ? Avec quel impact ?</p>
27/03/2024	Hugues Courant	<p>Bonjour</p> <p>Comment comptez vous assurer la sécurité des habitants du village du cosquer qui ont enfants, chiens,chevaux avec le passage de centaines de camions qui roulent vive allure associé aux vacanciers qui utilisent cet axe pour se rendre aux plages de ste barbe ????</p> <p>- Comment pouvez vous assurer qu'en plus du risque lié à la circulation , les habitants ne vont pas respirer un air toxique néfaste pour leur santé , ainsi que la pollution des sols pour ceux qui ont des jardins partagés et potagers ????</p> <p>- Nos biens immobiliers vont être dévalués par cet circulation augebee et les nuisances , qu'avez vous a dire la dessus aux habitants qui ont investi et redonne vie à ce village et à qui on a dit que cet incinérateur serait ferme en 2023 ?</p>

27/03/2024	Daniel Le Gallic	Que deviennent les fumées à la sortie de l'incinérateur ? Sont elles stockées ou envoyées dans l'atmosphère ?
28/03/2024	Roland Grunchech	<p>Comment peut-on imaginer imposer aux riverains l'implantation d'une nouvelle usine d'incinération pour traiter un volume beaucoup plus grand d'ordures ménagères, alors qu'ils n'ont jamais été informés des véritables dangers pour leur santé et de la pollution des sols par les rejets dans l'atmosphère de produits toxiques multiples pendant ces 50 dernières années.</p> <p>Une étude faite entre 2003 et 2007 par le département Santé Environnement de l'Institut de Veille Sanitaire sur l'incidence des cancers entre 1972 et 1990 (pièce jointe) apporte la preuve que les risques sanitaires sont réels. Elle a mis en évidence des relations statistiquement significatives entre l'exposition des populations aux rejets de l'incinération et le risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de cancer du sein et de cancers toutes localisations chez la femme ; - de lymphomes malins non hodgkiniens pour les deux sexes ; - de myélomes multiples chez l'homme. <p>En regard de l'incertitude sur les temps de latence d'apparition des cancers, on ne peut exclure que les expositions subies depuis les années 70 puissent encore aujourd'hui favoriser la survenue de cancers.</p> <p>Avant d'envisager la construction d'une nouvelle usine, il faut que la population soit totalement informée des risques encourus par cette exposition pendant ces 50 dernières années. Certains sont malades ou décédés.</p> <p>Docteur Roland GRUNCHEC</p>
28/03/2024	Jacques Moizan	<p>Dans les divers supports de communication « AQTA souhaite associer le plus grand nombre d'usagers à ce projet et lance une concertation préalable volontaire, qui se déroule du 1er mars au 19 avril 2024, sur l'ensemble des communes du territoire d'AQTA. »</p> <p>Il est déplorable de constater que les communes, à l'exception de Plouharnel, où les réunions d'informations sont programmées Auray, Belz, Pluvigner si situent en dehors du périmètre des 3kms et ne devraient pas être soumises à l'enquête publique. Pour preuve du manque d'intérêt des populations éloignées du site de l'UVE, la permanence d'information d'Auray du 23 mars n'a accueilli aucune personne.</p> <p>Il est déplorable de constater que les communes situées dans un périmètre de 3 kms Erdeven, Ploemel, Carnac ne tiennent pas de permanence d'information, alors qu'elles seront soumises à l'enquête publique.</p> <p>Il est anormal que les communes situées dans un périmètre de 3 kms n'aient pas informé de manière transparente, leur population via leur site officiel, de la tenue des 2 réunions de concertation organisées à Plouharnel par AQTA les 12 et 28 mars 2024.</p>

28/03/2024	Jean-Pierre Buthion	<p>Bonjour</p> <p>Le projet a peut être du sens mais...</p> <p>Votre plaquette ne présente d'une part, aucun bilan financier</p> <ul style="list-style-type: none"> - coûts du démantèlement - coûts d'investissement - coûts de fonctionnement - modes de financement : acteurs pollueurs (entreprises, agriculteurs, artisans ...), habitants, ressources ou péréquations avec communautés voisines utilisatrices <p>Et d'autre part les études d'impact dont il est dit qu'elles seront » entreprises !</p> <p>Pour comprendre, participer et décider il faut communiquer ces éléments</p> <p>Nous attendons ces précisions</p> <p>Cordialement</p> <p>Jean-Pierre Buthion</p>
28/03/2024	Patrice Yodo	<p>Concernant la réunion publique du 12 mars 2024 :</p> <p>Je trouve dommageable en termes d'image et de message envoyé à la population présente qu'aucun représentant des communes (autre que les élus de Plouharnel) d'AQTA n'ait été présent. Cet incinérateur va pourtant gérer l'ensemble des ordures ménagères du territoire de la communauté de communes. Cela donne l'impression que les communes qui n'ont pas à accueillir cet UVE en sont ravies et surtout ne souhaitent pas que le choix du site soit changé.</p> <p>Par ailleurs, il n'y avait aucun élu au niveau national (Député, sénateur...). Pourtant comme l'a fait remarquer un intervenant, la seule façon de bien gérer les déchets est de diminuer la quantité de déchets.</p> <p>Je pense qu'AQTA n'a pas le pouvoir d'intervenir sur les groupes industriels pour les amener à être moins gourmands en emballage divers et variés. Seules des lois nationales ou européennes peuvent infléchir de tels comportements. L'intervention des élus nationaux de notre territoire ou sens large (du département et la région) serait un signal fort et pourrait démontrer à tous que la gestion des déchets est un enjeu majeur de notre politique environnementale. Et leur intervention n'aurait que plus de sens puisque nous décidons en ce moment de notre gestion des déchets pour les 50 ans à venir.</p> <p>N'est-il pas possible d'associer les décideurs nationaux à cette concertation et qu'ils travaillent conjointement à l'élaboration d'un projet de loi visant à réduire par la production de déchets par les industries ?</p>

28/03/2024	Patrice Yodo	<p>Questions sur le plan économique:</p> <p>Votre projet ne retient que la production d'électricité comme valorisation de l'incinération des déchets. Or, le rendement est très faible puisque la combustion de tels déchets est elle-même très énergivore.</p> <p>Pourquoi ne pas associer à cette production d'électricité la récupération de la chaleur qui pourrait être utilisée pour chauffer des bâtiments ou des serres? Le rendement n'en serait que meilleur.</p> <p>Se pose alors le choix du site. En effet, il n'y a aucun bâtiment à chauffer à proximité ni d'exploitant agricole pouvant ou voulant implanter des serres.</p> <p>Une étude a-t-elle réalisée en ce sens sur d'autres sites potentiels, près d'Auray par exemple ?</p> <p>Dans ce projet, il est question d'incinérer les boues de trois stations d'épurations. Il est évident que de telles boues ne peuvent pas être brûlées sans les avoir fait sécher auparavant.</p> <p>Sur quel site et dans quelles conditions aura lieu ce séchage? N'y aura-t-il pas de nuisances olfactives?</p> <p>Pourquoi ne pas mettre en place une unité de méthanisation qui permettrait de récupérer du gaz et donc de l'énergie?</p> <p>Mes dernières questions concernent la gestion du site.</p> <p>Comment sera choisi le gestionnaire?</p> <p>Vous avez laissé entendre au cours de la réunion du 12 mars qu'AQTA garderait la main mise sur l'économie de cet UVE. Un fonctionnement en régie est-il prévu? Les agents d'AQTA sont-ils qualifiés pour gérer un tel incinérateur.</p> <p>Qui récupérera le produit de la vente de l'électricité produite?</p>
28/03/2024	Patrice Yodo	<p>L'incinérateur actuel traite 24 000 tonnes/an. Votre projet prévoit qu'il soit traité 45 000 tonnes/an, soit une augmentation de 87,5 %. Cela signifie que le trafic routier sera multiplié d'autant.</p> <p>L'infrastructure routière est déjà dans un état pitoyable depuis de nombreuses qu'en sera-t-il alors?</p> <p>La route qui dessert l'usine d'incinération n'est pas adaptée au passage de poids lourds (largeur, traversées de hameaux dont le Cosquer et Saint Antoine). Des aménagements sont-ils prévus? Qu'en est-il de la tranquillité des riverains?</p> <p>Où et comment seront stockés les déchets avant leur incinération surtout en période estivale où la production de déchets explose?</p>
28/03/2024	Patrice Yodo	<p>L'incinérateur actuel a connu au cours des années différents dysfonctionnements.</p> <p>Quels seront les organismes chargés d'effectuer des prélèvements et les contrôles du bon fonctionnement de cet incinérateur?</p> <p>Comment seront avertis les populations les plus exposées?</p>

28/03/2024	Jacques Moizan	<p>La localisation actuelle de l'UIOM à Plouharnel n'est pas une position stratégique pour l'UVE, nous sommes loin de l'optimisation logistique attendue pour un tel projet. Les UVE sont généralement situées à proximité des grandes améliorations et au cœur des bassins de vie en milieu plus rural.</p> <p>En tenant compte de la provenance des quantités importantes de déchets, force est de constater que le barycentre se situe à proximité de la N165 et de la voie ferrée, dans un triangle formé par les communes d'Auray, Landévant et Landaul ou Pluvigner.</p> <p>Lors de la 1ère réunion de concertation qui s'est tenue le 12 mars à Plouharnel, Le président d'AQTA a signalé qu'il n'avait trouvé personne qui accepte un tel équipement sur sa commune. Les maires des communes et conseillers communautaires d'AQTA étaient tous absents à l'exception du président d'AQTA, de la vice-présidente en charge du projet UVE et des élus municipaux de Plouharnel. Ces absences constatées sont vécues par les habitants de Plouharnel comme un affront : « Nous, conseillers communautaires, votons Oui à l'UVE à Plouharnel, mais pas sur notre commune. »</p> <p>Le projet ne fait pas l'unanimité au sein de la population de Plouharnel.</p> <p>Pourquoi, la petite commune de Plouharnel et sa population qui a subi des nuisances pendant plus de 50 ans devraient encore supporter d'autres nuisances pendant les 50 prochaines années.</p> <p>Dans un souci de respect de la population, Il est impératif que la population de Plouharnel se prononce « En faveur « ou » En défaveur » du projet de transformation de l'UIOM en UVE, en ayant été préalablement informée des risques encourus par une exposition aux fumées de l'UIOM pendant les 50 dernières années.</p>
28/03/2024	Michel Le Gallic	<p>Myélome multiple.</p> <p>1977: En économisant, nous avons acquis une prairie de 5063 m2 tout constructible, dit «Park er lann» route du Hahon (48) en Carnac (limite Plouharnel). Nous y avons construit une très petite maison en résidence secondaire, agrandie en 2003, devenue principale pour la retraite. Nous étions très souvent sur ce terrain nu que nous avons aménagé, mettant en terre des centaines de plants avec les enfants, grattant le sol sans répits, les week-end et toutes les vacances scolaires car nos familles sont d'ici: parents, frères et sœurs, tantes, cousins, etc...</p> <p>Lorsque nous arrivions le soir, à chaque fois, l'odeur pestilentielle de la fumée provenant visiblement de l'usine nous faisait regretter notre investissement, nous étions surtout désolés pour le cadre de vie que nous offrions à nos 3 enfants !</p> <p>Le terrain nous a été vendu par la famille Guézello de la ferme du Cosquer dont le père Lucien est décédé d'un cancer du pancréas. (Il n'est pas inclus dans les sept du «cercle maudit»)</p> <p>Le grand terrain voisin, un marécage, à été comblé par de discrètes montagnes de déchets offerts (avec prime?) par l'usine d'incinération, non brûlés, les sacs plastiques majoritairement bleus, portés par le vent jonchaient notre terrain, en arrivant nous devions à chaque fois tout nettoyer...charmant !</p> <p>Quelques années plus tard le propriétaire de cette «déchetterie», nous a annoncé, réjoui, que son immonde terrain était devenu entièrement constructible tandis que le nôtre était amputé de la moitié: il avait trouvé le bon argument «écologique» lors de la réunion du P.L.U....Merci Mr Bouilly.</p> <p>Aujourd'hui le lotissement est bâti sur cette zone présentable, drainée et surélevée de 2 m, nous nous retrouvons en contre bas, l'humidité est chez nous puisque nous avons respecté la loi nous interdisant de rehausser le terrain dans la zone de la maison lors de la construction, nous étions jeunes en bonne santé, confiants et...très naïfs ! Dans notre zone devenue inconstructible, naturellement nous avons fait un jardin potager pour notre propre consommation de légumes sains...</p> <p>Au moins une dizaine de maisons surélevées étant désormais habitées, avec de très importants accès goudronnés, beaucoup d'eau (Pas de «Tout-à l'égout» !?) s'écoule maintenant vers chez nous et j'ai dû creuser derrière la maison, un fossé à la main, sur 200 m, le long du talus m'appartenant pour les évacuer jusqu'à la route de Coët-cougam où, soit dit en passant, aucun curage n'est fait...Survivant avec un Myélome multiple depuis 8 ans, je ne peux plus le faire.</p> <p>Progressivement le trafic des camions transportant les déchets s'est amplifié dangereusement (2 accidents nous ont affectés) transformant notre petite route tranquille en chaos facile à imaginer, à longueur d'année, à cause du vacarme et des odeurs des camions. Au chapitre des frustrations il faut souligner l'absence de «Tout-à-l'égout» et d'alimentation en gaz de ville (Conduite enfouie dans notre champ !) Des réseaux de téléphonie mobile et internet ridicules, aléatoires: hors de prix pour le service rendu...</p> <p>Le voisin d'en face, l'autre côté de la route en Plouharnel, est décédé d'un cancer, le premier des sept du «cercle maudit», sur un rayon de 300 m il y a...sept maisons ! Le fils Bouilly Eugène coupable des travaux de maquillage de son terrain, est décédé d'un cancer du cerveau. Avant lui: les 2 époux ...habitants la maison près de la marre, à l'entrée du village de Coët-cougam sont décédés de cancers. L'autre voisin, gendarme en retraite, lui aussi a été soigné pour un cancer. Craignant un cancer de la thyroïde, notre fils ainé a été traité dès 1980. «Synchronicité» ?</p>

28/03/2024	Sybille Courcel	<p>Je vous remercie d'avoir laissé la parole aux associations lors de cette réunion du 28 mars.</p> <p>Elles nous ont notamment exposé comment dans d'autres pays ils ont réussi à réduire drastiquement leurs ordures ménagères, en « éduquant » petit à petit leur population au tri et à la diminution de leur consommation de produits générant trop de déchets.</p> <p>Vous nous expliquez que 80% de la population chez nous ne trie pas ses déchets et que vous vous faites régulièrement incendier par ces personnes qui ne veulent pas entendre parler de tri et qui exigent de plus grandes poubelles. Et que c'est pour cette raison que vous ne croyez pas à l'éducation de la population et donc à la solution exposée ce soir et qui pourtant fonctionne dans d'autres pays.</p> <p>=&gt; Alors vous avez décidé de céder face à ces personnes violentes ? C'est la loi du plus violent, du plus fort, du plus grand nombre qui gagne ? Est ce pour cette raison que vous cédez et choisissez l'option qui pollue en CO2, qui libère des poisons toxiques dans l'atmosphère, et qui continue de « permettre » à ces personnes violentes de continuer leurs comportements irresponsables, et donc qui continue de générer des tonnes de déchets à incinérer ?</p> <p>=&gt; En Italie ils ont bien réussi à éduquer leur population, alors pourquoi est ce qu'on ne réussirait pas chez nous ?</p>
29/03/2024	Guillaume Durand	<p>Bonjour</p> <p>L'association Les Mains Dans Le Sable souhaite être renseignée sur ces différents points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A quel stade en est l'étude prévue dans le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (page 60) sur le caractère incitatif de la fiscalité ? • La maîtrise d'impact de l'UIMO : quelles sont les méthodes utilisées actuellement ? Où peuvent être consultés les résultats ? • Comment et où seraient traités les déchets du territoire durant la période de transition (2027-2029), si le projet d'UVE était validé par l'enquête publique à venir ? • Que deviendraient les mâchefers et les filtres d'incinération, qui sont actuellement enfouis, si l'enfouissement est banni à compter de 2030 ? <p>Merci d'avance pour vos réponses.</p>
31/03/2024	Martine Rivet	<p>Pour une réelle politique de réduction des déchets (ex villes espagnoles, italiennes) + valorisation des déchets restants</p>
01/04/2024	Christian Vigor	<p>Question 1 page 17 document présentation on trouve les chiffres clés sur le tonnage incinéré par l'UVE: 45000 tonnes déchets /an, 10500 T tout venant incinérable, 5200 T refus de tri aujourd'hui enfouis. Merci de préciser si les 10500 T et 5200 T sont inclus dans les 45000 T.</p> <p>Question 2 sur la technologie. La nouvelle UVE aura-t-elle un nouveau four. Si oui qui choisira la technologie(grille inclinée ou grille horizontale ?). La chaudière de récupération sera-t-elle verticale ou horizontale . Quelle sont les contraintes imposées au sujet de l'origine des matériels. Le matériel sera-t-il français, européen, chinois ?</p>

01/04/2024	Anne Morille	<p>Bonjour</p> <p>J'ai participé à la seconde réunion publique à Plouharnel.</p> <p>J'ai du mal à comprendre la situation dans laquelle l'UVE se trouve : la fermeture des CET était programmée depuis longtemps, pourquoi avoir annoncé la fermeture de l'UIOM alors qu'il était connu que les capacités d'incinération allaient être saturées et qu'il est difficile de créer de nouveaux ICPE ?</p> <p>J'ai été émue par les sentiments partagés par les habitants du Cosquer. Je crois que je serai aussi en colère d'être voisine d'une installation qui devait officiellement fermer et qui finalement repart pour 50 ans d'exploitation. J'espère qu'AQTA apportera des réponses satisfaisantes à leurs inquiétudes.</p> <p>Je crois profondément à la nécessité pour AQTA d'animer un programme d'actions sur la réduction des déchets intégrant les asso et entreprises locales. J'ai noté que la question de l'éducation en matière de tri et de consommation des touristes était venue dans les discussions à plusieurs reprises. S'inspirer des recherches en sciences cognitives, sociologie cognitives et du courant des nouveaux récits pour élaborer les actions pédagogiques me paraît une bonne idée pour renouveler cette approche.</p> <p>J'espère que la situation que nous connaissons fera émerger des énergies constructives pour réduire les déchets. J'espère qu'AQTA aidera les structures locales existantes à faire de ce magnifique territoire, un lieu exemplaire sur les questions de consommation et de déchets. Nous avons tous une part de responsabilité.</p> <p>Je félicite les élus et les équipes d'avoir engagé le dialogue avec les citoyens. Je félicite les associations d'avoir porté un message apportant un éclairage différent, c'est le sens de la démocratie. Continuez.</p>
02/04/2024	Martine Charié Gahinet	<p>Je suis surprise qu'on prévoie une telle capacité de traitement, environ double de ce qui est traité actuellement. Ne pourrait on pas inciter le tri et le compostage, on s'aperçoit qu'il diminue énormément nos déchets ! C'est tout de même mieux de recycler que de brûler.</p> <p>Dans nos régions de tourisme, avez-vous des solutions pour inciter les visiteurs à trier également ?</p>
02/04/2024	Gaël Caradec	<p>bonjour</p> <p>l'Institut de Veille Sanitaire (INVS) a reconnu qu'un incinérateur d'ordures ménagères polluait exagérément dans un rayon de 10 kms. cette pollution est due essentiellement à la diffusion dans l'air de rejets gazeux et fumées contenant énormément de DIOXINE, des METAUX LOURDS et les terribles FURANES, sans parler des énormes quantités de CO2 très toxiques, provoquant notamment des CANCERS, pour les êtres humains et les animaux. les jeunes enfants étant les plus exposés à ce danger.</p> <p>ces rejets se retrouvent dans l'air, dans l'eau et dans les sols, rendant toxique la consommation des légumes , des œufs et la consommation de viande issue d'animaux élevés dans ce rayon.</p> <p>les normes françaises sont très permissives; et l'incinérateur de Plouharnel n'a pas bénéficié des investissements nécessaires à une moindre pollution au prétexte que la collectivité allait le fermer.</p> <p>au contraire il est prévu d'en faire un MEGA -INCINERATEUR faisant du Pays d'Auray la poubelle de tout le département, au détriment de la santé des habitants citoyens.</p> <p>alors une seule question: VOUS , élus, assumerez-vous vos responsabilités quand dans 10 ans, 15 ans 20 ans les citoyens contaminés et meurtris dans leur chair viendront vous demander des comptes pénalement ou ferez vous comme ces élus lors du scandale du sang contaminé?</p>
02/04/2024	Stéphanie Ratier	<p>Pouvez-vous vous engager sur le fait que ce projet ne vienne pas freiner la mise en place de mesures allant dans le sens de la réduction des déchets ?</p> <p>Quel budget et quelles actions allez vous mettre en place pour continuer à faire baisser à la source la quantité de déchets à traiter ?</p>
02/04/2024	Stéphanie Ratier	<p>Comment va être traitée l'augmentation du trafic routier, notamment lors de l'afflux des vacanciers ?</p>

02/04/2024	Michel Bosdevesy	<p>Il est étrange de définir le calibrage d'un incinérateur à valorisation énergétique alors qu'aucun effort de réduction des déchets n'ai été engagé depuis 10 ans et ce malgré les alertes des associations;</p> <p>De plus les études relatives à ce projet sont manquantes ou très incomplètes notamment sur les les pollutions de l'incinérateur et des transports. Il semblerait que la justification d'un incinérateur de cette capacité de traitement (45 000T/an) soit la récupération de déchets d'autres collectivités.</p> <p>Ce simili de concertation ressemble plus à l'imposition d'un projet puisqu'il n'est pas évoqué d'autre alternative.</p> <p>Au vu de l'effort très, très insuffisant de réduction des déchets, ce projet d'incinérateur avec valorisation énergétique s'avère donc très prématuré. Un moratoire de 3 ans s'impose. Cette période de 3 ans doit permettre d'investir dans une démarche "zéro déchets" en aménagements de centres de tri, de broyage de végétaux, de compostage, de ressourceries, de répar'café... Afin de réduire drastiquement les déchets, de valoriser, de réutiliser comme l'impose le dérèglement climatique, les réglementations européennes, nationales et le PCAET territorial.</p> <p>Michel BOSDEVESY</p>
02/04/2024	Yannick Boulais	<p>Bonjour</p> <p>Combien de Tonnages de déchets résiduels traités, brûlés, enfouis, répandus + Emission de CO² en 2023 et prévisions 2035 ?</p> <p>Ci-joint tableau à compléter SVP (remplir les cellules oranges) et me retourner avant la réunion du 19/4/2024 à ATHENA AURAY pour y participer activement. Je vous en remercie.</p>
04/04/2024	Gwenaëlle Delsaut	<p>Je suis contre cette UVE vous allez produire 50 000 tonnes de CO2 par ans pas redistribué l'énergie de L'UVE. Les transports des poubelles vont augmenter et va passer à 3 fois le tour de la terre se qui est démesuré pour le réchauffement climatique... et pour notre santé vous analysez seulement 20 molécules sur 6000 actuellement. Vous nous inscrivez directement au boulevard des allongés. On va en crever 🤢</p>
04/04/2024	Laurence Séguin	<p>Personnellement je suis plus pour nous "attaquer" au problème à la source et donc à la production des déchets ! Avec le recul on peut constater que certaines localités engagées en ce sens le font et obtiennent des résultats intéressants.</p> <p>Organisons de grande campagnes d'explications /responsabilisation . Mettons en place la "poubelle incitative"... cela pour le "tout venant" .</p> <p>Quant au "contenu des" poubelles jaunes" c'est aussi plus en amont qu'il faut agir !</p>
06/04/2024	Yannick Boulais	<p>Ma question du 3/4/2024 n'apparaît pas dans la liste. Je la renouvelle et joint le tableau à remplir et me/nous retourner. Quels sont les tonnages et émissions de CO² actuellement (AQTA+BBOC+LA) ? et la projection 2035 ? Merci beaucoup de répondre avnt la réunion du 19/4 !</p>
06/04/2024	Gaël Caradec	<p>ce projet est un scandale écologique , économique et pédagogique à un moment ou nous avons réussi à sensibiliser la population et nos enfants au tri et aux valeurs environnementales.</p> <p>quel cynisme et quelle opacité sur les réelles justifications de ce projet de MEGA-INCINERATEUR!</p> <p>et quelle hypocrisie que d'utiliser le terme de " uve".</p> <p>l'incinérateur tue, donne le CANCER et cela en toute impunité?</p>
07/04/2024	Annick Delannoy	<p>Vous envisagez de passer de 20 000 tonnes d'OMR à incinérer à 21 500 tonnes. Sur quoi basez-vous cette évolution ? Les chiffres avancés sur la situation initiale en matière de collecte sélective (101 kg/an/hab pour AQTA et 60 kg/an/hab au niveau national) attestent que vos concitoyens ne sont pas plus mauvais trieurs qu'ailleurs. Comment avec la mise en place du tri à la source des biodéchets et la possibilité de mettre dans la poubelle jaune plus d'emballages encore, depuis ce début d'année, pouvez vous justifier cette augmentation annoncée ? Avez-vous si peu confiance en vos concitoyens ? "Les hommes devraient d'abord croire dans les hommes, et le reste viendrait naturellement" Karel Capek</p>

07/04/2024	Annick Delannoy	J'aimerais connaître la contribution budgétaire annuelle consacrée par AQTA à la sensibilisation, mobilisation des citoyens, associations, entreprises et autres prescripteurs à la prévention-réduction des déchets à la source ?
07/04/2024	Annick Delannoy	Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets ainsi que le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés d'AQTA adoptés en 2020 précisent la fermeture de l'usine d'incinération de Plouharnel et sa reconversion. Ces documents de planification et de programmation sont le résultat d'études et d'expertise qu'en tant qu'élus vous avez validés. Dans quelle cohérence s'inscrit votre décision ? ou quelle est finalement l'utilité de ces documents, prescriptifs pour certains, ainsi détournés de leur finalité ?
07/04/2024	Habitant d'auray	Bonjour, Le dessin représentant le futur projet est magnifique. Il est toutefois mensongé vu que les trois mouettes qui volent dans les fumées sont mortes intoxiquées depuis longtemps! Qu'apporte donc cette extension de positif, pour les habitants de la zone Auray Quiberon? Avec les vents dominants du secteur SW c'est Ploemel et Auray qui vont souffrir, de l'air pollué et des particules fines se déposant partout. Alors pourquoi? Il semble bien que l'objectif écologique ne soit plus qu'une image comme celle du logo de l'UVE! L'incinérateur devient producteur d'électricité et vendeur d'incinération une vache à lait d'euro! Et donc, comme les agriculteurs qui se font payer pour étendre des déchets, l'UVE va se faire payer pour traiter plus et plus encore de déchets, polluant plus et plus de citoyens! Dites moi que les fumées sont traitées et ne sont pas toxiques!
07/04/2024	Annick Delannoy	Vous vous montrez rassurant sur le fait que l'UVE sera doté des meilleures techniques disponibles et en particulier des filtrations et traitements des fumées pour une maîtrise parfaite des rejets à l'atmosphère. L'objectif : rester sous les seuils autorisés - De nombreux outils de mesure et de contrôle seront prévus. Certes, la performance des appareils de mesure permet de détecter des traces infimes de polluants et que quantifier de très faibles concentrations, mais ceci ne se fait que polluant par polluant. Quelle connaissance avez-vous par contre des interactions possibles entre les polluants, communément appelé "l'effet cocktail" que l'on sait à l'origine de maladies chroniques voire de cancers ? Merci de me rassurer sur ce point
08/04/2024	Franck Amouriaux	Je trouve que le choix de plouharnel est inapproprié pour 2 raisons principales : pas de valorisation de la chaleur produite (style chaufferie) et localisation éloignée de la 4 voies qui ajoute du trafic sur un axe déjà encombré. De plus, il faudrait encore inciter les citoyens à moins produire de déchets par le tri (plutôt en amélioration) mais peut être aussi par une redevance incitative.
08/04/2024	Julien Gosse	Bonjour, Pouvez-vous me communiquer la répartition des tonnages annuel de déchet par commune ? Cordialement.

08/04/2024	Julien Gosse	Le dossier de concertation a mis en avant les mesures à prendre pour diminuer la production de déchets, sans même mentionner la redevance incitative. Pourtant, qu'observe-t-on ? Une projection de 21 500 tonnes en 2035 contre 19 700 tonnes en 2023. Où est la réduction prévue ? Toutes les études, notamment celles de l'ADEME, démontrent que la redevance incitative est le principal levier pour réduire le flux de déchets. Cependant, une telle initiative nécessite du temps, ce qui n'est pas compatible avec le calendrier actuel. Les objectifs annoncés concernant le volume des déchets contredisent ainsi toute réelle volonté de réduction. C'est la raison principale de l'ampleur de ce projet. La mise en place d'une redevance incitative, associée à une action proactive sur les dépôts en déchetterie, témoignerait de votre engagement à réduire les flux, mais cela nécessiterait un délai d'au moins 3 ans pour en évaluer les effets. C'est pourquoi un moratoire s'avère nécessaire.
08/04/2024	Catherine Cordier	Le dossier de concertation insiste sur les actions à mener pour réduire les déchets sans même évoquer la redevance incitative. Or, que constate-t-on ? 21500 T prévues en 2035 pour 19700 T en 2023. Où est la réduction ? Toutes les études montrent (ADEME) que la redevance incitative est le premier levier pour réduire le flux déchets. Une telle action demande du temps ce que ne laisse pas le calendrier prévu. Les objectifs affichés sur le volume des flux contredisent une réelle volonté de les réduire. C'est la principale raison de l'ampleur de ce projet. La mise en place d'une redevance incitative conjuguée à une action volontariste sur les dépôts en déchetterie témoigneront de votre volonté de réduction des flux mais nécessiterait un délai d'au moins 3 ans pour en apprécier les effets. D'où la nécessité d'un moratoire.
08/04/2024	Mathilde Mangez	"Je paye en fonction de ce que je mets dans ma poubelle", autrement dit la redevance incitative s'avère selon l'ADEME l'un des leviers de réduction des déchets. Une telle action demande du temps ce que ne laisse pas le calendrier prévu. La mise en place d'une redevance incitative conjuguée à une action volontariste sur les dépôts en déchetterie témoigneront de votre volonté de réduction des flux mais nécessiterait un délai d'au moins 3 ans pour en apprécier les effets. Je demande de toutes mes forces un moratoire.
08/04/2024	Maëva TUAL DECATOIRE	<p>Il est irresponsable de construire un tel incinérateur, avant d'avoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> = mesuré les résultats des mesures réglementaires • pris les mesures connues (redevance incitative, contrôle d'accès aux déchèteries, etc.) • fait les études sur : <ul style="list-style-type: none"> • Le bilan carbone • La caractérisation précise du non valorisable (encombrants, OMR résiduelles ...) * La prospective de taxation carbone européenne <p>- Quel est le montant des investissements sur la prévention ? (En € svp)</p> <p>- pouvez-vous chiffrer l'efficacité du tri sélectif ?</p> <p>- pouvez-vous chiffrer l'efficacité du tri des biodéchets à la source ?</p>

08/04/2024	Philippe Delhaye	<p>quel est le bilan carbone de l'incinérateur prévu? quand et de quelle manière l'impact sur les habitants les villages et le patrimoine voisin est-il questionné et pris en compte?</p> <p>l'UVE sans réseau de chaleur est un gâchis d'énergie mais le réseau de chaleur n'est pas viable au Cosquer.</p> <p>ce projet semble plus dicté par une sorte d'aubaine (une municipalité complaisante et sans demande de compensation financière, un site préexistant...) que par un choix optimisé parmi les possibles.</p> <p>nous acceptons mal l'idée que malgré nos efforts de réduction de nos déchets il faille se résoudre à voir doubler le volume de déchets traités venant de toujours plus loin, avec toutes les nuisances engendrées. prononcez un moratoire le temps de mesurer l'impact de la politique de réduction des déchets, mettez en place la redevance incitative et cherchez, si le besoin d'un incinérateur est confirmé, un site plus propice, plus central, permettant d'envisager un réseau de chaleur, plus proche de la 4 voies, plus éloigné des villages et sites naturels et patrimoniaux</p>
09/04/2024	Delphine Soson	<p>Le dossier de concertation insiste sur les actions à mener pour réduire les déchets sans même évoquer la redevance incitative. Or, que constate t'on?</p> <p>21 500 T prévues en 2035 pour 19700 T en 2023. Où est la réduction?</p> <p>Toutes les études montrent (ADEME) que la redevance incitative est le premier levier pour réduire le flux déchets. Une telle action demande du temps ce que ne laisse pas le calendrier prévu. Les objectifs affichés sur le volume des flux contredisent une réelle volonté de les réduire . C'est la principale raison de l'ampleur de ce projet. La mise en place d'une redevance incitative conjuguée à une action volontariste sur les dépôts en déchetterie témoigneront de votre volonté de réduction des flux mais nécessiterait un délai d'au moins 3 ans pour en apprécier les effets. D'où la nécessité d'un moratoire</p>
09/04/2024	Hadrien Reyre	<p>Je trouve regrettable à bien des égards l'implantation projetée d'une unité de valorisation des déchets au sein de notre commune. Bien que la valorisation des déchets soit une préoccupation légitime, nous devons prendre en considération les conséquences indésirables qu'une telle installation pourrait engendrer.</p> <p>Tout d'abord, l'un des principaux problèmes réside dans le flux incessant de camions qui accompagnerait cette unité de valorisation des déchets en un point assez excentrés de l'intercommunalité.</p> <p>Le fait de l'installer là où était déjà l'incinérateur est un argument de facilité technocratique et administrative irrecevable tant les conséquences sont lourdes longues et nombreuses.</p> <p>Le transport de ces déchets nécessiterait un nombre considérable de véhicules lourds, ce qui entraînerait inévitablement une augmentation du trafic routier dans notre commune déjà bien important . Non seulement cela aurait un impact négatif sur la fluidité de la circulation en direction de la presqu'île mais cela pourrait également mettre en péril la sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi que la qualité de l'air que nous respirons.</p>
09/04/2024	Annick Delannoy	<p>Ne pensez-vous pas que l'acceptabilité d'un projet tel que le nouvel incinérateur, mérite que soit proposé à vos concitoyens un peu plus qu'une information descendante tel que c'est le cas dans ce que vous nommez "concertation" ? Sur quoi sommes nous amenés à nous concerter ? Quels sont les choix et alternatives que vous nous proposez, à part l'incinérateur tel que vous l'avez décidé ? Informer est une chose, encourager la participation des citoyens en amont d'un projet, c'est à dire lorsque des options et d'autres solutions sont encore possibles en est une autre. Un débat constructif avec les citoyens et contribuables que nous sommes aurait sans doute permis d'élargir la réflexion vers des solutions moins coûteuses et plus pertinentes. C'est dommage !</p>
09/04/2024	Maurice Onno	<p>La première chose à faire et la plus importante est d'investir dans des mesures efficaces pour diminuer la quantité de déchets. Parmi d'autres, la redevance incitative semble efficace: les collectivités qui l'ont adoptés sont celles où la quantité de déchets par habitants est la plus faible. Il peut être intéressant de se servir de leur expérience et voir avec elles comment ils ont procédé et quel bilan elles en tirent.</p>

09/04/2024	Eric Panchot	<p>Alors que des agglos réussissent à réduire drastiquement les déchets faudrait-il agrandir ou revoir les capacités de traitement à la hausse ?</p> <p>Serait-il possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proscrire les emballages inutiles - favoriser véritablement le compostage - interdire le plastique à usage unique - engager la restauration/hôtellerie dans des démarches responsables - éduquer la population
09/04/2024	Julien Le Quéré	<p>Chères Mesdames et chers Messieurs AQTA</p> <p>La commune de Plouharnel est dans le rouge d un point de vu financier, elle doit même vendre la maison Arhuro pour vivoter.</p> <p>Depuis 50 ans que la commune respire les ordures ménagères du pays d Auray et d ailleurs, qu est ce que la commune de Plouharnel en a retiré comme rémunération = ZÉRO</p> <p>Donc voici mes questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plouharnel peut elle espérer être dûment rémunérer pour le préjudice passé ? - Quelles compensations Plouharnel et ses citoyens vont recevoir pour les 50 années à venir avec ce "projet hors du temps " ? - Quelle autre commune du pays d Auray accepterait de recevoir ce projet sur son territoire ? - Pourquoi j' ai le sentiment que cette concertation c'est du pipeau tout comme celle pour le tir- bouchon ? - Pourquoi systématiquement choisir la facilité à court terme plutôt que l idée d une vraie concertation sans passer par " l intérêt publique" ? <p>À bientôt pour la suite des mauvaises idées pas géniales d AQTA ;)</p> <p>Cordialement Julien Le Quéré Plouharnel</p>
10/04/2024	Stéphane Courtel	<p>Comment pouvez-vous dire qu'il s'agit d'une "concertation" puisqu'il n'y a qu'une seule solution proposée ?</p>
10/04/2024	Carole Balavoine	<p>Bonjour</p> <p>Un tel investissement doit être rentabilisé, il incite donc à générer des déchets pendant plusieurs décennies et du transport pour amener ces déchets, d'autant plus qu'il est placé loin de zones urbaines.</p> <p>L'incinérateur est donc un projet qui va à contresens de la réduction des déchets ; toute l'énergie des institutions doit être concentrée pour faire de la pédagogie : réduire, éviter, réutiliser.</p> <p>Les déchets sont avant tout des ressources gâchées et non une source d'énergie.</p> <p>Des questions restent en suspens : quel est l'impact climat de ce projet en incluant le transport? Quel coût pour la population ? Et si le coût du transport était multiplié par 2?</p>

11/04/2024	Jacques Moizan	<p>Bonjour, Lors de la visite de l'UIOM du mercredi 10 avril, nous avons constaté que des DIB (Déchet Industriel Banal) y étaient incinérés. Pourriez vous indiquer le tonnage que représente ce type de déchets (non OMR.) sur l'année 2023 . Merci</p>
11/04/2024	Michelle Leurent	<p>1-L'indignation n'est pas un moyen efficace pour contrecarrer un projet qui nous paraît mortifère. C'est pourtant la seule possibilité que vous nous laissez avec vos "réunions de concertation" qui ne sont que des réunions d'information dans lesquelles nous sommes sommés d'ouvrir grandes nos oreilles et de recevoir la bonne parole que vous déversez avec - sinon beaucoup de conviction- un argumentaire qui ne représente que vous-mêmes .</p> <p>2- Article de Mai 2023 paru dans " Ecologiste, solidaire et citoyen" Région de La nouvelle Aquitaine :</p> <p>L'incinération produit des déchets mâchefers et résidus d'épuration des fumées (RIOFOM), des déchets gazeux et solides très dangereux (Thierry Perreau élu écologiste de la Vienne) les filtres recueillant les RIOFOM ne retiennent qu'une partie des polluants atmosphériques émis. Des centaines d'autres molécules partent dans les airs. Nous n'en connaissons pas les effets à long terme sur l'environnement et sur la santé humaine. Quant aux mâchefers valorisés comme substrats routiers ils sont suspectés de polluer les sous-sols et les nappes phréatiques (Thierry Perreau)</p> <p>D'autre part, la production d'énergie issue des déchets est une impasse de la transition écologique et climatique : " la moitié des déchets incinérés est constitué de plastique.</p> <p>Les incinérateurs constituent donc des sources importantes de CO2 fossiles et participent ainsi au dérèglement climatique " (Françoise Coutant, conseillère régionale écologiste de Charente.)</p> <p>"L' incinération est une fausse solution qui représente un coût pour la collectivité (construction, entretien, mise aux normes) c'est un frein à la mise en place de politiques de prévention et de réduction des déchets[compostage réemploi valorisation]" (Françoise Coutant)</p> <p>3-Pour terminer je vous propose de lire l'article du Monde du dimanche et lundi 26/ 27 mars 2023 qui concerne le travail de Léa Sébastien géographe au CNRS et à l'Université de Toulouse 2</p> <p>Voici sa conclusion : "Nous avons besoin plus que jamais d'espaces où les citoyens puissent être entendus et débattre pour accompagner les transitions à venir.</p>

11/04/2024	Pierre Sachsé	<p>La lecture détaillée de votre projet d' Unité de valorisation énergétique en lieu et place de l'ancien incinérateur de Plouharnel m'amène à quelques réflexions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant les chiffres des tonnages - vous nous démontrez que les habitants d'AQTA trient mieux que la moyenne des français et que les performances en collecte sélective dépassent les 100 kg/habitant/an. Avec l'extension des consignes de tri pour les emballages et la collecte des biodéchets que vous venez de mettre en oeuvre on ne peut qu'espérer réduire le contenu de la poubelle des Ordures Ménagères Résiduelles que vous comptez incinérer. Beaucoup constatent déjà qu'il n'y a quasiment plus rien à déposer dans la poubelle noire. En outre, avec la tarification incitative, qui démontre partout où elle est mise en place ses effets bénéfiques, notamment dans les communautés de communes de l'Est de la Bretagne, c'est encore une quantité considérable de déchets (-40%) qui seront détournés de l'incinération. Pourquoi augmenter le tonnage de 20 000 tonnes à 21500 tonnes d'OMR ? Même l'évolution attendue de la population rend cette donnée difficilement compréhensible. - Concernant le volume de déchets verts déposés en déchèterie - même si ceux-ci n'ont pas vocation à être incinérés, ils représentent un coût très important pour la collectivité : 18456 tonnes à 63 € soit 1,2 Million d'€ - je partage votre préoccupation sur des mesures urgentes à prendre en matière de gestion des déchèteries. - Concernant la localisation et le dimensionnement de l'U.V.E. - La LTECV (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte) a placé au rang des priorités le développement des réseaux de chaleur parce qu'il participe à la stratégie de sortie des énergies fossiles et de réduction des émissions de GES. Parce qu'à Plouharnel il sera impossible de valoriser toute la chaleur produite par l'UVE, vous valoriserez uniquement l'électricité produite à hauteur de 30 000 MWh - Le rendement de l'équipement ne devrait pas atteindre les 30 % et sans valorisation de la chaleur produite comment trouver un équilibre financier tenable pour une telle installation. La capacité de traitement de 45 000 tonnes est loin d'être optimale aussi en termes d'économie d'échelle. Pourquoi ne pas faire le choix d'un équipement plus performant et situé à proximité des axes qui permettent une circulation plus aisée, tout en limitant les risques de pollution et d'accident ? Une alternative à cet équipement supposerait un dimensionnement calculé sur une mutualisation de moyens avec les territoires voisins et une optimisation des coûts d'investissement et de fonctionnement. - Pour conclure le Programme local de prévention des déchets précise la fermeture de l'incinérateur et aujourd'hui vous nous proposez de le reconstruire. En l'absence d'un projet alternatif vos informations ne permettent pas d'évaluer sérieusement les conséquences économiques, financières et techniques ainsi que les coûts et bénéfices attendus de cet investissement. L'absence de valorisation de la chaleur induit à la fois une perte économique conséquente pour l'UVE alors que cette chaleur vendue pourrait être disponible à un prix compétitif pour les habitants ou les entreprises et en 2024 c'est un contresens climatique. De plus, en l'état ce projet aura une incidence sur l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) au détriment du budget de la collectivité. <p>Je crains que le service public de gestion des déchets ne devienne un véritable gouffre financier si la maîtrise des coûts par habitant et par tonne n'est pas la priorité d'AQTA.</p>
11/04/2024	Didier le Dinahet	Approbation du moratoire
12/04/2024	Christian Laroche	<p>Bonjour, L'eau distribuée au robinet est analysée régulièrement et les résultats tenus à disposition du public. Qu'en est-il, aujourd'hui, de la communication des analyses de l'air et des déchets de l'incinérateur, les lieux de prélèvements et les procédures pour les effectuer? Qu'est-il prévu pour le "prochain" incinérateur? Merci. Christian LAROCHE</p>
12/04/2024	Eric Gins	<p>Nécessité de prendre en compte la politique de réduction des déchets initiée récemment au niveau du territoire. Si cette politique débouche sur des résultats tangibles, la capacité prévisionnelle de l'UVE serait beaucoup trop importante Par ailleurs la documentation existante à ce jour n'est pas claire sur le thème de l'évolution des rejets de CO2 si l'incinérateur devenait une UVE</p>

12/04/2024	Marie-Claire Etienvre	Bonjour, cet incinérateur, dans un lieu si exceptionnel, ne posera t'il pas des problemes de pollution enorme aux particules fines, qualité de l'air, problemes aussi de circulation dans cette si jolie campagne? On devrait plutot le faire dans un lieu déjà industrialisé? L'endroit est vraiment mal choisi et condamne la possibilité de se loger dans ce site si exceptionnel. De plus, ne devrzt on pas prendre le probleme en amont. Comment réduire les déchets afin qu'ils soient le moins nombreux possible?
12/04/2024	Stéphane Courtel	Pourquoi parmi les scénarios alternatifs au §2.5 ne figure pas la démarche Zéro Déchet, pourtant éprouvée et qui fait ses preuves en Italie du nord notamment ? Pourquoi n'at-elle pas été étudiée ?
13/04/2024	Christophe Vernier	Bonjour Le projet d'UVE et sa capacité semblent ne pas avoir exploré en amont les possibilités de réduction à la source des déchets du territoires (notamment compostage), et son impact CO2 (transports de la collecte et émissions de l'air UVE elle-même) va à l'encontre des stratégies bas carbone. Un moratoire de 3 ans est nécessaire pour étudier les alternatives Cordialement Christophe Vernier
13/04/2024	Agnès Duperrin	Je souhaite un moratoire de trois ans pour étudier tous les projets alternatifs et réalisables j'en suis convaincue permettant de diminuer la taille de l'une: réduction des déchets à la source, information / éducation des citoyens, développement du compost local etc
13/04/2024	Pierre-Yves Lejosse	A la sortie de l'UVE, il y aura une quantité non négligeable de CO ² . Il faudra continuer à fournir cette centrale même si une diminution des déchets devenaient effective. Ne faudrait-il pas mieux temporiser le projet afin d'avoir une vision claire de la quantité de déchets brûlables à terme. Ne serait-il pas possible d'avoir une action envers les producteurs d'emballage et les industriels dont une grande partie ne sert qu'au marketing. Pour quand la redevance incitative qui responsabiliserait la population sur le sujet ?
14/04/2024	Delphine Pierre	La priorité de réduction des déchets doit absolument être concrétiser sur le territoire avant d'investir de façon non transparente des montants importants dans des solutions non adaptées. Les associations locales ont fait un travail remarquable et méritent grandement d'être écoutées. Les communication, formation, explications devraient être largement développées pour accompagner les habitants à l'année mais également les personnes de passage, pour rendre plus exemplaire un territoire qui souffre déjà bien assez de l'afflux touristique.
14/04/2024	Léon Iliens	Bonjour, il me semble que on a plus de déchets a incinérer puisque tout se trie maintenant ?

14/04/2024	Michel Séguin Fanch	<p>Il y a quelque chose qui me dérange beaucoup dans le discours d'AQTA:</p> <p>- Les déchets "valorisables" ne sont plus considérés comme un déchet à partir du moment où ils sont dans notre sac jaune. Mais le recyclage n'est pas une solution en soi. C'est juste le minimum que l'on se doit de faire tant que nous ne sommes pas capables de réduire drastiquement nos déchets. Le recyclage nécessite beaucoup d'énergie fossiles et d'argent de la collectivité et n'est pas durable.</p> <p>Je trouve qu'il est très important d'être clair là-dessus au niveau de votre communication; de ne pas nous donner l'impression que nous sommes des super-héros à partir du moment où nous mettons nos déchets dans la poubelle jaune. C'est du green washing et ça nous empêche d'aller plus loin dans la réduction des déchets.</p> <p>Merci</p>
15/04/2024	Julie Carrière	<p>Bonjour,</p> <p>Suite à la réunion du 28 mars à Plouharnel, Madame Masson nous a présenté quelques-unes des actions en faveur de la réduction des déchets déjà mises en place ou sur lesquelles elle travaille actuellement avec ses équipes. La liste de ces actions semblait déjà conséquente (outre la collecte des biodéchets en porte à porte, j'ai noté : consigne de verre, compost dans les EPADH et les écoles, peut-être également restaurateurs et traiteurs (?), textiles sanitaires, développement de CAP RESSOURCERIE, Repair Café, mathériauthèque...). De mon point de vue, ces actions vont réellement dans le bon sens. Serait-il possible d'avoir un état des lieux avec notamment la liste complète, leurs degrés d'avancement, points de blocage, etc. ? Je vous en remercie par avance.</p>
15/04/2024	Julie Carrière	<p>Bonjour,</p> <p>Suite à la réunion du 28 mars à Plouharnel, Madame Masson nous a présenté différentes actions déjà mises en place ou à l'étude par ses services pour favoriser la réduction des déchets. Je pense que beaucoup de personnes présentes ont été impressionnées par le nombre de ces actions. Il est donc primordial de soutenir Madame Masson et ses services dans ces actions de réduction des déchets en refusant catégoriquement de valider un projet d'incinérateur dont le calibrage ne tient absolument pas compte. Cela reviendrait à balayer l'ensemble de ce travail d'un revers de la main alors qu'il s'inscrit, contrairement à l'augmentation de l'incinérateur, dans un cercle vertueux, plébiscité par les scientifiques. Laissons-nous donc un temps de réfléchir à ces réductions de déchets en adoptant un moratoire de 3 ans sur ce projet !</p>
15/04/2024	Julie Carrière	<p>Bonjour,</p> <p>Lors de la réunion du 28 mars à Plouharnel, AQTA a expliqué que l'émission de CO2 produite par le nouvel incinérateur avec UVE serait compensée par la plantation d'arbres. Cela équivaut aux propositions des compagnies aériennes de "payer" pour compenser le CO2 émis. Même s'il est "payé" le CO2 est quand même dans l'air et la pollution a eu lieu ! Je trouve que c'est du greenwashing, uniquement destiné à nous donner bonne conscience pour s'autoriser à abîmer notre planète et l'air que nous respirons. Comment va-t-on encourager la population à faire des efforts si on lui dit "pas de problème, allez-y, vous avez payé pour polluer" ? C'est exactement comme ceux qui ne veulent pas faire l'effort de trier leurs déchets sous prétexte qu'ils paient la TEOM. Pourtant, je suis sûre que ce point de vue choque les décideurs d'AQTA...</p> <p>Je vous invite donc à aller questionner l'association Clim'actions quant à leur positionnement sur la compensation par plantation d'arbres...</p>
15/04/2024	Julie Carrière	<p>Bonjour,</p> <p>Une remarque toute simple de bon sens : il nous est demandé de nous prononcer sur un projet qui, selon ce qui est stipulé dans le dossier de concertation p33-34, n'a pas encore bénéficié d'études d'impacts (environnementaux, économiques, sociaux...). Il nous est donc demandé de faire précisément ce que nous reprochons aux décideurs d'AQTA, c'est-à-dire se prononcer "à l'intuition", sans données chiffrées, sans éléments objectifs. Nous sommes donc nombreux à refuser cet engagement sur 50 ans si approximatif avec des postulats que nous réfutons. Aussi, nous demandons un moratoire de 3 ans afin qu'AQTA ait le temps de mener ces études et permettre à tous, élus, services de la Communauté de Commune et citoyens de prendre intelligemment des décisions. En personnes éclairées, informées et responsables.</p>

15/04/2024	Julie Carrière	<p>Bonjour,</p> <p>Une remarque toute simple de bon sens : il nous est demandé de nous prononcer sur un projet qui, selon ce qui est stipulé dans le dossier de concertation p33-34, n'a pas encore bénéficié d'études d'impacts (environnementaux, économiques, sociaux...). Il nous est donc demandé de faire précisément ce que nous reprochons aux décideurs d'AQTA, c'est-à-dire se prononcer "à l'intuition", sans données chiffrées, sans éléments objectifs. Nous sommes donc nombreux à refuser cet engagement sur 50 ans si approximatif avec des postulats que nous réfutons. Aussi, nous demandons un moratoire de 3 ans afin qu'AQTA ait le temps de mener ces études et permettre à tous, Elus, services de la Communauté de Commune et citoyens de prendre intelligemment des décisions. En personnes éclairées, informées et responsables.</p>
15/04/2024	Julie Carrière	<p>Bonjour,</p> <p>Selon ce qui est stipulé dans le dossier de concertation aux pages 9, 10, 18... les différents textes cités ainsi que les 7 axes du PLPDMA (depuis 2020) parlent en première intention de réduction des déchets, Zéro Déchets, etc. Pourquoi ne pas se concentrer dessus, évaluer la réduction et ensuite seulement envisager d'autres solutions pour les résiduels vrais, dépendant de leur quantité ?</p>
15/04/2024	Julie Carrière	<p>Bonjour,</p> <p>Une remarque toute simple de bon sens : il nous est demandé de nous prononcer sur un projet qui, selon ce qui est stipulé dans le dossier de concertation p33-34, n'a pas encore bénéficié d'études d'impacts (environnementaux, économiques, sociaux...). Il nous est donc demandé de faire précisément ce que nous reprochons aux décideurs d'AQTA, c'est-à-dire se prononcer "à l'intuition", sans données chiffrées, sans éléments objectifs. Nous sommes donc nombreux à refuser cet engagement sur 50 ans si approximatif avec des postulats que nous réfutons. Aussi, nous demandons un moratoire de 3 ans afin qu'AQTA ait le temps de mener ces études et permettre à tous, Elus, services de la Communauté de Commune et citoyens de prendre intelligemment des décisions. En personnes éclairées, informées et responsables.</p>
15/04/2024	Julie Carrière	<p>Bonjour,</p> <p>Je ne comprends pas la phrase p39 "(...) la mise en place de la collecte des biodéchets* entraînera une augmentation du potentiel calorifique des déchets résiduels du territoire." Pouvez-vous en préciser le sens ? Je vous remercie.</p>
16/04/2024	Bruno Desmarquoy	<p>Au vu des informations dont j'ai pu avoir connaissance à ce jour, le projet est surdimensionné et contribuera au réchauffement climatique par ses émissions de CO2. Toutes les autres voies de compostage et de tri ne sont pas encore optimisées et une fois l'incinérateur installé avec sa surcapacité, nous ne nous poserons plus de questions, cela sera la voie du confort immédiat et de la facilité.</p>

17/04/2024	Ensemble en transition	<p>Contribution d'Ensemble En Transition à la consultation sur le devenir de l'incinérateur</p> <p>Nous sommes conscients, notamment vu l'évolution des exigences technologiques et de la réglementation sur la gestion régionalisée des déchets, que notre territoire ne peut continuer en l'état de fonctionner avec l'incinérateur de Plouharnel.</p> <p>Beaucoup de questions restent cependant en suspens. Quel est le bilan carbone prévisionnel de l'incinérateur/UEV projeté et de sa flotte de camions destinée à l'alimenter? quand et de quelle manière l'impact sur les habitants les villages et le patrimoine voisin est-il questionné et pris en compte?</p> <p>Quoi qu'il en soit, nous pensons que la solution soumise ne répond pas de la bonne manière au défi de la gestion de nos déchets.</p> <p>L'UEV sans réseau de chaleur est un gâchis d'énergie mais un réseau de chaleur n'est pas envisageable au Cosquer.</p> <p>Nous refusons d'imaginer que malgré nos efforts pour diminuer notre production de déchets nous devrions récupérer plus de déchets, venant de plus en plus loin, afin de rentabiliser l'installation.</p> <p>Nous pensons que l'absence d'entente au niveau départemental n'est pas acceptable et doit être questionnée et peut-être arbitrée à un autre niveau que celui d'AQTA.</p> <p>Nous critiquons une approche « technocentrée » laissant peu de place à la prise en compte du facteur humain, dans la méthode d'élaboration du projet comme dans la solution imaginée.</p> <p>Ce projet semble plus dicté par une sorte d'aubaine (une municipalité complaisante qui n'a pas demandé de compensation financière, un site préexistant...) que par un choix optimisé parmi les possibles.</p> <p>Pour notre part, nous soutenons la proposition d'un moratoire de trois ans, le temps de mesurer les effets d'une politique volontariste de réduction des déchets et permettant de quantifier ainsi les besoins réels de traitement. Le temps également de chercher, si la solution technique est validée, un emplacement plus propice à l'implantation d'une éventuelle UEV associée à un réseau de chaleur, plus centrale, plus proche de la 4 voies, plus éloignée des villages et sites patrimoniaux.</p> <p>Pour diminuer nos déchets, il faut aller plus loin en instaurant une redevance incitative pour permettre de descendre sous les 100 kg/hab/an d'ordure ménagère. En déchetterie, il faut également appliquer un contrôle strict des accès couplé à une multiplication des bennes permettant un meilleur tri (donc une meilleure valorisation). Le but, diminuer drastiquement les flux enfouis actuellement.</p>
17/04/2024	Julie Carrière	<p>Bonjour,</p> <p>En page 39 du dossier de concertation, concernant "l'alternative n°2", je ne suis pas sûre de comprendre la phrase "Elle ne fonctionne pas à 100% de sa capacité, le coût de traitement de la tonne va augmenter mécaniquement". Voulez-vous dire, dans le cas du d'une simple mise adaptation technique ?</p> <p>Si oui, peut-être est-il possible de réduire la taille pour une exploitation à 3T/h ? Mais en poursuivant la mise en place de plusieurs actions en faveur du Zéro Déchets, nous descendrons bien en deçà de 3T/h !</p> <p>Merci par avance pour votre réponse.</p>
17/04/2024	Julie Carrière	<p>Bonjour,</p> <p>Conformément à ce qui est stipulé en page 40, l'un des deux objectifs de la concertation est de "permettre au public de se prononcer sur l'opportunité, les caractéristiques de ce projets et la gestion de ses impacts".</p> <p>Or, du fait de l'absence ou non diffusion des études d'impacts, le dossier ne permet pas de se prononcer objectivement. Je me pose donc la question de la pertinence du calendrier : rendre le bilan de la concertation le même mois que le lancement de l'appel d'offre ? Les études indispensables n'auront sans doute pas pu être menées et, dans ce cadre, comment monter un appel d'offre cohérent qui ne sera pas à revoir (avec un surcoût très conséquent) ? Je rappelle tout de même qu'AQTA veut nous engager sur un projet à 70M€ (voire plus si l'on considère le passage de 60M€ à 70M€ en quelques semaines).</p>

17/04/2024	Julie Carrière	<p>Bonjour,</p> <p>Lorsque j'ai ouvert le dossier de concertation p16 et ai lu le titre "La stratégie ambitieuse d'AQTA pour une réduction et un traitement responsable de ses déchets", j'étais ravie : enfin, nous nous préoccupions de façon sérieuse de notre environnement et de nos enfants !</p> <p>Mais lorsqu'en p31, j'ai lu que la baisse de volume des ordures ménagères résiduelles était estimée à -2% voire -1%, je me suis pris ma poubelle en pleine tête ! Comment peut-on appeler cela une stratégie ambitieuse ?</p> <p>Juste un petit indice (de taille) parmi un grand nombre : toutes les Communautés de Communes avoisinantes (telles que Questembert, BBO Communauté, Fouesnant, Pays de Vilaine... pour ne citer qu'elles) qui ont mis en place la Redevance Incitative, ont baissé d'environ 50% leurs OMR en moins de 2 ans ! Pourquoi pas nous ?</p>
17/04/2024	Julie Carrière	<p>Bonjour,</p> <p>A la lecture du dossier de concertation, j'ai été très déçue de ne voir mentionné la problématique du CO2 (et des GES en général) que concernant le transport hors territoire (p21). Et sur notre territoire ? Et celui produit actuellement ? Et celui produit par un incinérateur à UVE augmenté de 50% ? C'est aujourd'hui un des problèmes environnementaux majeurs ? Comment peut-on en faire abstraction ?</p>
17/04/2024	Julie Carrière	<p>Bonjour,</p> <p>Dans le dossier de consultation p 32, le coût estimé du projet est de 70 000 000€. Il y a quelques mois (2 ou 3 tout au plus), le budget prévu était de 60 000 000€. Quelle est l'explication de cette augmentation ? Comment être sûr que la facture ne va pas encore augmenter ?</p> <p>Je vous remercie de votre retour.</p>
17/04/2024	Julie Carrière	<p>Bonjour,</p> <p>Dans le dossier de concertation p31, AQTA prend comme postulat que les refus de tri ne baisseront pas. Et pourquoi donc ? Pour mieux trier, il est nécessaire de mieux informer la population. Par exemple, j'ai appris lors d'une réunion d'AQTA que les emballages carton mouillés étaient systématiquement refusés. C'est tout-à-fait contre-intuitif car le carton peut sécher a priori. Cela veut-il dire que si une brique de jus de fruit a un peu coulé sur le carton, celui-ci est refusé ?</p> <p>Et ensuite, quid des déchèteries en plein air ? Les bennes de cartons mouillés par la pluie ne sont-elles donc pas recyclées ?</p> <p>Je pense qu'un gros travail d'information permettrait, contrairement au postulat de départ, de grandement faire diminuer les refus de tri.</p>
17/04/2024	Julie Carrière	<p>Bonjour,</p> <p>Page 32 du dossier de concertation, il est précisé que le scénario de capacité à 30 000T n'a pas été retenu car il ne permet pas de traiter tous les déchets.</p> <p>Il est nécessaire de rappeler que selon les caractérisations des OMR sur AQTA, plus des 3/4 n'ont rien à faire dans la poubelle des OMR et pourraient être valorisés ou recyclés : biodéchets, papier, cartons, verre, bois... Actuellement, nous sommes à un peu moins de 28000T de déchets annuels, on ne remplit donc déjà pas l'incinérateur actuel. Si on ne considère que les OMR qui y ont véritablement leur place, nous sommes à moins de 7000T.</p> <p>Comment peut-on alors justifier qu'en mettant en place une "stratégie ambitieuse" (p16) de réduction des déchets, nous comptons les augmenter ?</p> <p>Rien qu'en mettant en place une redevance incitative (RI - cf. les Communautés de Communes telles de Questembert, BBO Com, Pays de Vilaine...), nous les ferions déjà baisser de 50%. Nous ne serions donc plus qu'à 14000T ! (alors qu'il existe encore beaucoup d'autres actions possibles)</p> <p>L'augmentation des déchets est justifiée principalement par l'augmentation de la population de 1% par an. Si on applique ces 1% aux déchets avec RI, nous aurions donc 7000T de déchets en plus à traiter dans 50 ans soit 21 000T de déchets au total. Même pas de quoi remplir l'incinérateur actuel...</p>

17/04/2024	Julie Carrière	Bonjour, Dans le dossier de consultation p 38, il est présenté comme point négatif de la fermeture de l'incinérateur, "l'absence de solutions durables pour valoriser une partie des déchets locaux". L'incinérateur est-il sérieusement considéré par AQTA comme une "solution durable" (au sens écologique du terme) ???
17/04/2024	Julie Carrière	Bonjour, En page 10 du dossier de concertation, il est présenté le cône inversé illustrant la hiérarchie des modes de traitement des déchets. L'UVE n'arrive qu'en avant dernière place. Pourquoi ne pas d'abord faire tout ce qui est en notre pouvoir pour actionner les nombreux leviers dans les 4 premières catégories ? Ceci est d'ailleurs cohérent avec les 7 axes du PLPDMA (p18) où la "solution" de l'UVE est une infime partie de la toute fin de l'axe 7. Nous sommes tous, élus, services et citoyens du territoire, capable de mieux. AQTA a les atouts pour devenir un territoire exemplaire et force de propositions et d'expérimentations.
17/04/2024	Julie Carrière	Bonjour, Suite à la réunion du 28 mars à Plouharnel, il apparaît une grande divergence de calcul sur les émissions de Gaz à Effet de Serre entre AQTA et le collectif associatif. Ce dernier a indiqué avoir utilisé la méthode de calcul du GIEC (https://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/vol5.html) : Pouvez-vous nous donner votre méthode de calcul et les sources de celle-ci ? Je vous remercie beaucoup.
17/04/2024	Julie Carrière	Bonjour, Concernant les risques financiers mentionnés p38, il est précisé que l'exportation de 45000T hors du territoire coûterait cher. Cela paraît évident... sauf si 1/ les déchets sont drastiquement réduits 2/ des solutions sur le territoire sont trouvées (idéalement sans incinérateur) 3/la gestion des déchets est assurée par un service en régie donc non soumise aux tarifications exponentielles d'entreprises privées. La constitution de ce dossier est malheureusement très orientée, avec des postulats totalement (volontairement ?) erronés de mon point de vue. C'est dommage car nous avons l'impression d'être pris pour des idiots et cela décrédibilise AQTA alors que l'idée d'une concertation (une vraie) est une bonne chose.
17/04/2024	Julie Carrière	Bonjour, Il semble qu'AQTA s'oriente vers une DSP ou autre approchant pour l'exploitation du projet d'UVE. Or, l'exploitation de l'UVE par une entreprise privée, dont, par définition, l'évolution de la facturation est peu maîtrisable (sans parler de la qualité du service), aboutira nécessairement à l'explosion des coûts du fait de notre société libérale. Et moins nous réduirons nos déchets, plus les coûts seront importants... sachant qu'une entreprise privée de gestion des déchets n'a absolument pas intérêt à faire baisser les-dits déchets. Nous nous retrouverons donc à la merci de ce type d'entreprises. A contrario, si nous récupérons tout le circuit de gestion des déchets en régie, nous pourrions maîtriser les coûts et la qualité du service. De plus, cela créera des emplois et des savoir-faire interne à la communauté de commune. Les personnels de déchèterie et autres pourront être valorisés dans leurs compétences. C'est un système à la fois plus sûr et plus vertueux.
17/04/2024	Julie Carrière	Bonjour, Pourquoi est-il écrit ou sous-entendu (p39) que le coût de fonctionnement de l'incinérateur (scénario 2) serait plus important que celui de l'incinérateur avec UVE ? Je vous remercie pour votre réponse.

17/04/2024	Julie Carrière	Bonjour, Peut-on avoir un coût estimatif de la remise aux normes de l'incinérateur actuel et pour quelle durée (sans UVE - scénario 2) ? Je vous remercie par avance.
17/04/2024	Julie Carrière	Bonjour, En réunion, Madame MASSON nous a expliqué que les vide-de-four devaient être évités car représentant une perte financière (corroboré p39 du dossier). Il faut donc toujours rester au plus proche de la capacité maximum de l'incinérateur. De ce fait, le dimensionnement de la capacité à 45000T est totalement contraire au PLPDMA puisqu'il ne faudra surtout pas réduire nos déchets pour éviter les vide-de-four ! Ce projet est donc un engagement de la population à produire plus de déchets...
17/04/2024	Maiwenn Coantic	A la réunion publique du 28 mars, une maman habitant à proximité de l'incinérateur a lu les analyses effectuées sur les cheveux de ses 2 enfants. Où sont les enquêtes que vous avez menées sur ce sujet ? A priori les données scientifiques sur lesquelles vous vous appuyez ne semblent pas appropriées ou sont peut-être partielles. Quelles actions menez-vous sur ces questions sanitaires très inquiétantes ? Allez-vous prendre des décisions impactant la santé publique sans études scientifiques validées ?
18/04/2024	Marie-Claire Etievre	Bonjour, Je voudrais savoir où en est ce projet, et vous faire part de mes inquiétudes : Vous voulez doubler la capacité de traitement des ordures ménagères. Quel impact environnemental ? Ce centre de traitement de déchets devait être voué à disparition. Des personnes ont acheté pour cette raison. Leur maison va perdre énormément de valeur. Il pourrait au contraire disparaître pour faire place à un joli lotissement ou un éco lieu. L'endroit est idéal, tout près des plages, et de la campagne. On manque tellement de logements. Pour habiter près de cette zone, l'impact des camions n'est pas négligeable et passe sur une petite route naturelle, et passe dans un charmant village, lui faisant perdre toute son âme. Arrêtons de faire des projets dans des endroits aussi jolis. Pourquoi ne pas déplacer cet incinérateur dans une zone déjà industrialisée, et surtout repenser encore plus à la réduction en amont de la production de déchets. On est mal partis, car même si vous faites des efforts, il faut faire pression sur les industriels pour qu'ils privilégient la réutilisation des bouteilles, comme en biocoop où l'on réutilise ses bouteilles de shampoing, de lessive, et où l'on privilégie le vrac, même s'il y a encore de leur part beaucoup de
18/04/2024	Stéphane Courtel	En page 19, il est écrit : « En cohérence avec la hiérarchie des modes de traitement des déchets définie par le Code de l'Environnement, AQTA donne la priorité à la réduction du volume des déchets. » L'incinérateur-UVE - priorité 4 - représente un investissement de 70 M€ minimum. J'aimerais alors savoir quels sont les montants des investissements pour les priorités 1 (la réduction des déchets) et la priorité 2 (le réemploi) dans le cadre du PLPDMA voté en 2020 ? Et inutile de nous renvoyer à de quelconque document, il n'y a rien sur ce sujet dans les documents accessibles au public. J'attends dans votre réponse des chiffres factuels et vérifiables. Merci Stéphane Courtel, Association Alors on s'bouge.

18/04/2024	Jacqueline Mollé	<p>Préambule :</p> <p>Normalement une concertation est destinée à aboutir à une entente, un accord et doit se distinguer d'une consultation où un avis est demandé. Ici, selon les déclarations d'ACTA « la concertation n'est pas destinée à remettre en question la pertinence de L'UV en débat » ... Dès lors on peut se poser la question de l'utilité de l'énergie déployée et des coûts mis en place pour mener une concertation qui, quoi qu'il en soit, aboutira à une conclusion déjà décidée...</p> <p>Quelques chiffres :</p> <p>Acta : Production moyenne de déchets = 757 kg/ha/an contre 560 kg/ha/an moyenne nationale ce qui prouve un manque évident de volonté pour inverser la tendance à commencer par la non mise en place de la redevance incitative, efficace dans d'autres départements.</p> <p>MAIS page 9/25 du dossier de concertation il est dit que les résultats de performance de collecte sélective se confirment et s'amplifient avec le déploiement récent des nouvelles consignes de tri des emballages et des biodéchets. Malgré tout IL EST DECIDE d'agrandir l'incinérateur actuel avec la construction d'une UVE de 70 M d'euros pour 45 000 t de déchets à traiter, dont on ignore les coûts de fonctionnement et de maintenance, qui produira autant de tonnes de CO2 qu'il brûlera de déchets soit 2 000 000 T de CO2 (GES) pour les 50 ans à venir et des particules fines largement distribuées alentours, ceci avec une production de moins de 30% d'électricité tout en augmentant la circulation de camions sur les routes étroites de Bretagne</p> <p>Il faut arrêter cette fuite en avant poussée par quelques groupes puissants, il faut mettre en place un moratoire exigé par les habitants très concernés du territoire, favoriser le tri et la revalorisation en déchèteries (trop de tout-venant), avant tout éduquer à la sobriété en réduisant la production de déchets, tendre vers le « zéro enfouissement » des déchets valorisables à 2030 et « zéro déchet » d'ici 2040, favoriser la coopération entre les territoires (et non pas charger certains par rapport à d'autres), encourager la reconversion des sites existants (économies, ZAN, ...), cf. le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) adopté en 2020. Jacqueline Mollé (56190)</p>
18/04/2024	Sybille Courcel	<p>Les émissions de gaz à effet de serre doivent être divisés par 3 d'ici 2050 (cf pièce jointe extrait de la BD "Le monde sans fin" de Jancovici).</p> <p>C'est à dire diminuer de 4% par an.</p> <p>Ca signifie concrètement qu'il faudrait une pandémie de COVID-19 chaque année.</p> <p>L'Etat français, un ministre, un préfet, un président de communauté de communes, un délégué à la gestion des déchets et la valorisation des ressources a t il compris ce que ça veut dire ?</p> <p>AQTA a t il compris ce que ça veut dire quand ils prennent la décision de construire un nouvel incinérateur qui va cracher 2 fois plus de CO2 pendant plus de 50 ans ?</p>
18/04/2024	Claude Métois	<p>Le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Morbihan a été arrêté le 24 juin 2014 mais annulé le 24 mai 2017 par le tribunal administratif, entre autres parce que l'estimation du volume des déchets issus des déchets d'activités économiques (DAE) doit être connue avec précision et que la hiérarchie des modes de traitement des déchets consistant à privilégier, dans l'ordre, la réutilisation, le recyclage, toute autre valorisation dont la valorisation énergétique, enfin l'élimination est mal respectée.</p> <p>Où en est sa réécriture ?</p> <p>La gestion et l'élimination des déchets au niveau du sud Morbihan semble mal appréhendée. Une vue globale et prospective intégrant les communautés vannetaise et lorientaise devrait être un préalable à toute décision de création d'un nouvel incinérateur. Elle est insuffisamment explicitée dans le document présenté à la concertation.</p> <p>On peut raisonnablement penser que, si un nouvel outil d'incinération est vraiment nécessaire après mise en œuvre des autres modes de traitement des déchets à privilégier, ce nouvel outil devrait être positionné près de zones denses pour assurer une desserte facile et une valorisation optimale de l'énergie produite par mise en œuvre de réseaux de chaleur. Son dimensionnement, si l'ouvrage intégrait les besoins des bassins de vie lorientais et vannetais, pourrait plus facilement être phasé et pourrait intégrer plus facilement des techniques efficaces de traitement des fumées, dont la captation de CO2 et son stockage qui devraient être anticipés. Son financement n'en serait que plus facile.</p> <p>Dans le dossier soumis à concertation, on comprend mal comment sont traités les déchets d'activités économiques. On peut penser pourtant qu'une vue globale de la gestion des déchets, qu'ils soient ménagers, d'activités économiques ou de la construction, permettrait une optimisation de celle-ci.</p> <p>Par ailleurs, on cerne mal également la part des déchets assimilés aux ordures ménagères produits par des entreprises ou des administrations bénéficiant du service public de gestion des déchets dans le volume total d'ordures ménagères à traiter.</p> <p>Il semble enfin qu'un dossier de concertation portant sur un projet de traitement d'une durée de vie de 50 ans devrait présenter plusieurs scénarios contrastés avec estimations des investissements et des coûts de fonctionnement (autant que faire se peut...) intégrant, alors que le réchauffement climatique est une préoccupation majeure, les bilans carbone consolidés de chaque scénario, ce que ne sont pas les « scénarios alternatifs n°1 et n°2 » présentés en pages 37 à 39 du dossier de concertation.</p>

18/04/2024	Mathilde Suet	<p>« LES LIMITES DE LA RÉGLEMENTATION Si l'arrêté de 2002 a le mérite d'exister, il convient d'attirer l'attention sur le fait qu'il ne réglemente qu'une vingtaine de polluants (dioxines et furanes, 9 métaux lourds etc.) sur plus de 2000 molécules mesurées en sortie de cheminée. Certains polluants, dont les effets, y compris combinés, sur la santé sont mal ou méconnus, sont donc émis dans l'atmosphère en dehors de tout contrôle. » Ma question : A part l'étude des lichens qu'aller vous mettre en place pour connaître les impacts sur la santé ?</p>
18/04/2024	Laurent Desmarests	<p>Dans un contexte de réduction drastique des émissions de CO2 pour contenir le réchauffement en cours est-il vraiment sérieux d'envisager un équipement qui va produire 45 000T de Co2 par an d'après les chiffres Giec, ce qui entamera en grande partie notre quota de gaz à effet de serre.</p>
18/04/2024	Laurent Desmarests	<p>Bonjour le plan régional d'élimination des déchets dont découle le même plan au niveau local a été retoqué en partie cette hiver sous l'impulsion d'un ong régionale. Les objectifs non chiffrés ne répondent pas au défi de la gestion des déchets dans les décennies à venir et sont contraires aux prérogatives voulues par l'Europe bien qu'elles aient été reprises en droit français, Code de l'environnement, Loi Notre ... à savoir, Réduire, Réutiliser, Recycler, Valoriser, et seulement en dernier Eliminer Malgré une évolution notable ces dernières années notamment avec la collecte en porte en porte de certains usagés pour les bio-déchets, le tri sur Aqta atteint environ 40% ce qui nous place au niveau de Malte loin des 80% de moyenne en Belgique ou des 90% d'une ville comme Trévise en Italie.</p>
18/04/2024	Laurent Desmarests	<p>La fin de l'actuel incinérateur a été actée par voie de presse il y'a 10 ans, non seulement il y est toujours mais il doit être remplacé par un outils coûteux qui semble voué à accueillir des déchets d'autres comcom. Il suffit d'ouvrir les poubelles de mon immeuble pour voir que quasi personne n'assure correctement le tri et pour l'avoir fait dans d'autres immeubles ça semble la norme à l'échelle d'Aqta, aucun pré-tri dans les déchetteries ou les bennes de tout-venant sont remplis de matière valorisables. Le nouvel incinérateur même très légèrement verdi est un outils de dé-responsibilisation des habitants et bien sûr de nos sacro-saints touristes. Il me semble impensable de mettre un outils d'une telle dimension sans avoir au préalable fait le nécessaire pour rationaliser et diminuer les déchets résiduels, généralisation de la collecte en porte à porte, composteurs, contraintes aux déchetterie, meilleur tri et redevance initiative pour tous. Il s'agit de prendre en compte la directive européenne, Réduire, Réutiliser, Recycler en premier lieu. Economiquement, brûler 80% de matière recyclable est une folie et Aqta dont le premier poste budgétaire concerne la gestion des déchets devrait reprendre cette gestion en régie et économiser au passage quelques millions d'euros sans doute plus utiles re-fléchés vers l'assainissement. Je ne parle même pas des conséquences sanitaires, aucun bilan chiffré sur 50 ans d'utilisation de l'incinérateur actuel et pour finir quel impacte pour le tourisme et l'aura de région protégée véhiculée à longueur de temps par la publicité. Merci à nos élus et futurs élus, les élections approchent, d'avoir le courage politique D'ENGAGER notre région dans la voie d'une gestion plus vertueuse de ses déchets.</p>
18/04/2024	Gaël Caradec	<p>Cette concertation est une mascarade faite par des élus et des technocrates car très peu des questions posées sont publiées : la peur ?</p>

18/04/2024	Pierre Deval	Bonjour, d'après les informations de presse (article Ouest France du 8/04/24), le projet de nouvel incinérateur construit sur le site de l'actuel incinérateur de Planguenoual dans les Côtes d'Armor serait, d'après la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer porteuse du projet, incompatible avec les dispositions de la loi Littoral. Plouharnel se trouvant également en zone soumise à la loi Littoral, pouvez-vous nous indiquer si le projet actuel d'UVE est bien compatible avec les dispositions de la loi Littoral ?
18/04/2024	Cécile Guéguen	La solution qu'il convient de trouver pour le traitement des déchets résiduels nécessite d'être corrélée à une politique renforcée en matière de réduction des déchets. Il me paraît plus utile et respectueux de l'environnement de consacrer des moyens financiers considérables à la réduction drastique des déchets, plutôt qu'à leur traitement : le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas. La recherche de solutions incitatives, innovantes de réduction des déchets, des particuliers et des entreprises, mérite d'être approfondie en parallèle de celle d'une solution de traitement la moins coûteuse financièrement et la moins impactante sur l'environnement. Le projet actuel ne remplit pas vraiment ces conditions. Quitte à faire évoluer une infrastructure, n'est-ce pas l'occasion de changer de localisation, n'est-il pas possible de mutualiser avec d'autres territoires (Vannes et Lorient) ?
18/04/2024	Cécile Leiglon	Bonjour, Je cherche à comprendre quels arguments amènent à envisager l'implantation d'une UVE concernant les agglomérations de l'AQTA, de BBO ainsi que Lorient Agglomération sur le site de Plouharnel ? En effet le site actuel qui était voué à fermer présente de nombreux inconvénients : Très loin d'être central donc coûteux écologiquement et financièrement en transport; très mal desservi par les infrastructures routières (petites routes de campagnes et bordée de part et d'autres par de petits villages); éloigné de source de consommations énergétiques importantes... L'argument du "personne n'en veut" n'est bien évidemment pas recevable car nous imaginons bien que des décisions de telles ampleurs écologiques, humaines et financières ne se prennent pas sur ce type d'arguments. Reste la politique de réhabilitation des anciens bâtis menée par l'AQTA. Dans ce cas, la communauté de commune s'engage-t-elle bien à suivre cette politique sur l'ensemble des projets futurs : le projet de siège de l'AQTA ne se ferait donc pas sur un terrain vierge de construction mais bien en réhabilitation. Le cas contraire serait bien étonnant et contradictoire. Merci d'avance pour votre réponse.
18/04/2024	Amandine Quaggio	Ne serait-il pas plus judicieux de re localiser le traitement des déchets? Pourquoi devoir traiter les déchets de Lorient à Plouharnel (proche d'une réserve naturelle) alors qu'aujourd'hui les plouharnelais font en sorte de réduire leurs déchets? Pourquoi ne pas attendre pour constater la quantité de déchets qui seront produit dans les années à venir avec tous ces efforts réalisés par la population pour re calibrer convenablement la capacité de traitement de cette usine? Par ailleurs cela représenterait une économie considérable en requantifiant ce volume de déchets traités au vue des données communiquées lors des différentes assemblées. Cette usine ne devrait pas exister si prêt d'habitations et d'une réserve naturelle.
18/04/2024	Sybille Courcel	Les émissions de gaz à effet de serre doivent être divisés par 3 d'ici 2050. C'est à dire diminuer de 4% par an. Ca signifie concrètement qu'il faudrait une pandémie de COVID-19 chaque année. L'Etat français, un ministre, un préfet, un président de communauté de communes, un délégué à la gestion des déchets et la valorisation des ressources a t il compris ce que ça veut dire ? AQTA a t il compris ce que ça veut dire quand ils prennent la décision de construire un nouvel incinérateur qui va cracher 2 fois plus de CO2 pendant plus de 50 ans ?

18/04/2024	Benjamin Gouret	<p>Le volume de déchet traité par cet nouvelle usine apparaît disproportionné par rapport aux déchets traités actuellement et qui voit son volume lui même décroître. Cela laisse penser que demain ce n'est pas uniquement une partie de Lorient que nous allons traiter mais bien un secteur beaucoup plus large pour alimenter cette nouvelle usine, la plus grosse de la région.... Qu'est ce qui garantit les Plouharnelais que ce n'est pas les déchets de la moitié du Morbihan qui vont se faire incinérer sur cette petite ville balnéaire? Les noms de Plouharnel fusent déjà... je vous laisse ne prendre connaissance... de Plus, dans cette période de crise économique où on nous rabâche qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses, une usine plus petite, « à l'échelle du secteur » comme évoqué dans vos arguments vendeurs, mais quel secteur d'ailleurs, Lorient? Quimper? Vannes? Une usine plus petite permettrait de surcroît une économie qui serait très appréciable pour les contribuables. L'argument UVE contribuant à la petite note écologique du projet, ne vaut pas plus à l'écoute des échanges lors des « concertations » à « effet Vaseline ». Ma question restera simple: pourquoi aussi gros pour un si petit secteur? Pour être transparent, je redoute que devant une telle promotion de communication bien ficelée, demain, c'est toute le Morbihan qui ne souhaite incinérer ces déchets à Plouharnel. Plouharnel ville Poubelle... j'attendais mieux que ça en m'installant ici... ma proposition est simple: faites des économies, et construisez plus petit. Si il y a trop d'argent dans les caisses, nous avons plein de propositions à faire.</p> <p>Le but étant de consommer moins et de mieux trier. Ce travail a commencé, tardivement, mais il a commencé et les résultats sont probants. Le volume de déchets incinérés baisse et va continuer de baisser. Il serait mal venu de dépenser de l'argent inutilement. Je mets à part la dégradation de l'image balnéaire de Plouharnel à deux pas d'un spot de surf reconnu Ste Barbe et de zones protégées naturelles 2000.</p> <p>Une autre réponse m'a interloquée: le nombre de véhicules journaliers pour alimenter cette usine: aujourd'hui 60 véhicules jours et demain? 120?!!! Et si c t plus? Comment contenir le flux? Et d'autant plus en pleine saison? 150 camions poubelles au milieu des véhicules de touristes? La réponse argumentée par la diminution du volume incinéré évoqué lors de la dernière réunion à Plouharnel ne fait qu'alimenter la réflexion du début... si on consomme moins après... pourquoi construire plus gros aujourd'hui ? La boucle est bouclée...</p>
18/04/2024	Stéphane Courtel	<p>Il faut arrêter de prendre les citoyens et contribuables que nous sommes pour des idiots : - Est-ce que cela a du sens de construire un incinérateur parmi les menhirs, à proximité immédiate d'un secteur bientôt classé par l'Unesco et ceinturé par 4 zones Natura 2000 ? - Est-ce que cela a du sens de s'arrêter au simple contrôle réglementaire d'une petite dizaine de molécules chimiques, qui limite leurs rejets mais ne les élimine pas, et de fermer les yeux sur les 2000 autres molécules et microparticules qui, elles aussi, par leur effet cocktail, sont susceptibles d'affecter l'environnement et la santé des gens ? - Est-ce que cela a du sens d'ignorer que 80% des déchets incinérés sont recyclables ? - Est-ce que cela a du sens d'occulter la stratégie Zéro Déchet qui marche très bien à l'étranger avec des pourcentages de tri supérieurs à 80% alors que nous en sommes toujours qu'à 41% ? - Est-ce que cela a du sens en 2024, de passer sous silence les gaz à effet de serre émis par l'incinérateur UVE, près de 45 000 tonnes d'équivalent CO2 supplémentaires sur le territoire alors que nous devons diviser par 4 nos émissions d'ici 2050 pour espérer une vie décente ? COMMENT POUVEZ-VOUS INFLIGER CELA A NOS PROPRES ENFANTS ? Ce que l'on veut c'est un vrai projet, un projet qui corresponde à notre territoire. Nous demandons un moratoire de 3 ans pour construire ensemble un nouveau projet. Un projet qui nous ressemble, un projet qui nous rassemble, un projet qui ait du sens.</p> <p>Merci. Stéphane Courtel, Crac'h</p>
18/04/2024	Stéphane Courtel	<p>En 2022, AQTA a fait un chèque de 4,5 M€ TTC à Paprec pour la gestion de l'incinérateur et un autre chèque de 14,5 M€ TTC à Veolia pour la gestion des déchèteries et la collecte des déchets. La quote-part des déchets résiduels (poubelle grise et tout-venant) représente 12 M€ TTC, soit près des 2/3 de la note totale. Ce flux nous coûte un pognon de dingue mais, à l'inverse, c'est celui qui rapporte le plus à Veolia et Consorts. Ces professionnels le savent très bien et ils ont tout intérêt à ce que les déchets résiduels perdurent. Et qui dit déchet résiduel, dit incinérateur ! En 2018-2019, pendant 2 ans, certains d'entre nous avons assisté à l'élaboration du plan régional de réduction des déchets, à Rennes. On a pu ainsi approcher l'envers du décor : le discours des professionnels du déchet et leurs éléments de langage... bien rodés. Ce dossier de concertation transpire Veolia et Consorts. On y retrouve tous leurs arguments et éléments de langage. Page 6 : Nous allons « transformer l'incinérateur de Plouharnel en Unité de Valorisation Energétique ». A aucun moment le mot incinérateur n'est évoqué pour l'UVE. Le mot « valorisation » - par contre - est utilisé à toutes les sauces : on ne brûle rien, on « valorise ». Une seule fois est évoqué le Zéro-Déchet, page 10, comme objectif pour 2040. Mais Zéro-Déchet ça veut dire plus de déchets résiduels donc plus d'incinérateur, ben alors pourquoi en construire un ? Contre-sens total ! Ce premier projet, qui sent beaucoup Veolia et Consorts, c'est... poubelle ! Ce que l'on veut c'est un vrai projet, un projet qui corresponde à notre territoire. Nous demandons un moratoire de 3 ans pour construire ensemble un nouveau projet. Un projet qui nous ressemble, un projet qui nous rassemble, un projet qui ait du sens. Merci. Stéphane Courtel, Crac'h.</p>

19/04/2024	Stéphane Courtel	Je voulais signaler une incohérence page 19. Il est écrit « En cohérence avec la hiérarchie des modes de traitement des déchets, AQTA donne la priorité à la réduction des déchets », ce qui est totalement faux puisqu'il n'y a quasiment rien d'investi en priorité 1 (réduction des déchets) et en priorité 2 (le réemploi), mais par contre, AQTA est prêt à investir 70 M€ en priorité 4. On peut même dire qu'AQTA ne respecte pas la réglementation ! Stéphane Courtel, Crac'h
19/04/2024	Stéphane Courtel	Je voulais signaler une incohérence page 10. Il est indiqué qu'un des objectifs à l'échelle régionale pour 2040 est le « Zéro-Déchet », donc une réduction drastique des déchets résiduels à cette date, alors que vous vous apprêtez à construire un incinérateur-UVE qui va en engloutir 45000 tonnes par an pendant 50 ans. C'est un contre-sens total !
19/04/2024	Jean-Pierre Le Lan	Redevance incitative d'abord D'un point de vue général, parmi les deux sortes de tarification, la redevance est conforme au principe constitutionnel pollueur-payeur, ce qui n'est pas le cas de la taxe. Il est avéré que la tarification incitative et surtout la redevance est un des meilleurs moyens de réduire les déchets ménagers et assimilés. le fichier joint développe l'argumentaire aux niveaux régional et national
19/04/2024	Jean-Pierre Le Lan	Climat, carbone, et taxes le fichier ci-joint détaille les thèmes suivants : 1) Combien de CO2 par tonne de déchets ménagers ? 2) L'incinération des déchets produit du CO2 en toute impunité 3) Mais cette situation d'impunité ne va pas forcément durer 4) références
19/04/2024	Jean-Pierre Le Lan	Les déchets et l'énergie le fichier joint détaille les points suivants : 1) Énergie renouvelable ? 2) Le rendement ? 3) Conclusion

19/04/2024	Jean-Pierre Le Lan	<p>Schéma directeur déchets 2018-2019 (rapport AQTA/CODEPA ci-joint) En 2019 AQTA avait décidé de ne pas faire d'UVE !</p> <p>Après une étude du cabinet NALDEO, un SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES DECHETS ET DE LA VALORISATION DES RESSOURCES 2018-2023 évoque des décisions très importantes et en particulier :</p> <p>L'OBJECTIF 5.1 – « Ne pas engager la requalification de l'UIOM en vue de produire de l'électricité et programmer son arrêt dès que les conditions techniques le permettent »</p> <p>Avec pour arguments toujours d'actualité :</p> <p>1) l'impossibilité d'utiliser la chaleur de manière significative (loi littoral et situation géographique),</p> <p>2) les obligations réglementaires futures (consigne de tri et biodéchets).</p> <p>Bref, en 2018-19, une étude couteuse qui se borne à dire qu'il faut faire des études et qui n'est pas suivie de d'effet significatifs.</p> <p>La décision d'un projet d'UVE fait fi des études antérieures et, pire que tout, n'a pas attendu les résultats des mesures récentes ni mis en place les autres actions préalables indispensables à la prise de décision.</p>
19/04/2024	Jean-Pierre Le Lan	<p>Déchets et santé</p> <p>Le fichier ci-joint explicite les ponts suivants :</p> <p>1)Résidus</p> <p>2)Air</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Oms et NOx</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Normes</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Respect de norme et effet cocktail</p> <p>3)Conclusion</p>
19/04/2024	Jean-Pierre Le Lan	<p>Titre du cahier d'acteur ci-joint : Réduire ou brûler il faut choisir sous titre : AVANT DE DÉPENSER 70 MILLIONS D'EUROS, RÉDUISONS D'ABORD NOS DÉCHETS</p> <p>chapters :</p> <p>1)Au niveau national</p> <p>2)Au niveau régional</p> <p>3)Au niveau d'AQTA</p> <p>4)UNE UVE DE 45 000t , MAIS POURQUOI ?</p> <p>5)Pour rappel (réglementation) :</p> <p>conclusion : BIEN DES QUESTIONS DEMEURENT AVANT DE DÉCIDER DE L'OPPORTUNITÉ D'UNE UVE DE 45 000 T sur le territoire d'AQTA. Il est urgent d'attendre ! nous demandons un moratoire d'au moins deux ans et une réflexion commune des intercommunalités de la Bretagne SUD</p>

19/04/2024	Stéphane Courtel	Je voulais signaler une incohérence page 16. Il est indiqué qu'un des « grands principes » qui guide la stratégie d'AQTA est la « gestion des déchets assumée à l'échelle du territoire » alors que nous accueillerons les déchets de 2 autres territoires - BBO Communauté et Lorient Agglo - et que les mâchefers et résidus de filtration des fumées - environ 10 000 tonnes - seront enfouis hors du territoire d'AQTA. C'est contradictoire ! Stéphane Courtel, Crac'h
19/04/2024	Stéphane Courtel	Le domaine de la réutilisation est classé en priorité 2 dans l'échelle des modes de traitement, bien plus prioritaire qu'un incinérateur UVE. Pourtant rien n'est investi dans ce domaine. Il n'est pas normal qu'il n'y ait qu'une seule ressourcerie sur le territoire Auray-Quiberon-Terre-Atlantique. Cap ressourcerie (19 ETP non aidé) existe depuis 7 ans et l'association cherche d'autres sites depuis des années, en vain, alors qu'il y a matière à 3 autres ressourceries. Elle se heurte à un problème de foncier alors que Aqta est le maître des lieux. Qu'attend AQTA pour leur permettre de s'étendre ? Stéphane Courtel, Crac'h
19/04/2024	Laurence Edelin	Bonjour. • Permettez quelques commentaires au sujet de la concertation mise en place par Aqta du 1er mars au 19 avril 2023. • Si cette initiative est louable, sa durée est trop courte pour sensibiliser et informer les habitants du territoire pour un sujet d'importance, tant du point de vue financier qu'écologique. L'usage pour ce type de concertation est de 3 mois. • Les réponses apportées par vos services sur le site de la concertation aux nombreuses questions des citoyens sont trop souvent formatées, imprécises et renvoyant à des documents en ligne peu lisibles. • Par ailleurs, pouvez-vous confirmer le coût de la mise en place de cette concertation : 200 000 € ? • Merci d'avance de votre réponse, cordialement.
19/04/2024	Laurence Edelin	Bonjour. • En pages 37-38-39 du dossier de concertation vous mentionnez que le projet du nouvel incinérateur-UVE résulte d'une étude approfondie et que 2 autres scénarios ont été envisagés : fermeture définitive du site / prolongation de l'unité existante. • Pouvez-vous rendre publiques et mettre en ligne les études détaillées et chiffrées de ces 2 autres scénarios ? • Merci d'avance de votre réponse, cordialement.
19/04/2024	Laurence Edelin	Bonjour. • Lors de la réunion publique du 12 mars à Plouharnel, M. Le Ray Président d'Aqta a fait part de nombreuses discussions avec les autres collectivités locales avoisinantes pour trouver une solution commune au traitement des déchets sur le Département. • Dans un légitime souci de transparence pouvez-vous rendre publiques et mettre en ligne les comptes rendus de ces échanges ? • Merci d'avance de votre réponse, cordialement.

19/04/2024	Laurence Edelin	Bonjour. • Le traitement des déchets est actuellement le 1er poste de dépenses de la communauté de communes Aqta • Dans un légitime souci de transparence est-il possible d'avoir accès aux délibérations des commissions réunissant les élus d'Aqta concernant ce projet d'incinérateur qui va coûter 70 M€ ? • Merci d'avance de votre réponse, cordialement.
19/04/2024	Laurence Edelin	Bonjour. • Le calibrage du projet de nouvel incinérateur (au bas mot +/- 20 000T vs incinérateur actuel) pose question dans le contexte d'une trajectoire de réduction des déchets qui vient de démarrer sur le territoire et qui n'a pas encore porté tous ses fruits • Comment ne pas douter que le nouvel incinérateur ne soit calibré seulement en fonction de son taux de rentabilité ? Pouvez-vous détailler d'avantage les 3 scénarios (p32 du dossier concertation) ? • Comment ne pas douter que le projet du nouvel incinérateur ne soit pas destiné plus largement à l'incinération des déchets du Sud Morbihan ? Lors de la réunion publique du 12 mars, la question des vides de four n'a pas obtenu de réponse claire. Pouvez-vous communiquer le tonnage prévu de ces vides de four ? • Merci d'avance de votre réponse, cordialement.
19/04/2024	Laurence Edelin	Bonjour. • La question de la réduction des déchets c'est l'affaire de tous-tes. La responsabilisation des citoyen-nes passe par l'information, la formation mais aussi par une juste répartition de la charge financière (aujourd'hui bon ou mauvais trieur, chacun-e paye la même chose) • Pouvez-vous expliquer pourquoi vous n'avez pas mis en place de redevance incitative ou à minima mené une étude à ce sujet malgré les sollicitations depuis 10 ans des associations investies sur le traitement des déchets ? D'autres communautés de communes (touristiques ou pas) ont mis en place une redevance incitative avec succès quant à la réduction des déchets • Pouvez-vous préciser la date à laquelle va être mis cette question à l'ordre du jour des délibérations des élus d'Aqta ? • Merci d'avance de votre réponse, cordialement.
19/04/2024	Laurence Edelin	Bonjour. • La question du traitement des déchets issus des déchèteries semble essentielle dans le calcul du calibrage du nouvel incinérateur • Pouvez-vous expliquer pourquoi les dépôts en déchèterie n'ont pas été étudiés avec notamment une caractérisation du tout-venant préalablement au projet de construction de l'incinérateur ? • Il semble que la délégation de service publique s'arrête prochainement pour les déchèteries : que pensez-vous de l'idée de changer le mode de leur gestion en régie directe et ainsi pouvoir former le personnel de ces équipements ? Les citoyen-nes ont besoin d'accompagnement dans leurs gestes de tri, ils ont besoin de techniciens et pas de gardiens • Merci d'avance de votre réponse, cordialement.
19/04/2024	Laurence Edelin	Bonjour. • La spécificité touristique de notre territoire est à prendre en compte dans la question du traitement des déchets • Pouvez-vous faire état des délibérations avec les élus en charge du tourisme et de la communication au sein d'Aqta à ce sujet ? • Merci d'avance de votre réponse, cordialement.
20/03/2024	Laurence Edelin	Bonjour. • Pouvez-vous expliquer pourquoi attendre l'enquête publique pour mener les études nécessaires et essentielles concernant 1/ les émissions de CO2 - gaz à effet de serre (rien à ce sujet ou si peu dans le dossier de concertation) 2/ les études de toxicité (une dizaine de molécules chimiques étudiées sur 2000) 3/ la circulation des camions (+/- 20 000T de déchets supplémentaires en circulation sur les routes de Plouharnel et les axes les desservant) • Merci d'avance de votre réponse, cordialement.
19/04/2024	Laurence Edelin	Bonjour • Quel est le positionnement d'Aqta concernant la proposition de moratoire de 3 ans demandé par les associations et citoyen-nes présent-es aux réunions publiques des 12 et 28 mars ? 3 ans permettront de : 1/ approfondir les études incomplètes du dossier actuel 2/ mener une réflexion commune avec les communautés de communes du Morbihan 3/ renforcer et compléter les mesures actuelles de réduction des déchets. Avez-vous prévu de débattre de cette proposition de moratoire de 3 ans en conseil communautaire ? • Merci d'avance de votre réponse, cordialement.

19/04/2024	Laurence Edelin	<p>Bonjour</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les 10 000T de mâchefers et REFIOM résultant du brûlage des 45 000T/an de déchets du nouvel incinérateur pose question. Ils devront être enfouis. Comment ne pas les mettre en perspective avec les 6 700T résultant du brûlage des 28 000T de l'incinérateur actuel (chiffres 2021) ? • La réglementation nationale demande de réduire l'enfouissement. Avec ce nouvel incinérateur nous allons augmenter le tonnage des déchets à enfouir. On marche sur la tête ! Comment pouvez-vous le justifier ? <p>)• Merci d'avance de votre réponse, cordialement.</p>
19/04/2024	Laurence Edelin	<p>Je me permets de renvoyer cette question ayant indiqué par erreur une mauvaise adresse e.mail d'expéditeur.</p> <p>Bonjour.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettez quelques commentaires au sujet de la concertation mise en place par Aqta du 1er mars au 19 avril 2023. • Si cette initiative est louable, sa durée est trop courte pour sensibiliser et informer les habitants du territoire pour un sujet d'importance, tant du point de vue financier qu'écologique. L'usage pour ce type de concertation est de 3 mois. • Les réponses apportées par vos services sur le site de la concertation aux nombreuses questions des citoyen-nés sont trop souvent formatées, imprécises et renvoyant à des documents en ligne peu lisibles • Par ailleurs, pouvez-vous confirmer le coût de la mise en place de cette concertation : 200 000 € ? <p>• Merci d'avance de votre réponse, cordialement.</p>
19/04/2024	Jacques Gérard	<p>Bonjour,</p> <p>Je ne suis pas favorable au projet d'UVE tel qu'il est présenté aujourd'hui.</p> <p>Il est prévu pour 45 000 t alors qu'aujourd'hui moins de 28 000 t sont incinérés aujourd'hui.</p> <p>C'est contraire à toute politique de réduction des déchets!! il va bien falloir lui donner à manger!!!</p> <p>Je souhaite un moratoire de trois ans pour initier des études plus approfondies et examiner plus en détail d'autres alternatives.(démarche zero déchet par exemple).</p> <p>En effet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La politique de réduction des déchets d'AQTA vient de démarrer et n'a pas encore porté tous ses fruits. : Comment dans ce contexte calibrer un nouvel incinérateur ? (Le volume d'ordures ménagères a baissé de 3000 t entre 2022 et 2023. (23000t contre 19700t). 2. Mes projections divergent avec AQTA. <ul style="list-style-type: none"> - Ordures ménagères résiduelles : Avec les mêmes hypothèses d'évolution j'arrive à 17 500 à incinérer (21500t pour AQTA) soit 4000 t de moins - Boues des stations d'épuration d'AQTA: Estimées à 4000 t par AQTA alors que selon le rapport Véolia il n'y a que 1700 t 2022 (rapport annuel veolia) : Encore 2000 t de moins donc déjà 6000t de gagner - Concernant le tout-venant Lorient 3500 t AQTA 6500 : 3000 t de plus alors nous avons 2 fois moins d'habitants. Chercher l'erreur et retenir 3500 t de tout venant à incinérer pour 2035 ne semble pas aberrant 3. Par ailleurs 81% du contenu de notre poubelle noire pourrait être recyclé ou composté. La marge de progrès est considérable et mes simulations montrent qu'avec un tri parfait en 2035 nous n'aurions pas 17 500t mais 4300 t <p>Mes projections en 2035 : 21 000 t dont seulement la moitié pour AQTA</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Il conviendrait également de conduire des études supplémentaires concernant l'empreinte carbone de ce projet (émissions de CO2) et les analyses de toxicité les éléments financiers très imprécise à ce stade (70 M€ d'investissements mais qui finance ? Quid d'une étude socio- économique ? Quel cout de fonctionnement? Quelle structure de portage? Qui porte les risques? <p>C'est aujourd'hui qu'il nous faut ces éléments car la décision au stade de la concertation n'est pas encore prise et ces éléments sont essentiels pour juger du bienfondé de ce projet. Renvoyer au stade de l'enquête environnementale n'est pas honnête car à ce moment-là le projet ne pourra plus être remis en cause.</p>

19/04/2024	Laurence Edelin	Bonjour • Lors de la réunion publique du 28 mars, le collectif inter-associatif a proposé une alternative à la construction du nouvel incinérateur : celle en premier lieu de la réduction des déchets. Quel est le positionnement du service déchets d'Aqta par rapport à cette proposition ? La considérez-vous constructive ? Avez-vous prévu d'en débattre en conseil communautaire et à quelle date ? Serait-il possible que le collectif inter-associatif l'expose à nouveau devant tous les élus lors d'un conseil communautaire ? • Merci d'avance de votre réponse, cordialement.
19/04/2024	Stéphane Courtel	L'association Alors on s'bouge a apporté la preuve que 81 % des déchets résiduels était - en réalité - recyclables ainsi que 78% du tout-venant. N'est-il pas plus intelligent, moins polluant et moins couteux de chercher à les récupérer pour les recycler plutôt que de tout brûler ?
19/04/2024	Stéphane Courtel	Dans ce dossier de concertation, les émissions de gaz à effet de serre liés à l'incinérateur UVE ne sont même pas évoqués. C'est sidérant. Comment peut-on passer à côté d'un tel enjeu ?
19/04/2024	Stéphane Courtel	Le 28 mars dernier à Plouharnel, l'association Alors on s'bouge a exposé la Stratégie Zéro Déchet. Cette association avec d'autres, participe aux réunions d'AQTA sur cette thématique depuis des années en évoquant systématiquement la démarche Zéro Déchet. AQTA n'est donc pas sans l'ignorer. Comment se fait-il que cette stratégie Zéro Déchet ne figure pas dans les scénarios envisagés par AQTA, §2.5 du dossier de concertation ? Stéphane Courtel, Crac'h
19/04/2024	Stéphane Courtel	Page 18, vous faites état d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés ayant « pour objectif d'aboutir à une baisse importante des déchets sur le territoire ». Il a été approuvé fin 2020. Peut-on avoir les résultats - à ce jour - de la baisse du volume des déchets IMPUTABLES A CE PLAN ainsi que le montant des investissements associés ? A toutes fins utiles, la collecte en porte-à-porte des biodéchets et l'extension des consignes de tri ne figurent pas dans ce plan, et ne peuvent y être comptabilisés. Merci de votre retour. Stéphane Courtel, Crac'h
19/04/2024	Martine Harlé	Mesdames et messieurs les élus, Vous informez les citoyen·nes d'AQTA de la tenue d'une concertation. Or dans les documents que vous diffusez, il apparait que votre décision est déjà prise ; le calendrier de déploiement de cet incinérateur UVE étant même fourni, et aucune solution alternative développée. Lorsqu'on cherche le sens de concertation, on trouve "La concertation est l'action de débattre, dans le cadre d'un dialogue engagé entre tous les acteurs concernés, qui échangent leurs arguments, afin de prendre en compte les divers points de vue exprimés et de faire ainsi émerger l'intérêt général, en amont de la mise en forme d'une proposition, avant de s'accorder en vue d'un projet commun. "

19/04/2024	Jacques Gérard	<p>Bonjour, Je ne suis pas favorable au projet d'UVE tel qu'il est présenté aujourd'hui. Il est prévu pour 45 000 t alors qu'aujourd'hui moins de 28 000 t sont incinérés aujourd'hui. C'est contraire à toute politique de réduction des déchets!! il va bien falloir lui donner à manger!!! Je souhaite un moratoire de trois ans pour initier des études plus approfondies et examiner plus en détail d'autres alternatives.(démarche zero déchet par exemple). En effet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La politique de réduction des déchets d'AQTA vient de démarrer et n'a pas encore porté tous ses fruits. : Comment dans ce contexte calibrer un nouvel incinérateur ? (Le volume d'ordures ménagères a baissé de 3000 t entre 2022 et 2023. (23000t contre 19700t). 2. Mes projections divergent avec AQTA. - Ordures ménagères résiduelles : Avec les mêmes hypothèses d'évolution j'arrive à 17 500 à incinérer (21500t pour AQTA) soit 4000 t de moins - Boues des stations d'épuration d'AQTA: Estimées à 4000 t par AQTA alors que selon le rapport Véolia il n'y a que 1700 t 2022 (rapport annuel veolia) : Encore 2000 t de moins donc déjà 6000t de gagner - Concernant le tout-venant Lorient 3500 t AQTA 6500 : 3000 t de plus alors nous avons 2 fois moins d'habitants. Chercher l'erreur et retenir 3500 t de tout venant à incinérer pour 2035 ne semble pas aberrant En intégrant ces projections par rapport à la page 31 j'aboutis à 34 000 t 3. Par ailleurs 81% du contenu de notre poubelle noire pourrait être recyclé ou composté. La marge de progrès est considérable et mes simulations montrent qu'avec un tri parfait en 2035 nous n'aurions pas 17 500t mais 4300 t Mes projections en 2035 : 21 000 t dont seulement la moitié pour AQTA 4. Il conviendrait également de conduire des études supplémentaires concernant l'empreinte carbone de ce projet (émissions de CO2) et les analyses de toxicité les éléments financiers très imprécise à ce stade (70 M€ d'investissements mais qui finance ? Quid d'une étude socio- économique ? Quel cout de fonctionnement? Quelle structure de portage? Qui porte les risques? <p>C'est aujourd'hui qu'il nous faut ces éléments car la décision car au stade de la concertation la décision n'est pas encore prise et ces éléments sont essentiels pour juger du bienfondé de ce projet. Renvoyer au stade de l'enquête environnementale n'est pas honnête car à ce moment-là le projet ne pourra plus être remis en cause.</p>
19/04/2024	Guillaume Durand	<p>Bonjour Veuillez trouver ci-joint la contribution de l'association Les Mains Dans Le Sable. Nous restons à votre disposition pour échanger à ce sujet. Cordialement</p>
19/04/2024	Dorothee Caradec	<p>La réduction des déchets n'est pas suffisamment prise en compte dans la politique d'aqta qui privilégie l'incinération. Le problème doit être étudié sous le prisme plus innovant de la réduction à la source, nécessitant un travail de terrain avec la population. Il est plus facile de mettre en place ce qui existe déjà mais la situation écologique et climatique nécessite plus d'ambition. Un moratoire doit être mis en place pour étudier précisément la réduction des déchets sur notre territoire.</p>

19/04/2024	Sylvie Lenoble	<p>De mon point de vue Les raisons d'un moratoire sur l'incinérateur sont :</p> <p>Il faut d'abord</p> <ul style="list-style-type: none"> = Evaluer les résultats des mesures réglementaires -prendre des mesures connues pour diminuer les déchets(redevance incitative, contrôle d'accès aux déchèteries, etc.) -Faire les études sur le bilan carbone - Préciser la caractérisation du non valorisable (encombrants, OMR résiduelles ...) - Prendre en compte la prospective de taxation carbone européenne - Quel est le montant des investissements sur la prévention ? (En € svp) - Avez-vous chiffrer l'efficacité du tri sélectif ? - Avez-vous évaluer et chiffrer l'efficacité du tri des biodéchets à la source ? - La problématique des déchets devrait être étudiée en concertation avec Vannes et Lorient - L'emplacement actuel ne permettra pas la fabrication d'électricité sinon à perte
19/04/2024	Bénédicte Kjær	Voir PJ
19/04/2024	Jean-Michel le Cam	<p>Il y a quelques années j'avais appris que l'incinérateur devait fermer. Maintenant on nous dit qu'il va continuer sous la forme d'un UVE. Comment peut-on passer d'une fermeture à une continuation ?</p> <p>Les capacités seront de 40 000 tonnes voire plus. A ce rythme nous n'aurons pas assez d'ordures à brûler ! il sera donc inutile d'investir dans des politiques visant à réduire la consommation de déchets ? Nous passons à une logique de sur-consommation de déchets nécessaire pour faire tourner l'Uve.</p> <p>Quelle sera dans ses conditions l'impact au niveau de la pollution des fumées (Nox) ? quelle est l'étude sanitaire sur ce point ?</p> <p>Investir plus de 70 Millions d'€ dans un tel investissement me paraît démesuré, est-ce sous la forme d'un Partenariat Public Privé ?</p>

**PROJET DE TRANSFORMATION
DE L'INCINÉRATEUR
DE PLOUHARNEL EN**

**UNITÉ DE VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE
DES DÉCHETS**



Cahier d'acteur



CONCERTATION PRÉALABLE
DU 1^{er} MARS AU 19 AVRIL 2024

La contribution porte sur :

(plusieurs réponses possibles /)

- Le calendrier du projet / le cadre réglementaire
- Les impacts de la future installation et leur maîtrise
- L'insertion du projet dans la politique locale et régionale des déchets



Zero Waste France (ZWF)

Brève description de l'organisme contributeur :

Zero Waste France est une association agréée pour la protection de l'environnement, créée en 1997 et qui milite pour la réduction des déchets et une meilleure gestion des ressources.

Nombre de personnes ayant participé à l'élaboration de la contribution

Bénédicte Kjær Kahlat
Responsable juridique pour ZWF

Contact :

benedicte@zerowastefrance.org

Tous les champs de cette section sont obligatoires

*Votre cahier de contributions sera étudié en détail et intégré au bilan de la concertation.
Un grand merci pour votre contribution et votre engagement.*

Merci de déposer votre contribution en pièce jointe via le formulaire de contribution du site www.concertation-uve-aqta.fr

Cahier d'acteur

Titre de la contribution : **Zero Waste France questionne l'opportunité du projet de transformation de l'incinérateur de Plouharnel en UVE.**

Le dossier de concertation préalable relatif à la transformation de l'incinérateur (UIOM) de Plouharnel en unité de valorisation énergétique (UVE), présente le projet comme une alternative à l'enfouissement.

Si le développement d'alternatives à l'enfouissement est souhaitable d'un point de vue sanitaire et environnemental, autant qu'il est nécessaire au regard des évolutions réglementaires, cela soulève toutefois la question des alternatives autre que l'incinération avec valorisation énergétique d'une part ; et de la pertinence de développer les capacités de traitement du territoire, eu égard aux objectifs de prévention et de réduction des déchets en vigueur, d'autre part.

1. L'absence de présentation d'alternatives à l'UVE

En l'état, le dossier de concertation préalable ne permet pas de déterminer ce qui a conduit l'intercommunalité à retenir un projet d'UVE, **les seules alternatives présentées étant la fermeture du site où se situe l'actuel incinérateur, ou son maintien en fonctionnement.**

Or, s'il est difficilement contestable qu'une UVE est préférable à un incinérateur sans valorisation énergétique, la vraie question demeure s'il existe des alternatives à l'incinération, avec ou sans valorisation énergétique, plus souhaitables et adaptées à la situation du territoire.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la communauté d'Auray Quiberon Terre-Atlantique (AQTA) pour la période 2020-2026, énonce que la fermeture du site de l'incinérateur est prévu à horizon 2023. Plusieurs scénarii pour le futur du site à l'issue de l'arrêt de l'UIOM y sont évoqués : la création d'une plateforme de tri des ordures ménagères résiduelles (OMR) pour conditionnement et valorisation, ou la création d'une plateforme de traitement des biodéchets, notamment.

Pourtant, le dossier de concertation n'établit pas pourquoi ces hypothèses ont été écartées, celles-ci n'étant même pas abordées. La création d'une **plateforme de traitement des biodéchets**, et notamment, d'une **plateforme de compostage ou de cocompostage**, aurait notamment pu apparaître pertinente au regard de la topologie des gisements de déchets sur le territoire, tout en étant conforme à la hiérarchie des modes de traitement des déchets, aux termes de laquelle ce type de valorisation est prioritaire à une valorisation énergétique :

- Le déploiement du tri à la source de biodéchets (hors déchets verts) au sein du territoire présage une augmentation du gisement à traiter dans une infrastructure dédiée. Il résulte du dossier de concertation (p. 20) que 1 100 tonnes de biodéchets sont actuellement collectées en vue de leur compostage. Or, selon l'Ademe, les biodéchets constitueraient au moins 1/3 de nos déchets résiduels. Alors que le tonnage des OMR collectées en 2019 dans l'intercommunalité s'élevait à 23 408 tonnes, **7 800 tonnes** seraient encore à sortir de la poubelle grise. Partant, cela implique d'augmenter les capacités de valorisation des biodéchets au sein du territoire.

- Il résulte de l'état des lieux dressé au sein du PLPDMA que les déchets verts constituent le gisement le plus important au sein de l'intercommunalité après les OMR, avec **18 456 tonnes**, là où le PLPDMA souligne que les possibilités de leur réception sur plateforme sont aujourd'hui limitées. Or, le projet d'UVE a pour ambition de traiter les boues d'épuration issues de la station de traitement des eaux usées situées à proximité, là où le « cocompostage » permettrait par exemple, dans l'alternative, de composter de concert les déchets verts (surreprésentés actuellement au sein du gisement) et les boues issues de la station d'épuration voisine ;

Au vue de ces éléments, le dossier de concertation ne permet pas d'établir pourquoi une installation de traitement des biodéchets (dont déchets verts) n'a pas été envisagée, d'autant plus que le schéma récapitulatif la manière dont sont traités les différents gisements (p. 20) ne fait pas état du sort actuellement réservé aux déchets verts (qui, au vue des chiffres, ne sont pas pris en compte dans l'appréhension des biodéchets ; on peut donc seulement supposer qu'ils font partie du gisement collecté en déchèterie).

Par ailleurs, il ressort de la fiche action 1 de l'axe 7 du PLPDMA relative à la reconversion du site de l'UIOM à la suite de la fermeture de l'incinérateur, que des analyses relatives à sa transformation ont été conduites, **sans en faire transparente les résultats**. En revanche, il résulte d'une présentation du CODEPA datée du 17 octobre 2019 relative au Schéma Directeur Déchets, antérieur à l'adoption du PLPDMA, que l'intercommunalité s'était déjà fixé comme objectif de « **ne pas engager la requalification de l'UIOM en vue de produire de l'électricité** et programmer son arrêt dès que les conditions techniques le permettent » ; et d'étudier la faisabilité d'autres projets, dont le traitement des biodéchets issus de la collecte séparée (sur le site de Plouharnel, ou ailleurs). L'étude sur laquelle se fonde ce constat n'a toutefois pas été rendue publique, pas plus que les autres études recommandées au sein de de documents, ou par le PLPDMA adopté depuis.

- ⇒ **En somme, le dossier de concertation préalable ne permet pas d'informer le public sur les raisons ayant conduit l'intercommunalité à retenir un projet d'UVE sur le site de Plouharnel, qui semble au contraire aller à l'encontre d'autres solutions préconisées (notamment en lien avec les biodéchets).**

2. Le projet d'UVE ne s'inscrit pas dans un scénario de prévention et de réduction de déchets à la source

Il résulte du dossier de concertation, s'agissant des capacités de traitement :

Capacités de traitement	2022	2040
Capacités d'enfouissement	439 000 t. / an (441 200) en Bretagne 705 000 t. / an dans les territoires voisins	101 600 t. / an, soit une perte de capacités de 339 600 t. / an
Capacités d'incinération avec ou sans valorisation énergétique	729 380 t.	gain de capacités de 442 700 t. /an supplémentaires.
Total	+ 103 100 t. / an de capacité de traitement en Bretagne	

Autrement dit, les capacités de traitement du territoire sont prévues à la hausse d'ici 2040, de manière significative, alors que la production de déchets a vocation à diminuer, conformément aux objectifs consacrés dans la réglementation en vigueur¹.

Ainsi, et alors même qu'il résulte du dossier de concertation que 300 000 tonnes de déchets destinés à être stockés sont exportés en Normandie et en Pays de Loire chaque année, augmenter les capacités d'incinération (avec ou sans valorisation énergétique) afin d'augmenter la part de déchets traités à l'échelle du territoire, sans que ne soit prise en compte l'évolution des capacités de traitements des territoires avoisinants, est en contradiction avec la hiérarchie des modes de traitement et les objectifs et les objectifs de réduction.

En effet, selon un [avis de l'Ademe](#) publié en mars 2017, si l'incinération sans valorisation énergétique a vocation à disparaître dans le temps, notamment au profit d'UVE, l'Agence souligne que « le parc d'incinération existant contribue déjà aujourd'hui de manière importante à l'objectif de réduction des tonnages mis en décharge » et que « les projections nationales tablent sur une capacité globale constante du parc existant d'unités d'incinération ». Partant, elle recommande aux collectivités « **d'utiliser au mieux les capacités existantes en mutualisant leurs besoins** ».

Or, en l'espèce, il résulte du dossier de concertation que la région Bretagne va augmenter ses capacités de traitement de **103 100 t. / an** sur son territoire, d'ici 2040. Or, ce tonnage représente un solde net. En ce sens, l'extension des UVE existantes ainsi que les nouveaux projets d'UVE et de chaufferie CSR représentent un accroissement du parc d'une capacité de traitement de **442 700 t. /an**.

Dans ce contexte, le dossier de concertation ne permet pas d'établir pourquoi l'incinérateur existant, qui traite actuellement 28 000 tonnes de déchets par an, a vocation à être remplacé par un projet d'une capacité de traitement de 45 000 t. / an. En outre, **l'incinérateur actuel ne fonctionne pas au plein de ses capacités** (28 128 t. incinérées en 2022 par rapport à une capacité réglementaire de 31 500 t/an).

Enfin, si en apparence les capacités projetées de l'UVE seraient justifiées par le fait qu'il prendrait en charge davantage de déchets que l'actuel UIOM (tout-venant et refus de tri en sus des OMR et des boues provenant de STEP – v. p. 29 du dossier), cela n'explique en rien pourquoi les capacités globales de traitements progressent de la sorte.

- ⇒ **Les projections de l'évolution des capacités de traitement par incinération avec valorisation énergétique sont estimées à la hausse, dans un contexte où la réglementation nous pousse à réduire davantage la production des déchets à la source, et du renforcement des obligations de tri.**
- ⇒ **Le projet à l'étude interroge les limites des politiques publiques actuelles s'agissant des actions visant une réduction à la source des déchets, souvent cantonnées à des actions de sensibilisation ; et qui au contraire impliqueraient des mesures fortes comme la généralisation de mesures fiscales incitatives.**

*

¹ Notamment une réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici 2030 par rapport à 2010 (article L. 541-1 I. 1° du Code de l'environnement), et au titre du PRPGD applicable à la région Bretagne, une réduction de 25% des DMA (hors déchets végétaux) en 2030 par rapport à 2016.

Il résulte du dossier que la valeur ajoutée du projet réside dans la production d'électricité, notamment dans un contexte de crise énergétique. Or, il résulte de la littérature scientifique que la réduction des déchets ou le recyclage permettent de faire des économies d'énergie bien supérieures à ce qui est issu d'un processus de valorisation énergétique, **les déchets ayant une faible valeur énergétique**.

En outre, ce projet s'inscrit dans une tendance généralisée en Bretagne visant à augmenter les capacités de traitement avec valorisation énergétique, là où cette dernière est censée relever d'une **solution de dernier recours**, en application de la hiérarchie des modes de traitements.

Au surplus, **la valorisation énergétique demeure une forme d'incinération sans en porter le nom**. Ainsi, l'augmentation significative des capacités de traitement de l'UVE par rapport à l'UIOM en fonctionnement, équivaudra à une source de pollution et de nuisances supplémentaires pour les riverains et riveraines : outre les émissions de CO₂, l'activité d'incinération émet de nombreux polluants dont les dioxines, classées cancérigènes pour l'humain par le Centre international de recherche sur le cancer. Les aspects sanitaires et environnementaux du projet ne sont pas évalués, ou a minima, mentionnés dans le dossier, en vue de la bonne information du public. A ce titre, il est précisé que le projet est la résultante d'une réflexion collective, sans que ne soit précisé si les citoyens et citoyennes ont été associés à la prise de décision.

PROJET DE TRANSFORMATION
DE L'INCINÉRATEUR
DE PLOUHARNEL EN

UNITÉ DE VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE
DES DÉCHETS



Cahier d'acteur



DU 1^{er} MARS AU 19 AVRIL 2024

La contribution porte sur :
(plusieurs réponses possibles)

- Le calendrier du projet / le cadre réglementaire
- Les impacts de la future installation et leur maîtrise
- L'insertion du projet dans la politique locale et régionale des déchets
- Autre(s) : la pertinence du projet



Zero Waste Pays D'Auray

Breve description de l'organisme contributeur :

L'Association zéro waste Pays d'Auray a pour objet d'informer toutes les composantes de la société et, de manière générale, toute personne qui solliciterait sa compétence, sur la problématique des déchets,

L'Association zéro waste Pays d'Auray défend les intérêts des citoyens, des consommateurs, des usagers et des contribuables dans tous les domaines et en particulier dans les domaines de l'environnement et de la gestion des déchets

Contact :
zerowasteauray@gmail.com

Tous les champs de cette section sont obligatoires

Votre cahier de contributions sera étudié en détail et intégré au bilan de la concertation. Un grand merci pour votre contribution et votre engagement.

Merci de déposer votre contribution en pièce jointe via le formulaire de contribution du site www.concertation-uve-aqta.fr

Titre de la contribution : **Réduire ou brûler il faut choisir**



AVANT DE DÉPENSER 70 MILLIONS D'EUROS, RÉDUISONS D'ABORD NOS DÉCHETS

1) Au niveau national

L'incinération, en France, émet l'équivalent en CO₂ de 2,3 millions de voitures par an. Après quelques évolutions de la réglementation, entre autres la loi AGEC, l'année 2023 est celle d'un grand changement sur le tri des déchets. Le premier janvier 2023 l'extension des consignes de tri à tous les emballages, mais surtout le tri séparé des biodéchets constitués des déchets alimentaires des ménages et des entreprises et des végétaux emmenés en déchetteries.

Depuis le premier janvier 2023, toute entreprise ou collectivité qui produit plus de 5t par an de déchets alimentaires doit les trier et de les faire valoriser, et **à la date du 1er janvier 2024, sans seuil minimum pour l'ensemble des acteurs dont les ménages.**

Ces biodéchets des ménages étaient le plus souvent enfouis ou incinérés, parfois compostés ou méthanisés. En Bretagne il y a 11 incinérateurs dont quelques-uns produisent de l'énergie, mais pas toujours.

La protection de l'environnement et du climat est oubliée dans tous les dossiers qui semblent n'avoir pour seul moteur que l'économique. Certes, la TGAP (taxe Générale sur les Activités polluantes) augmente sur l'enfouissement et l'incinération, mais l'objectif prioritaire est justement d'**inciter à réduire les déchets.**

Or, paradoxalement, c'est l'inverse qui se produit, par de nombreux projets d'incinérateurs, aspirateurs à déchets notoires.

Il faut réduire les DMA, en recyclant/réemployant les déchets valorisables
Les DMA sans les gravats représentent, en France 532 kg/hab/an (ref Sinoe 2021)

2) Au niveau régional

Les DMA sans les gravats représentent, en Bretagne, 623 kg/hab/an (ref Sinoe 2021)

En admettant que par les capacités d'enfouissement réduites par des arrêtés signés par les préfetures, il n'y ait d'autre alternative qu'incinérer, du point de vue de la territorialité, il est impensable de ne prévoir un incinérateur pour la seule collectivité AQTA.

C'est au minimum pour toute la Bretagne SUD qu'un tel projet serait économiquement et techniquement envisageable. Il est de la compétence des EPCI de s'entendre, au delà des considérations politiques, d'en débattre et de décider avec la médiation de la Région Bretagne

3) Au niveau d'AQTA

Sur le principal argument d'AQTA qui consiste à dire « on ne peut pas faire autrement », il est indispensable de justifier (c'est-à-dire justifier aux citoyens) les raisons précises de cette orientation qui, pour l'instant n'est pas comprise par bon nombre de citoyens, voire les révolte. Le titre d'un article récent « 50 ans de barguignage autour de l'incinérateur de Plouharnel » est parlant

En 2022, 23 000 tonnes étaient incinérées à Plouharnel.

Depuis AQTA a mis en place la collecte des biodéchets, ce qui devrait réduire les quantités incinérées à moins de 18 000 tonnes.

De plus, une enquête réalisée par AQTA en 2021 révèle que sur 200 kg/habitant d'ordures incinérées, la moitié sont valorisables.

Rappelons que, l'orientation des réglementations européennes traduites en droit français consiste avant tout à inciter à la réduction des déchets non valorisables, par des interdictions d'élimination de ceux-ci et une fiscalité incitative (entre autre TGAP en France)

Selon le Décret n° 2021-1199 du 16 septembre 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets :

Les interdictions de stockage de **déchets valorisables** entrent progressivement en vigueur, du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2030. Les obligations de justification du tri des déchets avant élimination entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

« L'interdiction d'élimination dans les installations de stockage de déchets non dangereux non inertes (ISDNDNI) des déchets valorisables s'applique, pour les ordures ménagères résiduelles qui ne sont ni des encombrants ni des déchets collectés en déchetterie »

Les efforts doivent porter avant tout sur la réduction des déchets par la séparation stricte des déchets valorisables (recyclage, réemploi, valorisation matière, à ne pas enfouir ni brûler) et des déchets non valorisables à éliminer avec le moins possible d'impact environnemental.

D'autres collectivités, plus importantes que la nôtre, sont parvenues à descendre sous les 100 kg/habitant

- ✓ **en mettant en place une redevance incitative (payer en fonction de ce qui est mis dans les poubelles)**
- ✓ **en pratiquant une pédagogie constante auprès de la population**
- ✓ **en gérant finement les flux de déchetteries**
- ✓ etc.

4) UNE UVE DE 45 000t , MAIS POURQUOI ?

AQTA fait miroiter une production d'électricité pour 15 000 habitants. A quel prix ?

- ✓ En renonçant à une politique de réduction des déchets, bien entamée avec la collecte des biodéchets ? Oui, parce-que pour produire autant d'électricité, il faudra « donner à manger à la bête ».
- ✓ En prenant les déchets des autres collectivités ? C'est indiqué dans le dossier de concertation. Est-ce bien notre rôle ? Qu'en pensent les habitants de Plouharnel ?
- ✓ En prétendant s'inscrire dans une logique environnementale plus vertueuse comme affirmé dans le dossier de concertation ?
- ✓ mais quid de la production de CO2 par la combustion de 45 000 T/an ? Une étude a-t-elle été faite ?
- ✓ mais quid des conséquences sur l'environnement et la santé ? Quelle étude a montré son incidence ?

Il faut réduire les DMA, en recyclant/réemployant les déchets valorisables

Les DMA sans les gravats représentent, pour AQTA 683 kg/hab/an (ref Sinoe 2021), soit davantage que la Bretagne qui en fait plus que la France.

AQTA a donc un fort potentiel de diminution à terme, qu'il faut mesurer après les résultats des dernières mesures réglementaires prises ou à prendre.

5) Pour rappel (réglementation) :

- La TGAP n'est définie que jusqu'en 2025 et après ?
- À partir de 2024
 - Depuis 1/01/2023 : extension des consignes de tri + biodéchets séparés (01/12/2024)
 - Deux conséquences :
 - de plus en plus de % de plastiques dans les OMR
 - De moins en moins de biodéchets dans les OMR et les ISDND (enfouissement)
- À terme (directives européennes)
 - Évolutions des taxes et disparition des déchets valorisables en enfouissement
 - Une taxe carbone dont, pour l'instant sont exclus les déchets incinérés

- Sur les bilans climatiques :
 - Réglementairement, dans le code de l'environnement (R122-5), concernant les Etudes d'impact des projets de travaux :
 - *« l'étude d'impact comporte les éléments suivants ... une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement résultant, entre autres :....*
 - *f) Des incidences du projet sur le climat et de la vulnérabilité du projet au changement climatique ; »*
 - d'après l'Art L22-25 :
 - *« 1.-Sont tenus d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre : ... 3° L'Etat, les régions, les départements, les métropoles, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants ainsi que les autres personnes morales de droit public employant plus de deux cent cinquante personnes. »*

**BIEN DES QUESTIONS DEMEURENT
AVANT DE DÉCIDER DE L'OPPORTUNITÉ
D'UNE UVE DE 45 000 T sur le territoire
d'AQTA.**

**Il est urgent d'attendre ! nous demandons
un moratoire d'au moins deux ans et une
réflexion commune des intercommunalités
de la Bretagne SUD**

**PROJET DE TRANSFORMATION
DE L'INCINÉRATEUR
DE PLOUHARNEL EN**

**UNITÉ DE VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE
DES DÉCHETS**



Cahier d'acteur



CONCERTATION PRÉALABLE
DU 1^{er} MARS AU 19 AVRIL 2024

La contribution porte sur :

(plusieurs réponses possibles /)

- Le calendrier du projet / le cadre réglementaire
- Les impacts de la future installation et leur maîtrise
- L'insertion du projet dans la politique locale et régionale des déchets

Autre(s) : -----

(Logo + Nom de l'organisme)

Les Mains Dans Le Sable

Brève description de l'organisme contributeur :

(Rappel de l'objet / mission / champs d'action de l'organisme contributeurs)

- Sensibilisation à la problématique des déchets : leur impact sur la nature et sur la santé.
- Organisation d'actions citoyennes visant leur réduction dans notre consommation du quotidien.

Nombre de personnes ayant participé à l'élaboration de la contribution

(Auteurs et contributeurs)

5

Contact :

(Adresse postale, mail, téléphone)

Maison des Associations
5 place Louis Bonneaud
Boîte 49
56100 Lorient

Tous les champs de cette section sont obligatoires

Votre cahier de contributions sera étudié en détail et intégrés au bilan de la concertation. Un grand merci pour votre contribution et votre engagement.

Merci de déposer votre contribution en pièce jointe via le formulaire de contribution du site www.concertation-uve-aqta.fr



Titre de la contribution : Contribution de l'association Les Mains Dans Le Sable

(Texte de la contribution)

Le format du présent document ne permettant pas une mise en page optimale, nous vous invitons à accéder à notre contribution via ce lien :

<https://drive.google.com/file/d/1eGtoApRXjIA-d8I2zT0FOkR86BCsvRP7/view?usp=sharing>

Nous restons à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Cordialement

Les Mains Dans Le Sable

- ✓ Association de loi 1901, reconnue d'intérêt général
- ✓ Agréée pour la protection de l'environnement dans le Morbihan
- ✓ Agréée Jeunesse et Éducation Populaire

- ✓ Sensibilisation à la problématique des déchets
- ✓ Organisation d'actions citoyennes visant leur réduction

TRANSFORMATION DE L'INCINÉRATEUR DE PLOUHARNEL EN UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS : CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION LES MAINS DANS LE SABLE



NOTRE ASSOCIATION

Créée à Erdeven en 2014, l'association Les Mains Dans Le Sable organise depuis 10 ans **des actions locales de sensibilisation à la problématique des déchets littoraux** (nettoyages de plages à vocation pédagogique, animations à la demande pour tous types de groupes, ateliers, projections...) sur tout le littoral du Morbihan. À ce jour, **plus de 25 000 personnes** ont pris part à **450 événements** de l'association, dont près de la moitié ont eu lieu sur le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA).



AQTA ET NOUS

Depuis 2023, nous avons le plaisir de travailler avec AQTA dans le cadre d'une convention proposée par la collectivité, qui nous permet de **sensibiliser les enfants des écoles primaires du territoire** au tri, au compostage et à la réduction des déchets, en employant une animatrice.



UIOM ET UVE : RAPPEL DU CONTEXTE

- **La fermeture de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)** de Plouharnel (mise en service en 1971) a été évoquée à plusieurs reprises depuis 2009. Source : Le Télégramme
- **Les conséquences de l'incinération des déchets**, inodore et invisible, sont difficiles à appréhender par la population locale. Les résultats de la maîtrise de son impact ne sont pas disponibles pour le public.

- En 2015, notre association a rejoint le collectif Courage AQTA, qui se proposait d'accompagner l'intercommunalité dans le changement de la politique locale de gestion des ordures ménagères, et de sensibiliser la population locale à la réduction des déchets. Le constat de ce collectif, malheureusement toujours d'actualité : **une inaction politique en décalage avec l'élan citoyen**. Une enquête de 2022 témoigne en effet de la volonté d'une majorité des français à tendre vers une réduction des déchets.
- La conversion de l'UIOM en **Unité de Valorisation Energétique (UVE)** a été annoncée en novembre 2022.
- Nous craignons que la valorisation énergétique (qui alimentera 5,7% des foyers du territoire) soit **un argument qui encourage les citoyens à maintenir une surconsommation d'emballages et de produits à usage unique**. Ceci va à l'encontre de la réduction des déchets, qui est le premier objectif du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA, Axe 7, point 2).
- L'incitation des particuliers à réduire leurs déchets - réalisée par AQTA à travers ses animations et ses publications et promue par plusieurs associations du territoire - rencontre un obstacle majeur : **que gagne le particulier à réduire ses déchets ?**
- L'expérience d'une intercommunalité voisine - Blavet Bellevue Océan - qui a mis en place **la tarification incitative** en 2013, témoigne d'une réussite fulgurante : 50% de réduction des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en un an. Source : Le Télégramme.
- Le PLPDMA prévoyait en 2020 **une étude sur le caractère incitatif de la fiscalité** ; celle-ci n'en est encore qu'à l'état de projet.
- Si AQTA faisait le choix de déléguer la gestion de l'UVE à un concessionnaire privé, la tarification incitative irait à l'encontre des intérêts financiers de ce dernier. **Nous souhaitons qu'AQTA écarte tout risque de conflit d'intérêt**, en considérant avant tout les enjeux sanitaires et sociaux exposés plus loin.
- La gestion des déchets s'avèrera coûteuse quelle que soit la politique choisie. Optons donc pour **le mode de gestion qui encouragera leur réduction à la source !**
- La consultation précède une enquête publique, dont **les résultats décideront de la réalisation du projet**. Celui-ci ne pourra en aucun cas être imposé à la population si celle-ci s'y déclare défavorable.



ENJEUX

- **La santé de la population locale** et de son environnement est menacée par les émissions des fumées de l'incinération ainsi que par le transport et la dissémination des déchets dans la nature. Source : Reporterre
- **La consommation d'emballages et de produits à usage unique** incite les fabricants à en produire toujours plus. Le consommateur a le pouvoir d'influer sur cette production en orientant ses choix de consommation vers des filières vertueuses. Pour cela, **le soutien de la collectivité est un précieux allié sur lequel les habitants du territoire d'AQTA aimeraient compter.**



NOTRE PROPOSITION

Lors des rencontres nationales des collecteurs de déchets sauvages à Vannes en novembre 2023, le Syndicat de traitement des déchets du Sud-Est Morbihan et plusieurs collectivités (Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, Bordeaux) ont alerté sur **l'importance pour les intercommunalités de reprendre la main sur la gestion de déchets**, pour ne pas laisser les intérêts économiques des entreprises de ce secteur d'activité interférer dans les choix politiques et dans l'intérêt général.

Pour cette raison et dans le respect des objectifs et moyens engagés dans le PLPDMA, nous demandons à AQTA de **renoncer au projet d'UVE** et de mettre en place **une tarification incitative inscrite dans une gestion en régie**, en toute transparence vis-à-vis de la population locale.



5 place Louis Bonneaud, Boîte 49, 56100 Lorient



06 34 38 99 18



contact@lesmainsdanslesable.com



lesmainsdanslesable.com